

# La Tour d'Aigues

Archives notariales

Louis Sauvecane

1607 - 1661

\* \* \*

Année 1611

3 E 69 / 212

par Thomas Spinosa

Notes :

Les folios suivants ne sont pas manquants, le notaire se trompe dans sa numérotation et passe directement au numéro suivant ; il n'y a donc aucun manque pour les folios 114, 566, 589, 857 et 1227.

**Accord pour Jeanne Pascal femme d'André Reynard contre Antoine Pascal de Roussillon – f°1**

**Accord et transaction passée entre Honoré Baille de La Tour-d'Aigues et Me Anotine Astoin dudit lieu – f°4**

**Reconnaissance de dot pour Anne Grégoire contre Martin Ricard – f°9**

Le 03/01/1611 a comparu Martin Ricard de Grambois (84), époux d'Anne Grégoire de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Toussaint Grégoire son beau-frère, présent, la somme de 18 livres qu'il doit à sa dite sœur suivant son contrat de mariage chez ce notaire en 1610, d'où quittance et reconnaissance au profit de sa femme absente. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Daumas et François Rey.

**Quittance pour Sauvaire Daumas contre Me Elzias Philip – f°10**

**Convention pour François Gillos et Georges Ferland contre Honoré Franc – f°11**

Le 03/01/1611 ont comparu François Gillos et Georges Ferland de ce lieu de La Tour-d'Aigues ou y habitant, d'une part, et Honoré Franc de Vitrolles-en-Luberon (84), lesquels ont fait une convention. Ledit Franc « sera tenu continuellement travailler avec lesdits Gillos et Ferland jusques a la fin du mois de may prochain a syer de bois durant lequel temps le nourriront a l'egal aux jours qu'il travaillera et non autrement et pour chascun desdits jours luy paieront cinq souls et a toutes les semaines luy feront son paiement. A esté dict que durant les dimanches et festes que ledit Francou ne travaillera point lesdits Gillos et Ferland ne pourront le norrir. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian prêtre et Bertrand Coussin de ce lieu. [Signé : Vian]

**Achat pour Jacques Gras contre Monet Roman – f°12**

Le 03/01/1611 a comparu Monet Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel pour payer la somme de 19 livres et demi qu'il doit à Jacques Gras de Peypin-d'Aigues (84) comme trésorier moderne dudit lieu, présent, pour la taille de l'année dernière de la cote des biens d'Isabeau Meynier, il lui a baillé en insolutondation une terre de trois émines à Peypin-d'Aigues quartier de Font Jallouze confrontant terre de Noël Meynier, la draie allant à La Font, terre dudit Gras et terre de Jean Roman fils de Marc. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian prêtre et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : Vian]

**Quittance pour Me Pons May et Jean Garcin trésoriers de ce lieu contre Sauvaire Pelous de Meyrargues – f°14**

**Promesse pour le capitaine Etienne Pascal contre Jean et Pierre Mallan – f°15**

**Rétrocession avec quittance pour Delphine Franc contre Me Antoine Ange – f°16**

**Mariage entre François Segnoret et Blanche Combe – f°17**

Le 03/01/1611 contrat de mariage entre François Segnoret natif de Cucuron (84) habitant à Marseille (13) fils de feu Philibert et de vivante Marguerite Moisset, et Blanche Combe de Sault (84) fille de Denis et de Marguerite Martin. L'épouse est assistée par son père.

Le père de l'épouse lui assigne en dot tous les biens et droits qu'elle peut avoir et en plus lui donne la somme de 30 livres à payer au jour du mariage. Il sera fait à l'épouse une robe et un aubergeon de drap de boutique pour le mariage aux communs dépens des parties. Les habits nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 100 livres ; d'elle à lui 50 livres. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans la maison des hoirs de

feu Jean Brun où Guillaume Sicard, maître de ladite Blanche habite, en présence de Me Jean Ange et Me Elzias Olivier chirurgien de ce lieu. [Signé : François Signoret, Olivier, Ange]  
[en marge : il y a reconnaissance de 70 livres 10 sols chez ce notaire le 08/02/1611]

**Quittance pour Antoine Fabry contre Antoine Pourret – f°20**

Le 03/01/1611 a comparu Antoine Pourret de La Bastidonne (84), lequel a confessé avoir reçu d'Antoine Fabry dudit lieu, présent, une charge moitié blé moitié conségal en déduction de la rente que ledit Fabry doit aux hoirs de Pons Verne par acte chez ce notaire, paie échue au 15 août dernière, adjudgée audit Pourret pour les fruits pris en gagerie dudit feu Verne suivant autorité des soumissions d'Aix-en-Provence (13) ces mois passés à la requête de Guilhen Jaume, d'où quittance. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Nicolas Olivier et Jean Daumas de ce lieu. [Signé : N Olivier]

**Accord et obligation pour messieurs les prêtres de l'église de La Tour-d'Aigues contre Elzias Silvestre de Peypin-d'Aigues – f°21**

**Quittance pour Honoré Baille contre Antoine Mallet et Honoré Brunel – f°23**

**Accord avec obligation pour François Rollet bourgeois de Pertuis contre demoiselle Delphine Devoulx, veuve – f°24**

**Quittance générale pour Roman Lourd contre Me Jean Ange cessionnaire d'Antoine André – f°27**

**Quittance pour Antoine et Joseph Aubion, frères, contre Honoré Brunel – f°28**

**Obligation avec cession pour Pierre Trophime de Pertuis contre Antoine Andrieu – f°29**

**Promesse pour le capitaine Etienne Pascal contre André Auquier, François Augier, Pons Laugier et Elzias Boyer – f°30**

**Quittance pour André Silvestre contre les fermiers seigneuriaux – f°31**

**Obligation pour Laurent Reymond contre Jean Ibert en principal et Bertrand Coussin en pleige – f°32**

**Quittance pour Jean Bouchet contre les fermiers seigneuriaux – f°33**

**Arrentement pour Guillaume Nicolas de La Motte-d'Aigues contre Daniel Billot – f°34**

**Obligation pour François Velixandre contre Antoine Aguillon en principal et Antoine Courenc en pleige – f°37**

**Ratification pour Bertrand Coussin contre Jean Ibert – f°38**

**Quittance pour Jean Rouet de La Motte-d'Aigues contre les fermiers seigneuriaux – f°39**

**Obligation pour Michel Pezet contre Jaume Drac – f°40**

**Prix-fait pour le capitaine Etienne Pascal contre David Bigot d'Orléans – f°41**

**Quittance pour le capitaine Etienne Pascal contre Barthélémy Audan de Manosque – f°43**

**Quittance pour le capitaine Etienne Pascal contre Sauvaire Barnier de Manosque – f°44**

**Convention entre Pierre Lamonier et Guilhen Arnaud – f°45**

**Quittance pour le capitaine Etienne Pascal contre Guilhen Arnaud – f°47**

**Obligation pour François Velixandre contre Philippe Esteve – f°48**

**Cession pour Antoine Pourchier contre Jean Thurin – f°49**

**Obligation pour Pierre Mairetet contre Joseph Danjou – f°51**

**Obligation pour Antoine Ange contre Antoine Villamus – f°52**

**Obligation servant de quittance et cession pour Jean François Bouzon contre Jean Garcin – f°53**

**Promesse pour la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque contre Michel Pellat – f°55**

**Obligation pour Barthélémy Audan charpentier de Manosque contre Jean Antoine Roland et Gaspard Rochel – f°57**

**Obligation pour Marthe Tronc, veuve, contre Antoine Sevoullan, de Banon – f°58**

Le 14/01/1611 a comparu Antoine Sevoulhon fils de feu Jean, de Banon (04), lequel a confessé avoir reçu de Marthe Tronc, veuve Bues, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absente, Jacques Roux son fils, présent, « toute la despoulhe d'habis leguée audit Sevoulhon par feu Jehan Bues son honcle en son dernier testament » chez ce notaire en octobre 1610, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian prêtre et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : Vian]

**Obligation pour Laurent Vian fils de Jacques contre Antoine Serre de Meyrargues – f°59**

**Quittance pour Me Philibert Etienne contre le capitaine Etienne Pascal – f°60**

**Obligation pour Pierre Mairetet contre Jean Darbon fils d'Etienne – f°62**

**Accord portant quittance réciproque pour les hoirs de Marie Bertrand femme de Jacques Olivier contre Paulet, Daniel et Pierre Bertrand frères – f°63**

**Promesse pour Acatte Bilhon, de Luzerne en Piémont – f°66**

**Arrentement pour André Plantard contre Brancais Vian – f°67**

**Obligation pour Me Louis Jourdan contre Mathieu Furet – f°68**

**Quittance réciproque et déchargement de tutelle pour Jaumet Gouirand de La Tour-d'Aigues contre Anne Brunet femme de Jean Manuel de Grambois – f°69**

**Quittance et reconnaissance de dot pour Claude et Anne Pannet contre André Hérétier – f°73**

Le 17/01/1611 a comparu André Hérétier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari d'Anne Pannet de Montjustin (04), a confessé avoir reçu à l'instant de Claude Panet, son beau-père, présent, 6 livres en déduction de la dot que ce dernier a assigné à sa fille dans son contrat de mariage chez ce notaire le 16/08/1609, d'où quittance ainsi que de sa part et moitié des robes promises. L'époux fait reconnaissance de ladite somme au profit de sa femme absente. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Bertrand Coussin et Jaumet Gounache de ce lieu. [Signé : Coussin]

**Obligation pour François Velixandre contre Jean Mallan et Georges Roux – f°74**

**Obligation pour Simon Long, maçon, contre Antoine Guion – f°75**

**Obligation pour Me Jean Menc notaire contre Daniel Billot – f°76**

**Arrentement pour Toussaint Sauvecane et ses frères contre Nicolas Berard – f°77**

**Quittance pour Jacques Gondon fermier du prieuré contre les recteurs de l'hôpital – f°79**

**Echange pour Claude Roux femme d'Honoré Eyriès et Isnard Moulinet – f°80**

**Arrentement pour Jacques Blanc de Pertuis contre Georges Ferland – f°82**

Le 18/01/1611 a comparu Jacques Blanc, bourgeois de Pertuis (84), lequel a arrenté à Georges Ferland travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, cinq carterades de vigne en ce lieu, en divers quartiers, ledit Ferland sachant où elles sont, ainsi qu'un jardin à la Bourgade et un chenevier au Collombier d'environ deux éminades, et ce pour trois ans et trois prises de fruits à partir, pour le chenevier de maintenant et pour les autres propriétés à partir du mois de novembre. Le tout pour une rente annuelle de 30 livres, à payer moitié à la Saint-Michel à partir de la prochaine en un an et l'autre moitié à Noël suivant. Pour la rente du chenevier de cette année, ledit Ferland paiera 3 livres 12 sols le 15 août. Ledit Ferland ne pourra pas sous-arrenté les biens sans l'accord dudit Blanc. Ce dernier se réserve annuellement « deux canesteaux raisins ausdites vignes. » Ledit Ferland paiera les tailles en déduction du prix de l'arrentement. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Elzias Olivier chirurgien et Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : J Blanc, Olivier, L Jourdan]

Le 29/03/1622 acte barré en présence des parties qui se font quittance réciproque. Fait en ce lieu en présence de Pierre Vian et Jean Garcin. [Signé : J Blanc]

**Promesse pour François Chabert contre François Gillos et Georges Ferland – f°85**

Le 18/01/1611 a comparu François Chabert de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel s'est loué avec François Gillos et Georges Ferland, de ce lieu, présents, « pour les servir a syer de bois des demain jusques aux moissons prochaines soubz les païches que ledit Chabert sera tenu continuellement travailler les jours travailhans avec eulx, a la charge que lesditz Gillos et Ferland seront tenus le norrir a leur esgal et pour chasque mois luy paieront quatre livres par mois faisans lesditz moingz de vingt quatre jours et pour ledit travail luy paieront mois par mois et luy feront tousjours l'advance quinze jours aupaadvant. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Elzias Silvestre de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : Francois Chabert, Elzias Silvestre]

**Promesse pour le capitaine Etienne Pascal contre Jacques Darbon fils de Georges – f°86**

**Accord portant cession pour Honoré Ginies contre Esprit Pourret – f°88**

**Obligation pour Me Pons May contre Esprit Pourret – f°90**

**Quittance pour Jacques Gondon rentier du prieuré de ce lieu de La Tour-d'Aigues – f°91**

**Obligation pour Pierre Mairetet contre Bertrand Coussin en principal et Me Claude Darbon en pleige – f°92**

**Procuracion pour Jacques Gondon bourgeois de Saignon – f°93**

**Mègerie pour le capitaine Jacques Grillard contre Bastien Reynier – f°94**

Le 21/01/1611 a comparu le capitaine Jacques Grillard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé en mègerie à Bastien Reynier, travailleur habitant en ce lieu, présent, une vigne quartier de Pospeyre, de deux carterades, plus une vigne à Cailloux d'une carterade, une vigne à Saint-Christophe de six hommes et une vigne à Puilibous de cinq hommes, le tout pour quatre ans et quatre prises de fruits à partir de ce jour.

Le vin sera mis dans une tine dont chacun paiera la moitié de la location. Le vin se partagera et pour la part dudit Reynier, ledit Grillard la mettre dans l'un de ses tonneaux sans qu'il n'ait rien à payer. L'année à venir, ledit Reynier devra arracher deux hommes de la vigne de Pospeire et le bois se partagera ; ledit Reynier devra apporter la part dudit Grillard en ce lieu ; il pourra semer sur ces deux hommes en ladite année et le semé lui appartiendra entièrement, puis les années suivantes ces deux hommes seront plantés en commun et cultivés en mègerie. « Pour les palleissons, ledit Grillard sera tenu les fournir sur la place ». Il sera fait cette année une haie entre la vigne de Saint-Christophe et la terre d'Elzias Philip à communs dépens. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian prêtre et Guillaume Sicard de ce lieu. [Signé : J Grillard, Vian, Sicard]

Le 31/08/1612 acte barré en présence des parties qui se font quittance. Fait en ce lieu en présence de messire Laurent Vian et Jean Dumas. [Signé : J Grillard]

**Obligation portant cession pour Me Louis Jourdan contre David Marcou – f°96**

**Promesse pour Pierre Laugier contre Georges Ferland – f°97**

Le 24/01/1611 a comparu Pierre Laugier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel s'est loué avec Georges Ferland, de ce lieu, présent, « pour ung an complet et revolleu d'huy en la comptable pour aprendre le mestier de syer de bois, soit en cedit lieu ou autres endroitz soubz les paiches suivantz. Scavoir que ledit Ferland sera tenu bien et duement norrir et allimenter a son esgal ledit Laugier durant ladite année, soit jour travalhans, dimanches et festes et pas mesme moyen ledit Laugier s'employer audit travail sans abus, reserve durant ladite année quinze jours au temps de moissons audit Laugier et autremant au temps qu'il vouldra. Et pour le quel travail, ledit Ferland promet paier audit Laugier la some de dix neuf livres et demye paiable par cartiers durant ladite année et en cas que ledit Laugier tumba en malledie sera tenu ramplacer le temps perdu. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Laurent Vian fils de Nicolas et de Georges Pichot de ce lieu. [Signé : L Vianny]

**Procuracion pour Paulet Cassan – f°99**

**Obligation pour Pierre Mairetet contre demoiselle Anne Sauvecane – f°100**

**Obligation pour Jacques Gondon contre les anciens recteurs de l'hôpital – f°101**

**Quittance pour David Marcou tuteur des hoirs de Jean Marcou contre Me Louis Jourdan – f°102**

### **Obligation pour Antoine Pourchier contre Me Jean Chabert – f°103**

#### **Obligation pour François Velixandre contre François Gillos et Georges Ferland – f°104**

Le 25/01/1611 ont comparu François Gillos et Georges Ferland de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à François Velixandre, de ce lieu, présent, « la quantité de vin estant dans ung thonneau neuf qu'est le second entrent dans la cave dudit Velissandre tenant environ cinquante coupes et autremant suivant la reue qu'en sera fait a raison de vingt cinq soulds la coupe payable par cartiers en prenant par eulx ledit vin, lequel thonneau des a presant ont prins a leur soing pour l'avoir gousté bon et recevable. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude Darbon et Bertrand Coussin de ce lieu. [Signé : Darbon, Coussin]

Le 10/09/1611 ledit Velixandre a confessé avoir reçu dudit Ferland, présent, 14 écus 34 sols et 4 écus 33 sols dudit Gillos pour le prix dudit vin, d'où quittance, cédant audit Ferland ses droits et actions contre ledit Gillos pour le recouvrement de la moitié. Fait en ce lieu en présence de Jean Reynaud et Jean Daumas.

#### **Insolutondation pour le capitaine Bernard et Jean Louis Roy, frères de Peypin-d'Aigues contre Barthélémy Mouret et Marthe Perdigon – f°105**

Le 28/01/1611 comme Barthélémy Mouret, les hoirs de Jean Mouret et Marthe Pardigon veuve de feu Georges Mouret, tous de Peypin-d'Aigues (84) se sont engagés auprès du capitaine Bernard et de Jean Louis Roy, frères de La Tour-d'Aigues, pour la somme de 193 écus 36 sols, les écus à 3 livres pièces de la manière suivante : 110 écus pour ledit capitaine Bernard et 83 écus pour ledit Jean Louis. Ledit Bernard a reçu 25 écus en une cession sur Me Claude Darbon par acte chez feu Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu et il reste à lui payer 96 écus 48 sols. Ledit Jean Louis a reçu de ladite Pardigon 33 écus tant des mains dudit Me Darbon en une cession que 8 écus payés à François Velixandre en une cession, et a reçu de Barthélémy Mouret 8 écus payé audit Velixandre ; il reste dû audit Jean Louis 42 écus 36 sols. Le tout est dû suivant obligation passée chez Me Georges Bernard notaire de La Tour-d'Aigues le 28/05/1602 dépendant d'autres obligation et hypothèques précédentes, le tout se montant désormais à 126 écus 12 sols : ledit Barthélémy Mouret en doit 83 écus 36 sols ; ladite Marthe tant en son propre que comme grand-mère des enfants dudit Jean Mouret la somme de 42 écus 36 sols. Ledit Barthélémy Mouret a sommé par acte chez ledit Me Bernard lesdits Roy de prendre son bien en paiement suivant liquidation par des experts.

A comparu ledit Barthélémy Mouret, lequel pour payer ladite somme de 83 écus 36 sols qu'il doit auxdits Roy, présents, pour sa part seulement, a baillé en insolutondation les pièces suivantes à Peypin-d'Aigues : un pré quartier des Grands Prés de deux éminades confrontant pré de Claude Mouret, de Georges Thruin, pré de Jean Pierre Silvestre ; un verger quartier de Bayard de deux émines et demi confrontant verger de Claude Mouret, d'Honorade Mouton et le fossé du Molin ; un chenevier aux Sebiers d'une éminade confrontant chenevier de Claude Mouret et le grand fossé des Harmitans ; une vigne à La Prize d'environ deux hommes confrontant vigne de Philippe Mouret, d'Angelin Ricard et le fossé ; un verger à La Prize de trois émines confrontant verger de Philippe Mouret, verger de Daniel Furet et verger de Jean Mouret ; une terre et verger à Reilhe Perdue de six émines confrontant terre de Claude Mouret, verger d'Angelin Ricard, de Jean Meynier ; la moitié d'une terre à Pied Gros confrontant l'autre moitié de Philippe Mouret, le bois de Lebron et le chemin allant à la Cuisine ; une terre au Grand Lot, au-dessous du chemin, de quatre émines confrontant terre de Daniel Furet, terre de Jean Mouret et le chemin ; une terre dit Male Terre, de deux saumées confrontant terre des hoirs d'Hugues Mouret, terre de Philippe et Pierre Mouret ; un coin de terre, dessus la Burlière, confrontant terre d'Elzias Silvestre, de Philippe Mouret et le Vallon ; un coin de terre audit quartier dite La Perrière « Neadelounencque » [?] de deux éminades confrontant terre de Pierre Mouret, terre de Claude Mouret ; une terre à La Palun de six émines confrontant terre de Claude Mouret, terre des hoirs de Jean Mouret et le grand fossé ;

une vigne aux Grands Vignes de deux hommes confrontant vigne de Philippe Mouret, de Jeanne Ricard, le chemin allant à Grambois ; un coin de pasquier et jardin aux Hières près des bastides de dix cosses confrontant pasquiers de Claude Mouret et de Pierre Mouret ; un coin d'aire aux Hières confrontant aire de Claude Mouret et des hoirs de Jean Mouret ; la moitié d'une étable et fenièrre d'haut en bas, commun et indivis avec l'autre part appartenant à Philippe Mouret, audit lieu confrontant l'autre part, étable de François Mouret et étable de Claude Mouret ; et finalement un dessous de maison où ledit Barthélémy habite confrontant le dessus de maison de Philippe Mouret, maison de Pierre Mouret et la place.

Toutes ces propriétés sont estimées par Me Jacques Silvestre baile et Pierre Gruot, estimateurs vieux, commis et députés verbalement par les parties, à la somme de 293 livres. Lesdits Roy devront payer le lods. Ledit Mouret jouira de ces propriétés pendant dix ans à partir de ce jour et devra payer les tailles, cens et services chaque année ainsi qu'entretenir les biens et paiera chaque année auxdits Roy les intérêts de la somme de 293 livres à hauteur de 5% par an dont la première paie aura lieu à la Saint-Michel et ainsi de suite. Si ledit Mouret donne de l'argent auxdits Roy jusqu'à 30 livres à la fois, ils devront l'accepter et réduire la dette principale d'où répercussion sur les intérêts. Fait et publié à Peypin-d'Aigues, chez Daniel Furet, en présence de ce dernier et de Jacques Gras dudit lieu. [Signé : Jacqu Silvestr, B Roy, JL Roy, D Furet]

#### **Procuration pour la communauté de Peypin-d'Aigues – f°110**

#### **Insolutondation pour le capitaine Bernard et Jean Louis Roy, frères, contre Marthe Pardigon et Georges Mouret – f°112**

Le 28/01/1611 ont comparu Marthe Pardigon veuve de Georges Mouret de Peypin-d'Aigues (84), et Marguerite Ricard veuve de Jean Mouret, mère et tutrice testamentaire de Georges Mouret fils et hoir dudit feu Jean dudit lieu, lesquelles pour payer la somme de 42 écus 36 sols, les écus à 3 livres pièces, que ladite Pardigon et ledit feu Jean son fils doivent au capitaine Bernard et à Jean Louis Roy, frères de La Tour-d'Aigues, pour reste et entier paiement de leur part de l'acte de compte-final passé entre eux chez Me Bernard notaire de La Tour-d'Aigues le 28/05/1602, dépendant des précédentes obligations et hypothèques, et autres, le tout exprimé dans l'acte chez ce notaire ce jour entre Barthélémy Mouret et lesdits Roy, pour payer tout ceci lesdites Pardigon et Ricard ont baillé en insolutondation auxdits Roy les pièces suivantes : une maison à Peypin-d'Aigues d'haut en bas confrontant au-dessous sellier en commun des Mouret, maison de Daniel Furet à deux parts, maison d'Honorade Mouton et la rue ; et un verger quartier de La Preze de trois émines six cosses confrontant verger de Claude Mouret, verger de Daniel Furet et terre de Pierre Mouret.

Ces propriétés ont été estimées par Me Jacques Silvestre baile, et Pierre Gruot, estimateurs vieux de Peypin-d'Aigues, présents. Lesdites Pardigon et Ricard jouiront desdites propriétés pendant dix ans à partir de ce jour et paieront les tailles et censes ainsi que 7 livres et demi d'intérêt de la somme principale desdites propriétés avec les mêmes clauses que dans le contrat dudit Barthélémy Mouret pour un rachat de la dette. Fait et publié à Peypin-d'Aigues en présence de Daniel Furet et Jacques Gras dudit lieu. [Signé : JL Roy, B Roy, D Furet, Jacqu Silv]

#### **Quittance pour Me Pierre Roux avocat contre Me Claude Darbon séquestre – f°116**

#### **Déclaration pour Auphante Archimbaud contre Gabriel Michel son mari – f°117**

Le 31/01/1611 a comparu Gabriel Michel de Cadenet (84), lequel a « déclaré et permis a Auphante Archimbaude sa femme, presante et stippullante, assistée de mestre Jehan Archimbaud son pere aussy presant, qu'elle jouisse entierement des biens immeubles que souloient appartenir audit Michel ausquelz ladite Archimbaude a esté collocquée de l'autorité des officiers dudit Cadenet amplement designés en la collocation sur ce faite au mois d'octobre dernier pour iceulx biens regir, administrer, negotier et arranter par sadite femme ainsy qu'elle advisera sans licence ny

consantemant dudit Michel, pour des fruitz ou rante d'iceulx icelle Archimabude par les enfentz qu'elle a de presant et pourroit avoir a l'advenir dudit mariage estre norris et allimantés suivant et conformement la santance desditz officiers, les tailhes et censes annuellement payées et a cesfins icelluy Michel a fait en tant que de besoing sadite femme procuratrice et administresse desdits biens, des fruitz desquelz il s'en est desmis et despoullhé et saisi sadite femme pour en jouir comme metresse d'iceulx avec toutes clausalles translatoires requizes et necesseres sans contredict. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Esprit Berneaud de Pertuis (84) et Henry Darbon de ce lieu. [Signé : G Michel, Berneaud, H Darbon]

**Arrentement pour Auphante Archimbaud contre Donat Martin cordonnier – f°119**

**Obligation pour Me Claude Darbon et le capitaine Jean Antoine Plunier contre Antoine Ginou – f°120**

**Quittance pour le capitaine Etienne Pascal et Me Pons May contre Marc Antoine Seguiran d'Aix-en-Provence – f°121**

**Obligation pour Me Louis Jourdan contre Michel et Pierre Nicolas, frères – f°122**

**Obligation pour Me Louis Jourdan contre Philippe Esteve – f°123**

**Quittance pour Sibille Ferrat et Georges Julien contre Bertrand Coussin – f°124**

Le 03/02/1611 a comparu Bertrand Coussin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Sibille Ferrat et Georges Julien, mère et fils, de ce lieu, absents, et des mains et propre argent de Noël Rougier, beau-fils de ladite Ferrat, la somme de 6 livres pour tout reste et entier paiement des censes et services que ladite Ferrat et ledit Julien doivent audit Coussin jusqu'en 1595 et des termes échus [à ?] Charles Meolhon, Balthazar Roux, le sieur baron des Arcs et Paul Agnel pour 11 années, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Pascal Estienne de La Motte-d'Aigues (84). [Signé : Coussin, L Jourdan]

**Obligation pour Me Claude Darbon et le capitaine Jean Antoine Plunier contre François Roman – f°125**

**Obligation pour François Mirabeau contre Antoine Martel – f°126**

**Quittance et reconnaissance pour Isnard et Honorade Daumas contre Etienne Daumas – f°127**

Le 07/02/1611 a comparu Etienne Daumas, de Reynier (04), époux d'Honorade Daumas, lequel audit nom a confessé avoir reçu d'Isnard Daumas, son beau-père, présent, dudit lieu, la somme de 36 livres en déduction de la dot constituée à sa fille suivant contrat de mariage chez Me Georges Asse notaire de Turriers (04). Il confesse avoir aussi reçu la robe promise audit mariage ainsi que « ung chalet de bois blanc garni d'une bassaque, deux linceulx, une couverture de layne blanche avec son traversier », d'où quittance et décharge du séquestre de la gagerie prise à son beau-père. D'où reconnaissance des 36 livres au profit de sa femme, absente. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jacques Nicollet bourgeois de Sisteron (04) et Jean Guerin de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Nicollet]

**Procuracion pour frère Jean Antoine Lantelme, prêtre, sacristain et prieur du prieuré Saint-Pierre-lès-Ansouis – f°128**

**Quittance pour François Velixandre contre Jacques Gilly – f°130**

**Quittance et reconnaissance de dot pour Blanche Combe contre François Segnouret – f°131**

Le 08/02/1611 a comparu François Segnouret de Cucuron (84), habitant Marseille (13), lequel comme mari de Blanche Combe, de Sault (84), a confessé avoir reçu de sa femme, présent, la somme de 70 livres et demi tant en 15 livres en argent qu'au prix des meubles et ustensiles de maison, suivant estimation par des amis communs, en déduction de la dot de ladite Combe suivant leur contrat de mariage chez ce notaire en janvier. D'où quittance et reconnaissance. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Elzias Silvestre et Claude Mouret de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : Elzias Silvestre]

**Obligation pour Antoine Mallet contre François Boyer – f°133**

**Quittance pour Jacques Gueidan et Me Balthazar son fils, notaire, contre Jacques Nicollet rentier – f°133**

Le 08/02/1611 a comparu Jacques Nicollet, bourgeois de Sisteron (04), fermier pour moitié des droits seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, lequel a confessé avoir reçu de Jacques Gueidan et de Me Balthazar Gueidan notaire, père et fils, ledit fils présent, d'une part cent charges de blé annone, cinquante-cinq charges de conségal, quinze grosses charges d'avoine et trente-six gelines pour la part et moitié le concernant de la rente que lesdits Gueidan doivent audit Nicollet comme cessionnaire de la comtesse de Sault, paie échue en 1610 pour la première paie de leur arrentement, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Daniel Furet de Peypin-d'Aigues (84) et Pierre Ripert de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Nicollet, Gueidan, D Furet]

**Obligation pour Guillaume Sicard contre Me Louis Ricard notaire et Benoît Roland – f°135**

**Obligation pour Guillaume Sicard contre Honoré Roux – f°136**

**Quittance pour Laurent Solliers contre Me Joseph Estienne notaire et Allezine Peyrol – f°136**

**Quittance générale pour Jean Orcel et Jacques Roman contre Geneviève Rome, de Serre – f°137**

**Quittance pour Etienne Tamisier contre Jean Garcin – f°140**

**Prix-fait pour Barthélémy Fournier contre Jean Silve – f°140**

**Quittance pour Me Donat Martin contre Gabriel Michel – f°141**

**Quittance pour Guillaume Sicard contre l'économe du couvent du Torret – f°143**

**Achat pour Pierre Perin contre Me Louis Ricard notaire et Benoît Roland – f°144**

**Obligation pour Guillaume Sicard contre Jean Darbon fils d'Etienne – f°146**

**Obligation pour Antoine Aubion contre Dominique Delamp – f°147**

**Achat de pour Farmette Rabanin femme d'André Berneaud contre Barthélémy Icard – f°148**

**Obligation pour Me Pons May contre Elzias et Georges Ferland – f°151**

Le 14/02/1611 ont comparu Elzias et Georges Ferland, père et fils, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, ledit fils émancipé, lesquels ont confessé devoir à Me Pons May chirurgien de ce lieu, absent, deux charges de conségal, reçues en prêt, qu'ils promettent de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Jean Candolle d'Aix-en-Provence (13) et Jean Jourdan de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Candolle]

**Obligation pour Guillaume Sicard contre Barthélémy Jourdan – f°152**

**Obligation pour Paul Agnel contre Noël Rougier – f°152**

Le 19/02/1611 a comparu Noël Rougier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de Manosque (04), présent, la somme de 65 écus soit 195 livres pour l'achat de deux mulets, l'un poil noir et l'autre roux, reçus avec leurs bâts, d'où quittance, et qu'il promet de payer en deux paies égales, la première le 15/08/1612 et l'autre le 15/08/1613. D'autre part, il confesse devoir audit Agnel trois charges de conségal, une grosse charge d'avoine et une charge d'orge prin, le tout reçu en prêt et qu'il promet de rendre aux fêtes de mai avec hypothèque des mulets. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian prêtre et Barthélémy Jourdan de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : P Agnel, Vian]

**Quittance pour Jacques Gondon fermier du prieuré de La Tour-d'Aigues – f°154**

Le 19/02/1611 ont comparu Jacques Gueidan et Vincent May de ce lieu de La Tour-d'Aigues, anciens recteurs de l'hôpital de ce lieu en l'année 1607, lesquels ont confessé avoir reçu précédemment de Jacques Gondon bourgeois de Saignon (84), rentier des droits de la dîme de ce lieu, absent, la quantité de huit charges de blé annone pour l'aumône que le prieuré doit donner chaque année pour les pauvres de ce lieu, et ce pour ladite année 1607, lesdits grains ayant été distribués par les recteurs aux pauvres selon la coutume. D'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian prêtre et Jean Candolle d'Aix-en-Provence (13). [Signé : Jaques Gaydan, V May, Vian]

**Obligation pour Paul Agnel contre Jean Dumas – f°155**

**Obligation pour Paul Agnel contre François Darbon – f°155**

**Obligation pour Georges Ferland contre François Gillos – f°156**

Le 19/02/1611 a comparu François Gillos habitant en ce lieu de la Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Georges Ferland, de ce lieu, présent, la somme de 9 livres pour sa part concernant l'achat de cinq chaînes à La Billadoire, et qu'il promet de payer dans un mois et en échange, ledit Ferland cède sa part desdites chaînes. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Paul Agnel de Manosque (04) et Georges Meissonier de ce lieu. [Signé : P Agnel]

**Déclaration pour Me Antoine Courenc contre Martin Motte – f°157**

**Accord entre le capitaine Etienne Pascal et Raymond Berard – f°159**

**Mariage entre Antoine Roux de La Tour-d'Aigues et Andriev Gounache de La Tour-d'Aigues – f°162**

Le 20/02/1611 contrat de mariage entre Antoine Roux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils de feu Jean et de Lucrèce Lantelme, de ce lieu, et Andriev Gounache, fille de Jean et de Peyronne Dumas, de ce lieu. L'époux est assisté par sa mère et par Balthazar Lantelme, son oncle. L'épouse est assistée par ses père et mère.

Le père de l'épouse lui assigne en dot la somme de 35 écus, à 3 livres pièce, payable ainsi : 20 écus à l'instant tant en argent qu'en vin et meubles suivant estimation, reçus par l'époux ; 7 écus que ledit Gounache a remis audit Roux à prendre sur Etienne Daumas, d'Esparron-la-Bâtie (04) qu'il doit suivant acte chez Me Bernard notaire ; et 8 écus sous la forme d'un chenevier en ce lieu quartier du Collombier confrontant chenevier de Jacques Monier, chenevier de Claire Reynaud, le chemin et chenevier du seigneur, qu'il donne donc à sa fille. L'époux fait reconnaissance des sommes reçues au profit de l'épouse.

Fut présente Catherine Daumas, tante de l'épouse, qui a donné à sa nièce deux éminades d'un chenevier en semence à prendre de long en long quartier de La Barrielle confrontant chenevier de Gaspard Reboul, le fossé conduisant l'eau au quartier, la rivière de l'Eze et chenevier restant à la donatrice, le tout pour en jouir après le décès de ladite donatrice.

Fut présent Jaume Meaune [ou Meanne] qui a donné à l'épouse une émine de conségal, mesure vieille, reçue.

Il sera fait à l'épouse une robe de cadis et un aubergeon d'estamet aux communs dépens des parties pour le jour du mariage. Les vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 10 écus ; d'elle à lui 5 écus.

Fut présent Jaumet Gounache qui a donné à l'épouse un panau de conségal, reçu.

Fut présent Michel Grimaud qui donne une coupe de vin, reçue.

Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison de Me Claude Gavaudan où ledit Gounache père habite, en présence de Me François Pazier et Pierre Menard menuisier, de ce lieu.

[Signé : P Menard, F Pazier]

[En marge : Il y a reconnaissance de 21 livres chez ce notaire le 03/11/1612]

#### **Achat pour Catherine Eyriès femme de Jacques Roux contre Honoré Brunel – f°167**

Le 21/02/1611 a comparu Honoré Brunel de Pertuis (84), héritier testamentaire de feu Delphine Pourret, sa femme, lequel a vendu à Catherine Eyriès, femme de Jacques Roux, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absente, son mari présent, un chenevier en ce lieu quartier de Collombier d'une demie saumée en semence confrontant terre de Jean Allemand, terre de Me Claude Darbon et le chemin public. La vente est faite pour le prix de 76 livres et demi. Fut présent Pierre Jehan, héritier testamentaire de feu Jean Bues de ce lieu, lequel promet de payer audit Brunel ladite somme d'ici Pâques en déduction de 120 livres que ledit Jehan est chargé de payer suivant le testament dudit Bues reçu chez ce notaire. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Bertrand Coussin et Jean Thorame de ce lieu. [Signé : Coussin]

Le 07/03/1611 Me Jean Candolle, procureur de Jacques Gondon fermier du prieuré [dont dépend le chenevier] de ce lieu, a confessé avoir reçu dudit Roux 6 livres pour le lods, grâce faite du surplus. [Signé : Candolle]

[En marge : il y a quittance en faveur dudit Brunel de ladite somme chez ce notaire le 25/04/1611]

#### **Achat pour Jacques Silvy, tisserand, contre Jean Rastou, de Caseneuve – f°169**

Le 21/02/1611 a comparu Jean Rastou de Caseneuve (84), habitant à Marseille (13), lequel a vendu à Jacques Silvy, tisserand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une vigne acquise par ledit Rastou en collocation de Martin Thorame, en ce lieu quartier du Plan, de deux carterades avec un petit coin de terre limitrophe, confrontant vigne de Jaumet Germain, terre du prieuré, terre dotale de Gaspard Reboul et terre des hoirs de Françoise Darbon ; sous la directe du monastère Saint-Ruf. La vente est faite pour le prix de 96 livres, dont 24 livres à payer d'ici les fêtes de mai, 24 livres dudit jour en un an et les 48 livres restantes en deux paies égales au même jour les années suivantes. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian prêtre et Pierre Constans de ce lieu. [Signé : Vian, Pierre Constans]

[En marge : il y a quittance de 24 livres chez ce notaire le 01/05/1611]

Le 29/06/1613 ledit Rastou a confessé avoir reçu dudit Silvy, présent, la somme de 24 livres pour la troisième paie dudit acte, d'où quittance. Fait en ce lieu, en présence de Richard Constans et Jean Pierre Boquy de ce lieu.

[En marge : le 18/12/1614, il y a quittance de l'entier paiement chez Me Prat notaire de Marseille]

**Achat pour Honoré Chansaud et ses frères contre Jean Rastou – f°172**

**Quittance pour le capitaine Etienne Pascal contre Pierre Lamonier – f°174**

**Obligation pour Me Jean Menc, notaire, contre Jean Roman fils de François en principal et Guilhen Andrieu en pleige – f°176**

**Achat pour François Lantelme contre Isnard Queyrel de La Bastidonne – f°177**

Le 21/02/1611 a comparu Isnard Queyrel, de La Bastidonne (84), lequel a vendu à François Lantelme ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une terre de cinq émines et demi au dextre en ce lieu, quartier de Bédarrides, confrontant chemin allant à Mirabeau, terre d'Antoine Queyrel, terre des hoirs d'Antoine Darbon, pré de Me Jacques Vian. La vente est faite pour le prix de 13 livres et demi, payable 6 livres à l'instant au prix d'une charge de conségal, reçue, et le reste au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian prêtre et Denis Daumas de ce lieu. [Signé : Vian]

Le 20/08/1611 ledit Queyrel a confessé avoir reçu dudit Lantelme les 7 livres et demi restantes pour l'entier paiement de la terre, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Me Jean Candolle et Antoine Garcin. [Signé : Candolle, A Garcin]

**Cession pour Pierre Constans contre Vincent Barriel – f°179**

**Obligation pour Me Pons May contre Barthélémy Jourdan – f°182**

**Obligation pour Me Pons May contre Laurent Vian fils de Jacques – f°182**

**Achat de bois pour Paul Agnel contre le capitaine Etienne Pascal – f°183**

**Achat de fruits pour Pierre Bret contre Monet Roman – f°185**

**Obligation pour Marguerite Sauvecane, veuve, contre Antoine Reynier – f°187**

**Cession pour Guidon Mombrion contre Antoine Garcin – f°188**

**Consentement pour Jean Chautra contre le capitaine Etienne Pascal – f°189**

**Quittance pour Jacques Monier contre les hoirs de feu Charles Meolhon et Balthazar Roux – f°190**

**Obligation pour François Velixandre contre Honoré Thurin en principal et Jean Bouchet en pleige – f°192**

**Obligation pour Marguerite Sauvecane, veuve, contre Michel Bret – f°193**

**Obligation pour Jean Jourdan, de Cabrières-d'Aigues, contre Me Louis Ange, praticien – f°194**

**Quittance de lods pour Jean Jourdan et ses frères contre les anciens fermiers de La Tour-d'Aigues – f°195**

**Arrentement pour Laurent Lantelme contre Antoine Andrieu – f°196**

**Obligation et compte-final pour Joseph Emin, bourgeois, contre Jean Vian en principal et Joseph Aubion en pleige – f°197**

**Promesse pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Jaume Dracq – f°199**

**Convention pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Jean Martin et Jean Solliers – f°202**

**Arrentement pour Me Louis Ange contre Pierre Bret de Saint-Martin-de-la-Brasque – f°205**

**Obligation pour Me Pons May contre Jean Honoré Constans – f°206**

**Quittance pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre demoiselle Marguerite Taurel – f°207**

**Obligation pour Louison Bounaud de Pertuis contre Antoine Villamus en principal et Jean Louis Roy en pleige – f°208**

**Echange pour Pierre Bret contre Pierre Perin – f°209**

**Ratification pour les hoirs d'Honoré Michaelis, d'Aix-en-Provence, contre la communauté de Peypin-d'Aigues – f°212**

**Procuracion avec révocation pour le capitaine Etienne Pascal, d'Aix-en-Provence – f°214**

**Cession avec obligation pour Paul Agnel contre le capitaine Etienne Pascal – f°215**

**Obligation pour François Velixandre contre Philippe Esteve – f°217**

**Confession pour Antoine Richier contre Philippe Esteve – f°218**

**Achat pour Jacques Silvestre contre Marie Cavallier – f°219**

**Obligation pour Paul Agnel contre Joseph Just – f°220**

**Arrentement pour Jean Martin contre Michel Chivalier – f°221**

Le 01/03/1611 a comparu Jean Martin fils de Pierre, ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a arrenté à Michel Chivalier, habitant de ce lieu, présent, une boutique qu'il a au-dessous de sa maison en ce lieu, pour trois ans à partir de la Saint-Michel prochaine contre une rente annuelle de 12 livres dont la première paie aura lieu à la Saint-Michel. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Jourdan et Jacques Serre de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : J Martin]

Le 31/12/1611 ledit Martin a reçu dudit Chivalier 12 livres pour la première paie de la Saint-Michel passée, d'où quittance. [Signé : Martin]

Le 05/11/1612 ledit Martin a reçu dudit Chivalier 12 livres pour la rente d'une année, d'où quittance.

Le 12/12/1613 acte barré en présence des parties qui se font quittance réciproque. Fait en présence d'Antoine Malan et Jean Jourdan. [Signé : J Martin]

**Quittance pour Brunet et Mary Roux contre Pierre Perin – f°222**

**Achat pour Jean Jourdan et ses frères, de Cabrières-d'Aigues, contre André Eyriès maréchal dudit lieu – f°223**

**Quittance de lods pour André Eyriès contre Me Louis Jourdan, exacteur – f°226**

**Obligation pour Antoine Garcin contre François Fabry – f°227**

**Obligation pour Antoine Laurens contre Claude Abel son beau-frère – f°228**

**Obligation pour Magdeleine Reynaud contre Michel Pellat – f°229**

**Mègerie de bastide portant compte-final pour Laurent Gaudemar contre Michel Felissian et ses frères – f°230**

**Achat pour Jean et Pierre Guerin, frères, contre Jean Anthoard fils de Louis – f°238**

**Compromis entre Pierre Roman et Toussaint Sauvecane et ses frères – f°240**

**Obligation pour Guillaume Sicard contre François Darbon fils d'Etienne – f°241**

**Procuration pour la communauté de La Tour-d'Aigues – f°242**

**Sommation avec déséparation pour Me Elzias Philip contre demoiselle Catherine Vincens – f°244**

**Quittance et reconnaissance de dot pour Pierre Jehan et Catherine Eyriès contre Jacques Roux – f°246**

Le 07/03/1611 a comparu Jacques Roux, époux de Catherine Eyriès, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel en ladite qualité a confessé avoir reçu de Pierre Jehan, de Pertuis (84), héritier testamentaire de feu Jean Bues, de ce lieu, suivant testament en 1610 chez ce notaire, la somme de 43 livres et demi pour reste et entier paiement de la somme de 120 livres donnée par ledit Bues à ladite Eyriès dans son contrat de mariage avec ledit Roux chez Me Bernard notaire de ce lieu. D'où quittance. Pour le reste de ladite somme, ledit Jehan s'est chargé de la payer à Honoré Brunel, de Pertuis, pour l'achat d'un chenevier au nom de ladite Eyriès suivant acte reçu chez ce notaire cette année. D'où reconnaissance par ledit Roux au profit de sa femme absente, pour ces 43 livres et demi. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Jacques Silvestre baile de Peypin-d'Aigues (84) et Me Jean Candolle d'Aix-en-Provence (13). [Signé : Candolle, Jacqu Silvstr]

**Quittance pour Jacques Silvestre contre Me Roux, avocat – f°247**

**Echange entre Laurent Vian fils de Jacques et Me Elzias Olivier – f°248**

**Compromis entre Bertrand Coussin et Barthélémy Berard – f°250**

**Quittance pour François Blanc contre Denis Rougier – f°252**

**Obligation pour Pierre Bret contre Michel Nicolas – f°253**

**Obligation pour Me Pascal Sicard contre Philippe Esteve – f°254**

**Achat pour Jean Darbon fils de feu Antoine contre Me Antoine Ange – f°254**

**Reconnaissance de dot pour Marguerite Gouirand femme de Guillaume Nicolas de La Motte-d'Aigues contre ce dernier – f°257**

Le 10/03/1611 a comparu Guillaume Nicolas, de La Motte-d'Aigues (84), comme mari de Marguerite Gouirand dudit lieu, lequel a confessé avoir reçu de sa femme, présente, la somme de 114 livres 12 sols tant pour la constitution que pour la donation faites à ladite Gouirand par Philippe Ribière, Jaume Gouirand, Nicolas Gouirand et Jean Gouirand dans leur contrat de mariage chez feu Me Jean Pellati notaire royal de Cabrières-d'Aigues (84) le 05/08/1571, comprenant le prix des meubles, ustensiles de maison et bétail dudit contrat, le tout estimé par des amis communs. Le tout reçu quelques temps après le mariage sans que l'époux en ait fait quittance. Il fait désormais quittance et reconnaissance avec hypothèque des pièces suivantes : une tine de chêne tenant environ trente saumées, pléchée de quatre pleiches avec deux tonneaux de même bois, pléchés, l'un de trente coupes et l'autre de quarante coupes, se trouvant dans la cave de la maison de l'épouse, et la tine dans un sellier quartier de Chantemerle ; une vigne quartier dit Au Collet allant au moulin, à La Motte-d'Aigues, de trois hommes confrontant trois hommes de vigne de ladite Gouirand, vigne et verger des Bouchard, la draie et le terroir de Saint-Martin-de-la-Brasque ; un coin de pré et jardin le tout de trois émines quartier du Moullas confrontant pré de Guiot Orcel, pré de Louis Roux, pré de Magdeleine Brunet et le chemin public. Et pour assurance pour ladite Gouirand de 18 livres d'augment données par ledit Nicolas, il lui affecte une terre, En Bernarde, de trois émines, confrontant terre de ladite Gouirand, jardin des hoirs de Jaume Jourdan et les maisons de ville. L'époux ne pourra ni vendre, ni aliéner lesdites propriétés. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Bertrand Coussin et Peirre Mairetet de ce lieu. [Signé : Mairetet, Coussin]

**Obligation pour Me Pons May contre David et Pierre Bret, frères – f°260**

**Procuration pour le capitaine Etienne Pascal d'Aix-en-Provence – f°260**

**Achat de bois et d'ardoise pour le capitaine Etienne Pascal contre Charles Pallestrot – f°261**

**Quittance pour Jean Garcin contre demoiselle Delphine Devoux, veuve – f°264**

**Quittance et reconnaissance de dot pour Me Joseph Estienne et Gellete, sa fille, contre Jean Registreau – f°264**

Le 12/03/1611 a comparu Jean Registreau de Pelissanne (13), époux de Gellete Estienne dudit lieu, lequel a confessé avoir reçu de Me Joseph Estienne notaire royal dudit lieu, son beau-père, absent, Antoine Pourchier son autre beau-fils présent, la somme de 300 livres pour toute la dot constituée par ledit Joseph à sa fille dans son contrat de mariage reçu par Me Esmenard notaire de Pelissanne, dont il a reçu en 1599 75 livres tant en blé qu'en argent et le reste après en plusieurs et diverses fois, d'où quittance. De même, il déclare avoir reçu de son beau-père les robes et ornements promis au mariage estimés à 75 livres, d'où quittance et reconnaissance du tout au profit de sa femme, absente. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pierre Lamonier menuisier et Georges Ferland de ce lieu. [Signé : JR, Pierre Lamonomie]

**Achat pour Melchion Rey de La Bastidonne contre Georges Ferland – f°266**

Le 12/03/1611 a comparu Georges Ferland de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Melchion Rey, maréchal à forge de La Bastidonne (84), présent, une vigne en ce lieu quartier de

Raphineau, de six hommes confrontant vigne d'Hélion Jausseran, vigne d'Elzias Vian, le chemin et vigne de Claude Ginies. La vente est faite pour le prix de 36 livres que ledit Rey promet de payer en trois paies égales de 12 livres, la première à la Saint-Michel prochaine et ainsi de suite au même jour. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Bertrand Coussin et Jacques Serre de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : Coussin]

**Immission de possession du prieuré Saint-Pierre-lès-Ansouis pour frère Claude Granier, prêtre, religieux du monastère Saint-Ruf-lès-Valence – f°268**

**Procuration pour Jean Sauvecane fils de François – f°272**

**Obligation pour Antoine Laurens contre Claude et Honoré Abel, frères – f°273**

**Accord et transaction entre les consuls et communauté de La Tour-d'Aigues et Julien Doneau, de Cadenet – f°274**

**Prix-fait pour le capitaine Etienne Pascal contre Me Laurent Tourquat – f°277**

**Obligation pour Jacques Nicollet, fermier seigneurial contre Barthélémy Gouirand – f°279**

**Obligation pour Me Pons May contre Pierre Long – f°280**

**Arrentement pour messire Claude Granier, prieur de Saint-Pierre, contre Antoine Michel – f°281**

**Cession avec quittance pour le capitaine Etienne Pascal contre Philibert Estienne bourgeois d'Aix-en-Provence – f°283**

**Procuration pour Philibert Estienne – f°285**

**Accord avec cession pour Paul Agnel, bourgeois, contre Me Balthazar Gueidan notaire – f°286**

**Quittance pour Etienne Morier contre Antoine Abel – f°289**

Le 18/03/1611 a comparu Benoît Abel maréchal à forge de ce lieu de La Tour-d'Aigues, au nom d'Antoine son père, ledit Antoine comme héritier testamentaire de feu Honorade Amistade vivante du lieu de Lancel (04), lequel a confessé avoir reçu d'Estienne Morier, ménager habitant de Saint-Michel (04), présent, la somme de 100 livres pour le prix de certains biens qu'il avait acquis de ladite Amistade par acte chez ce notaire le 26/02/1609 y comprenant 33 livres d'un acquit de lods payé par ledit Morier au sieur de Remoulhes, chargé par ledit acte en date du 08/11/1609, acquit retiré par ledit Abel. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Joseph Emin bourgeois et Barthélémy Silvy de ce lieu. [Signé : Emin]

**Cession pour Laurent Gaudemar, marchand contre Jean Ibert – f°290**

**Obligation pour Catherine Ginies, veuve, contre Jean Estienne – f°293**

**Achat pour Toussaint Meit contre Laurent Plantard – f°293**

Le 21/03/1611 a comparu Laurent Plantard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Toussaint Meit, de ce lieu, présent, une terre de trois émines deux cosses au dextre, en ce lieu quartier de Bon Ruby confrontant vigne de Salomon Jourdan, vigne de Guidon Mombriion, le

chemin vieux d'Ansouis. La vente est faite pour le prix de 20 livres que ledit Meit promet de payer à la Toussaint. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Reynaud et Me Jean Candolle d'Aix-en-Provence (13). [Signé : Thoussans Met]

Le 02/11/1611 ledit Plantard a confessé avoir été payé par ledit Meit des 20 livres, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Me Pons May et Bertrand Coussin de ce lieu. [Signé : Toussans Met, P May, Coussin]

**Obligation pour Catherine Ginies contre Salomon Jourdan – f°295**

Le 21/03/1611 a comparu Salomon Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Catherine Ginies veuve de Jean Amoran de ce lieu, absente, une charge de blé annone, reçue en prêt amiable, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Melchion Valette et François Roux de ce lieu.

**Procuracion pour Marguerite Madon – f°296**

**Obligation pour Jacques Consolin et Sébastien Franc contre Pierre Bret, de Peypin-d'Aigues – f°297**

**Quittance pour le capitaine Etienne Pascal contre Me Martin Philip – f°298**

**Quittance pour le capitaine Etienne Pascal contre Jérémie Barbarin – f°299**

**Quittance pour le capitaine Etienne Pascal contre Michel Granier – f°300**

**Quittance pour le capitaine Etienne Pascal contre Charles Pallestrot – f°301**

**Cession pour Me Claude Gavaudan contre le capitaine Etienne Pascal – f°302**

**Quittance pour Paul Agnel contre messieurs les prêtres – f°303**

**Quittance de compensation pour Pierre Mairetet contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°304**

**Quittance portant cession pour Paul Agnel contre Jacques Nicollet bourgeois de Sisteron et Me Balthazar Gueidan notaire – f°305**

**Caution prêtée par Me Claude Darbon, ancien procureur – f°307**

Le 26/03/1611 a comparu Honoré Thurin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, procureur de Me Claude Darbon ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), suivant procuracion chez Me Decuges notaire royal de La Cadière (83) le 24/03/1611, lequel audit nom, suivant arrêt de la cour des comptes du 23/03/1611 « portant que en donnant par ledit Darbon caution pour la some de vingt livres ser eslargi des prisons royaulx d'Aix avec la permission a moidit notere adressante que j'ay receue avec l'honneur que s'appartient, comme aussy nous audit Thurin presentement deux autres lettres de permissions laxées l'une par monsieur le lieutenant general que autre de monsieur le lieutenant general des submissions au siege d'Aix du vingt quatriesme dudit mois duemant scellés et signés Guiey et Darbes, celle du seneschal a la requeste de Abel Gon dudit Aix pour dix huit livres et l'autre par le mesme Abel et pour samblable some et encores a la requeste de mestre Gaspard Rascas sieur du Canet, et satisfaisant ledit Thurin ausdites comissions a presenté en caution Jehan Darbon a feu Jehan et autre Honoré Thurin fils emancippé de Georges dudit La Tour, illec presentantz » qui se portent tous deux pleiges.

Furent aussi présents Me Claude Gavaudan, Jean Martin et le notaire, comme consuls modernes de ce lieu, ainsi que le capitaine Bernard Roy de ce lieu, lesquels informés de ces cautions « ont collandé et repputé suffizans iceulx pleiges dudit pleigement et de paier jusques a la some de trois centz livres en cas d'insuffizance desdits pleiges. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Elzias Olivier chirurgien et Jean Reynaud, de ce lieu. [Signé : Gavaudan, H Thurin, J Martin, H Turin, B Roy, Olivier]

**Obligation pour Paul Agnel contre Antoine Pardigon – f°310**

**Quittance de compensation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Jean Thorame – f°311**

**Obligation pour Marguerite Barthélémy, veuve, contre Salomon Jourdan – f°312**

Le 23/03/1611 a comparu Salomon Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Marguerite Barthélémy, veuve, de ce lieu, présente, la somme de 30 livres, reçue en prêt et qu'il promet de rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Reynaud et Antoine Vespier de ce lieu.

Le 22/10/1614 ladite Barthélémy a confessé avoir reçu dudit Jourdan 18 livres en déduction de ladite dette au prix d'une demie charge de blé ainsi qu'en argent.

**Insolutondation pour Jean Darbon fils d'Etienne contre Me Elzias Olivier et ledit Etienne Darbon – f°313**

**Quittance générale pour François Gillos, François Chabert et Georges Ferland contre Honoré Franque et Paul Silvy – f°315**

Le 31/03/1611 ont comparu François Gillos, François Chabert, Georges Ferland, Honoré Franque et Paul Silvy, tous de ce lieu de La Tour-d'Aigues, de Céreste (04) et Vitrolles-en-Luberon (84), lesquels se sont fait quittance réciproque pour les actes de convention, association et apprentissages passés chez ce notaire, relatifs aux besognes faites à scier du bois, le tout jusqu'à ce jour. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Honoré Roux et Chaffret Eyriès de ce lieu. [Signé : Francois Chabert, H Rous]

**Quittance pour Me Martin Philip contre Pierre et Antoine Roche – f°316**

**Obligation pour Pierre Barthélémy contre Georges Roux – f°317**

**Quittance et reconnaissance pour Michel Grimaud, Bénectine, Anne et Catherine Castel – f°318**

Le 06/04/1611 ont comparu Jaume Meissonier, Louis Rougier et Claude Raput, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, époux de Benetine, Catherine et Anne Castel, sœurs, de ce lieu, lesquels ont confessé avoir reçu de Michel Grimaud leur beau-frère, présent, la somme de 4 livres et demi pour « les quatriemes parts a eulx consernantz » [le quart] du prix d'un tonneau de chêne pléché de quatre pleiches qu'ils ont vendu audit Grimaud, contenant environ vingt-cinq coupes, d'où quittance et reconnaissance au profit de leurs épouses, absentes. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Reynaud de ce lieu et frère Claude Granier prêtre de ce lieu. [Signé : C Garnier]

**Mariage entre Claude Pourpe et Magdeleine Villard – f°319**

Le 06/04/1611 contrat de mariage entre Claude Pourpe, de Revest-des-Brousses (04) fils de Michel et de feu Beatris Hugou, et Magdeleine Villard, de Cabrières-d'Aigues (84), fille de Mathieu et de feu Marie Ramasse. Les époux sont assistés de leurs pères.

L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits. Le père de l'épouse lui assigne en dot la somme de 30 livres, payables 12 livres à la Toussaint et les 18 livres restantes par paies annuelles de 6 livres chacune dont la première aura lieu de la Toussaint prochaine en un an et ainsi de suite.

Il sera fait à l'épouse une robe et un aubergeon de drap de boutique de la couleur que les parties « adviseront » pour le jour du mariage aux communs dépens desdites parties.

Le père de l'époux donne à son fils le tiers de tous ses biens à prendre à son décès. Il lui donne aussi tous ses acquêts et conquêts. L'époux confesse avoir reçu de l'épouse 12 livres en meubles et ustensiles de maison dont il fait reconnaissance. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 24 livres ; d'elle à lui 12 livres. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison d'habitation du capitaine Bernard Roy en présence de celui-ci et de Joseph Emin bourgeois de ce lieu. [Signé : B Roy, Emin]

[En marge : le 30/11/1619 il y a reconnaissance de 30 livres chez ce notaire]

### **Obligation pour Pierre Mairetet contre Honoré Pascal et Antoine Villamus – f°323**

### **Déclaration pour Catherine Velixandre contre Claude Queyrel – f°324**

### **Testament pour Salomon Jourdan fils de feu Claude, de La Tour-d'Aigues – f°325**

Le 09/04/1611 à 19h, testament de Salomon Jourdan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils de feu Claude et de vivante Françoise Ginies, dans son lit, malade. Il souhaite être inhumé dans l'église de ce lieu, dans la sépulture de ses prédécesseurs, accompagné de la croix et des prêtres et que ses funérailles soient faites avec novaine de messes et chantés.

Il lègue à la chapelle « nouvellement fondée » des pénitents blancs en ce lieu, comme confrère, la somme de 6 livres, à employer en réparations, à payer dans l'an de son décès « pour la redemption de ses pechés ».

Il lègue à Catherine Jourdan, sa fille et de Marie Chenard, sa femme, pupille, la somme de 150 livres, soit 50 écus à payer par sa femme son héritière, lorsque leur fille se mariera, moitié au jour du mariage, moitié un an après. Si elle meurt sans enfant légitime, il lui substitue ses plus proches parents par le sang du côté paternel à parts égales.

Il nomme comme héritière universelle ladite Marie Chenard, sa femme. Si elle meurt, il lui substitue leur fille, ladite Catherine ou ses hoirs et à défaut son plus proche parent comme ci-dessus. Et dans ce cas, il charge sa mère de nourrir et entretenir leur dite fille jusqu'à son mariage [il charge donc son épouse de le faire ?]. Il nomme pour gadiateurs Honoré Ginies son oncle et François Blanc. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le testateur, en présence de messire Laurent Vian prêtre, Mathieu Hupais, Isnard Molinet, Georges Pichot, Jean Louis Billard, Jean Silve cardeur et Pons Aubin, tous de ce lieu. [Signé : Vian, Mathieu Hupais, I B]

### **Rétrocession pour Antoine Garcin contre le capitaine Etienne Pascal – f°329**

### **Obligation pour Marguerite Sauvecane contre Pierre Long – f°330**

### **Transaction et appointement pour Me Esprit Bessière, lieutenant de juge d'Ansouis, et Pierre Goubert dudit lieu – f°331**

### **Quittance pour la communauté de La Motte-d'Aigues contre Me Mathieu Hupais – f°336**

### **Obligation pour Nicolas Olivier contre la communauté de La Motte-d'Aigues – f°338**

Le 11/04/1611 ont comparu Barthélémy Gouirand, Etienne Roux, consuls, Pierre Long et Jean Bouchard, de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Nicolas Olivier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 24 livres, soit 8 écus, reçue et employée à l'acquisition d'une dette payée ce jour à Mathieu Hupais suivant quittance chez ce notaire, et qu'ils promettent

de rembourser au 15 août. Les consuls sont tenus d'inscrire ladite somme à l'état de cette présente année « sans manquement ». Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Martin Philip et Barthélémy Gueidan de ce lieu. [Signé : N Olivier, B Goirand, M Phelip]

**Cession pour Me Daniel Lamy contre Antoine Astoin – f°339**

**Cession pour Anne Gaide contre Antoine Laurens – f°340**

**Testament de Jaume Monier, habitant de La Tour-d'Aigues – f°341**

Le 12/04/1611 testament de Jaume Monier, sergent ordinaire habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans son lit, malade. Il souhaite être inhumé dans le cimetière de ce lieu, que son corps soit accompagné de la croix et des prêtres.

« Se resouvenant des bons offices qu'il a heu tant a sa santé que infirmité » d'Honorade Barlenque sa femme, il lui lègue dix bêtes à laine qu'il a sur un troupeau de vingt qui se trouve entre les mains d'Antoine Bonnefoy et Hugues Freissinier ; ainsi qu'une charge de blé et six « linceulx mediocres » et ce, à prendre dès son décès.

Il nomme pour héritière universelle Magdeleine Monier sa fille et de ladite Barlenque. Comme elle est toujours en bas âge, il nomme sa femme tutrice et administratrice de leur fille qui sera à entretenir jusqu'à ce qu'elle se marie. Il charge le notaire de faire la description de « ses facultés » [de ses biens] et déclare « qu'il a a son coffre une chaine d'argent et une bague d'or qui appartient a sadite filhe. » Il nomme pour gadiateur François Blanc. Acte fait et publié en ce lieu, dans la maison des hoirs de feu sieur le conseiller Guiran où réside le testateur, en présence de François Fabry, Jean Rey couturier, Me Elzias Olivier chirurgien, Toussaint Sauvecane, André Meynier, Louis Allard et Laurent Plantard de ce lieu. [Signé : L Alard, T Sauvecane, Olivier]

**Rétention lignagère pour Henry Rey de La Bastidonne contre Me Elzias Olivier – f°344**

**Quittance pour Jean Pourchier contre Antoine Garcin cession de Jean – f°347**

Le 12/04/1611 a comparu Antoine Garcin, cessionnaire de Jean Garcin son frère, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, suivant acte chez ce notaire le 20/11/1610, lequel a confessé avoir reçu de Jean Pourchier de ce lieu, présent, la somme de 61 livres et demi suivant ladite cession pour entier paiement du prix d'un pré acquis par ledit Pourchier dudit Jean suivant acte chez ce notaire le 09/04/1610, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Bertrand Coussin et Antoine Pourchier de ce lieu. [Signé : Coussin, A Garcin]

**Obligation pour Pierre Mairetet avec cession contre Honoré Ginies – f°348**

**Quittance pour Jean Messonier contre Toussaint David – f°349**

**Obligation pour Jacques Monier contre Roman Queyrel – f°351**

**Procuracion pour messire Claude Grenier, prêtre – f°351**

**Obligation pour Jacques Nicollet bourgeois de Sisteron contre Blaise Durand – f°353**

**Procuracion pour le capitaine Etienne Pascal – f°353**

**Procuracion pour le capitaine Etienne Pascal – f°355**

**Quittance pour Jean Maurin contre Nicolas Besson – f°357**

**Intimation de cession pour Paul Agnel contre Michel Gilly bourgeois d'Avignon – f°358**

**Cession pour Me Louis Ange praticien contre Jean Honoré Constans – f°359**

**Mariage entre Claude Boyer de La Tour-d'Aigues et Catherine Richier – f°360**

Le 16/04/1611 contrat de mariage entre Claude Boyer de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils de feu Antoine et de Michelle Parandier, vivante, de ce lieu, et Catherine Richier de ce lieu, fille de feu Jean et de vivante Jeanne Felissian. L'épouse est assistée de sa mère.

La mère de l'épouse lui assigne en dot la moitié d'une terre qu'elle a en ce lieu, quartier de Val Petite, confrontant terre de Jean Grillard, terre de Clémence Brunet, terre de Michel Massel, estimée à 45 livres dont l'épouse pourra prendre possession au décès de sa mère, sauf si Jacques Richier, frère de l'épouse, préfère lui donner l'argent à la place. Il sera fait à l'épouse une robe et un aubergeon de drap de boutique de la couleur qu'elle voudra aux communs dépens des parties. Les habits nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres.

L'époux et la mère de l'épouse s'associent pour deux ans à partir de ce jour « durant lequel temps ne se pourront sepparer ains travalheront tout en comung sans abus et apres ledit terme tout les fruitcz qu'ilz auront et autres gains et meubles se partageront esgallement au dire d'amis comungz. » Fut présent Etienne Silvestre qui a donné à l'épouse un sésain.

Fut présent Michel Felissian qui lui a donné une émine mesure vieille de blé.

Fut présente Catherine Felissian qui lui a donné sept livres de chenevé.

Fut présent Marc Bounaud qui lui a donné un panau de conségal.

Fut présent Jaume Roux qui lui a donné un panau deux cosses de blé à prendre à la récolte prochaine.

Fait et publié en ce lieu, dans la maison de Roman David en présence de Jean Darbon fils d'Etienne, dudit David et de François Icard de ce lieu. [Signé : Rouman Davd, F Iccard]

[En marge : Le 12/10/1620 il y a quittance de 45 livres en faveur des mère et fils, chez ce notaire]

**Mariage entre Marquet Nicolas de La Motte-d'Aigues et Magdeleine Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque – f°364**

Le 14/04/1611 contrat de mariage entre Marquet Nicolas, de La Motte-d'Aigues (84), fils de feu Jean et de vivante Marie Pascal, dudit lieu, et Magdeleine Roman fille de François et de feu Angeline Jourdan, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). L'époux est assisté de sa mère ; l'épouse de son père.

Le père de l'épouse lui assigne en dot la somme de 300 livres comprenant 75 livres pour les droits de légitime de l'épouse sur les biens de sa mère, liquidés avec Pierre Roman son frère et héritier de ladite Angeline, présent, et ce en la même qualité qu'Anne Roman femme de Pierre Magnan, suivant acte chez ce notaire. En déduction des 300 livres, ledit François Roman a cédé à sa fille les propriétés suivantes : une vigne à La Motte-d'Aigues quartier de Toussargues de neuf hommes 200 souches confrontant vigne d'Elzias Motton, vigne de Pierre et Daniel Nicolas, vigne de Vinson Motton et vigne de Beatris Pellade ; une terre à Saint-Martin-de-la-Brasque, quartier dit des Martelles, d'une demie saumée confrontant terre et pré d'Anne Durand et pré de Mathieu Roman ; un coin de vigne audit quartier confrontant vigne des hoirs de Barthélémy Bret et terre d'Anne Durand ; une aire avec un coin de cazal limitrophe quartier de Belle Estoille confrontant maison d'André Meynard, maison de Barthélémy Gouirand ou Anne Durand avec l'aire de Barthélémy Jourdan. Ces propriétés seront estimées par des amis communs, à savoir Jean Jourdan et Jean Roman fils de Marc qui pourront prendre un tiers si besoin et feront un rapport chez ce notaire.

Fut présent ledit Pierre Roman qui a promis de payer à sa dite sœur ladite somme de 75 livres en trois paies égales, la première le jour du mariage, la deuxième un an après et la dernière encore un an après.

Pour le reste de la dot, le père de l'épouse la paiera par paies annuelles de 30 livres dont la première aura lieu de ce jour en cinq ans puis d'an en an. Il sera fait à l'épouse une robe et un aubergeon de drap fin de boutique pour le jour du mariage de la couleur qu'elle voudra aux communs dépens des parties. Les habits nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 60 livres ; d'elle à lui 30 livres.

Furent présent ledit Jean Jourdan, Jean et Pierre Estalliard, qui ont donné chacun à l'épouse un panau de blé ; Jean Roman fils de Marc 12 sols ; Daniel Magnan un panau de blé à payer à la récolte prochaine pour tous sauf lesdits Jourdan et Roman qui ont payé à l'instant.

Fut présente Rebecca de La Porte, femme dudit François Roman qui a donné à l'épouse quatre linceuls, une bassaque, un traversier, une touaille, le tout à prendre dans six mois.

Fut présente Anne Roman, sœur de l'épouse, qui lui a donné une cane de toile de maison.

Fut présente Jeanne Durand qui a donné une cane de toile de maison.

Fut présente Marie Jourdan qui a donné une cane de toile de maison.

Furent présents Isnard Jourdan et Jean Laurent Silvestre qui ont donné un panau de blé chacun.

Fait et publié à Saint-Martin-de-la-Brasque, dans la maison d'habitation dudit Roman, en présence de Jean Richard de Peypin-d'Aigues (84) et Jacques Nicolas dudit lieu. [Signé : Roman, J Richard, J Nicollas]

Isnard Jourdan, Jean Estalliard, Daniel Magnan ont payé chacun ce qu'ils ont promis.

Rapport d'estimation :

Le 29/12/1616 rapport a été fait par Jean Jourdan et Jean Roman fils de Marc, députés par ledit mariage et ont pris pour expert Jean Esteve maçon, en présence de Marquet Nicolas et Pierre Roman, et ont procédé à l'estimation des propriétés données en dot lors du mariage. La vigne à La Motte-d'Aigues, quartier de Toussages, de deux hommes 88 souches a été estimée à 66 livres ; la terre de trois émines trois cosse quartier de Martelly audit lieu a été estimée à 19 livres et demi ; le coin de vigne disruptive de vingt canes audit quartier a été estimé à 36 sols ; le bâtiment « basti de terre » de six canes de « plassaige » et six canes de murailles a été estimé à 16 livres 4 sols ; et l'aire a été estimée à 7 livres et demi. Soit au total 37 écus faisant 111 livres. Il reste dû à l'épouse 38 écus de capital pour sa dot. Lesdits Marquet et Roman ont pris chacun 32 sols. [Signé : J Roman, *marque dudit Jourdan*]

**Obligation pour Jean Jourdan et ses frères de Cabrières-d'Aigues contre Jaumet Barthélémy et Louise Rambaud en principaux et Daniel Panin en pleige – f°370**

**Sommation pour Michel Granier contre le capitaine Etienne Pascal – f°371**

**Obligation pour Pascal Chalier contre Jean Solliers – f°372**

**Obligation pour Pascal Chalier contre Jean Daumas dit Bramachon – f°373**

**Cession pour Me Louis Jourdan contre Bertrand Coussin – f°374**

**Rétrocession pour Poncet Bremond contre le capitaine Etienne Pascal – f°375**

**Obligation pour Me Pons May contre Me Antoine Ange – f°376**

**Cession pour Antoine Mallet contre le capitaine Etienne Pascal – f°377**

**Obligation pour Me Claude Darbon contre Jacques Bouchard – f°378**

**Obligation pour Jacques Monier contre Pierre et Jean Malan, frères – f°379**

**Obligation pour Jacques Monier contre Jean Malan – f°380**

**Obligation pour Pierre Mairetet contre François Icard – f°381**

**Compte-final avec obligation pour messire Claude Pellat, de Vitrolles-en-Luberon, contre François Bandolly – f°382**

**Déclaration pour Phelipe et Delphine Rey contre Jean Rey – f°383**

Le 21/04/1611 a comparu Jean Rey de La Bastidonne (84), lequel a déclaré à Phelipe et Delphine Rey, sœurs dudit lieu, absentes, Jean Mirabeau époux de ladite Phelipe présent « qu'icelles seurs recouvrent le leguat a elles fait par feu Doulsoline Reyne, estant deppozitée riere le greffe des submissions du siege d'Aix par Jehan Gilly de Pertuis sur lequel deppost n'empeiche la reception d'icelle somme, n'entendent y fere aucune poursuite ny deffance en fasson et manière que se soict. » Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Henry Darbon et Barthélémy Silvy de ce lieu. [Signé : H Darbon]

**Quittance et reconnaissance de dot pour Jean Rey et Phelipe Rey contre Jean Mirabeau – f°384**

Le 21/04/1611 a comparu Jean Mirabeau, de Mirabeau (84), époux de Phelipe Rey, de La Bastidonne (84), lequel a confessé avoir reçu de Jean Rey, de La Bastidonne, fils et hoir de feu Dominique, la somme de 33 livres 12 sols pour sa part de la dot constituée à ladite Phelipe par ledit feu Dominique et ses frères au contrat de mariage de ladite Phelipe avec ledit Mirabeau chez Me Jean Gilly, notaire de Pertuis (84). D'où quittance et reconnaissance au profit de sa femme, absente. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Henry Darbon et Barthélémy Silve de ce lieu. [Signé : H Darbon]

**Cession pour Me Pascal Sicard contre le capitaine Etienne Pascal – f°385**

**Quittance générale pour Claude Bouzon contre Catherine Bajolle – f°387**

**Ratification avec procuration pour Me Antoine Darbesi et Me Jean Darbes, notaire, son père – f°388**

**Obligation pour Isaac Bouchard contre demoiselle Delphine Devoulx et Antoine Guion – f°389**

**Achat pour Noël Allais contre Marguerite Sindre – f°390**

**Achat pour Pascal Guion contre Melchion Candelier – f°393**

**Reconnaissance de dot pour Anne Castel contre Michel Grimaut – f°394**

Le 25/04/1611 a comparu Michel Grimaut, époux d'Anne Castel, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu d'Elzias Castel, son beau-père, présent, la robe et l'aubergeon promis à leur mariage chez ce notaire le 14/11/1610 pour lesquels Jaume Meissonier s'est obligé envers Louis Martin avec ledit Grimaut en pleige suivant acte chez Me Jean Gilly notaire de Pertuis (84). Fut présent Laurent Vian fils de Jacques qui promet de payer 6 livres 16 sols qu'il doit audit Elzias et de faire décharger ledit Grimaut. La moitié de la robe et de l'aubergeon est estimée à 6 livres dont ledit Grimaut fait reconnaissance au profit de sa femme. Ledit Grimaut devra payer audit Martin 3 livres pour reste du prix desdites robe et aubergeon. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pascal Guion et Melchion Candelier de ce lieu. [Signé : L Vian]

Le 19/06/1612 ledit Grimaut confesse avoir été payé par ledit Vian des 6 livres 16 sols, d'où quittance. Fait en présence d'Antoine Astoin et François Velixandre. [Signé : L Vian]

#### **Quittance pour Jean Crespin contre Guilhen Andrieu – f°396**

#### **Quittance pour Pierre Jehan contre Honoré Brunel – f°396**

Le 25/04/1611 a comparu Honoré Brunel de Pertuis (84), lequel a confessé avoir reçu à l'instant de Pierre Jehan, de Pertuis, héritier testamentaire de feu Jean Bues, présent, la somme de 76 livres et demi que ledit Jehan est chargé de payer audit Brunel pour Catherine Eyriès femme de Jacques Roux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, suivant acte d'achat chez ce notaire du 21/02/1611, d'où quittance, ladite somme dépendant du legs fait à ladite Eyriès par ledit Bues dans son testament chez ce notaire en 1610. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Bertrand Coussin et Jacques Monier de ce lieu. [Signé : Coussin, J Monier]

#### **Ratification pour Guidon Roux contre Me Antoine Vassal – f°397**

#### **Quittance portant cession pour Bernardin Breugne de Pertuis contre François Roux de ce lieu de La Tour-d'Aigues – f°398**

Le 25/04/1611 a comparu le capitaine François Roux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a cédé à Bernardin Breugne de Pertuis (84), absent, François et Siméon Breugne, ses enfants présents, la somme de 120 livres à recouvrer de Barthélémy Silve charpentier de ce lieu, en déduction de plus d'argent qu'il doit audit Roux pour la vente d'une maison, paies à échoir au 15 août prochain et au même jour l'année d'après avec les intérêts de ladite somme depuis l'acte de vente reçu chez ce notaire en 1609. La cession est faite en paiement de semblable somme de 120 livres pour reste en entier paiement de 60 écus que ledit Roux est chargé de payer audit Breugne pour Me Claude Gavaudan de ce lieu pour le prix d'une terre acquise par ledit Roux suivant les actes reçus chez feu Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu et l'acte dudit « chargement » pour raison d'une maison acquise par ledit Me Gavaudan dudit Breugne par acte chez Me Antoine Olivier notaire de Pertuis. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence du capitaine Jacques Grillard et de Jean Martin fils de Pierre. [Signé : S Breugne, J Grillard, J Martin]

Le 25/04/1611 ladite cession a été intimée audit Silve, présent, qui a dit « qu'il est chargé icelle paier au sieur de Monfuron et qu'estant deschargé d'icelle et luy estant attenu d'eviction offre paier aux termes portés par son contract et lequel Roux aussy presant luy a declairé qu'il rapportera le deschargement dudit sieur de Monfuron ». D'où acte fait et publié en ce lieu en présence « que dessus ». [Signé : J Grillard, S Breugne, J Martin]

#### **Obligation pour Jacques Monier contre Honoré Ginies – f°401**

#### **Division et partage entre Louis, Salomon, Claude et Pierre Jourdan, frères – f°402**

Le 26/04/1611 comme feu Claude Jourdan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, est mort il y a un mois en ce lieu, ab intestat, ayant laissé Louis, Salomon, Claude et Pierre Jourdan, frères, ses enfants légitimes et de Françoise Ginies, leur survivante mère, de ce lieu. Ils ont décidé de procéder au partage des biens de leur père et ont commis à cet effet Me Jean Guillaume Sauvecane et Me Claude Darbon de ce lieu, ainsi que Me Pascal Sicard pour tiers et arpenteur, afin qu'ils fassent la division. Ont comparu lesdits frères Jourdan qui ont déclaré avoir fait le partage et ont fait quatre parts égales.

La première part est celle de Louis Jourdan et consiste en : une carterade et demi de vigne en partie plantée et en partie vide comprenant la terre qui est au-dessus de ladite vigne incluse dans la mesure, en ce lieu quartier de Bon Ruby confrontant vigne et terre dudit Jourdan par lui acquise de son feu père du côté du couchant, terre de Me Melchion de Beccaris, le chemin sive draie dudit quartier et vigne de la part de Pierre.

La part dudit Salomon Jourdan : trois hommes de vigne audit quartier limitrophe d'une carterade de vigne que son feu père donna audit Salomon dans son contrat de mariage, confrontant vigne de Jean Daumas, vigne et terre de Toussaint Meit, ladite draie et la part dudit Pierre ; ledit Salomon cède sa part et la vigne donnée à son mariage audit Pierre moyennant la somme de 90 livres que ledit Pierre promet de lui payer ainsi, 21 livres fin août, 21 livres du jour en un an et les 48 livres restantes en quatre paies égales de 12 livres, à la première fin août 1613 puis au même moment les années suivantes.

La troisième part est celle dudit Claude Jourdan : un pré, terre et iscle en ce lieu, quartier du Bois du Torret confrontant ledit bois, la rivière de l'Eze, pré des hoirs de Jean Gueidan et terre de la seigneurie, avec les arbres y étant.

La quatrième part est celle dudit Pierre : deux carterades de vigne, incluant la terre limitrophe, quartier de Bon Ruby confrontant la vigne de la part de Louis, celle de la part de Salomon, la terre dudit sieur de Beccaris et le chemin public.

Comme la part dudit Claude vaut 15 livres de plus que les autres, cette somme a été compensée sur ce que ledit Claude a fourni à son feu père suivant une promesse privée, déchirée à l'instant.

Salomon Jourdan s'est départi d'une émine de terre qu'il avait à prendre sur ladite pièce du Torret suivant son contrat de mariage.

Comme ledit Salomon en tant que mari de Marie Chenard a le droit de prendre sur l'héritage la somme de 29 livres pour la cession faite par Brémond Chenard audit mariage, ses frères pour le payer lui ont cédé 24 livres à prendre sur « les condamnés et reffugiés au chasteau segnorial d'illec en deduction des despans adjudgés ausdits Jourdan par arrest de la cour de parlement ».

Pour deux carterades de vigne que ledit feu Claude avait baillé audit Louis par acte chez ce notaire le 24/04/1606, les frères ont réduit ledit acte à une carterade un homme « en holieres » comprenant la terre qui est au-dessus et limitrophe de ladite vigne dudit Louis Jourdan par lui acquise de Jean Grillard qui appartenait à feu Me Derrivo, confrontant la part dudit Louis du côté du levant, ledit chemin et la terre dudit de Beccaris. Les députés ont planté des bornes pour faire la division.

Pour un chenevier et les meubles dudit héritage, lesdits frères ont laissé le tout à Françoise Ginies leur mère, le tout estimé à 90 livres 13 sols le tout de plein droit en déduction des droits qu'elle a sur l'héritage. De plus elle jouira dudit chenevier seulement sa vie durant, qui se trouve quartier de La Barrielle, d'environ trois émines, comprenant l'isclé, confrontant la rivière de l'Eze, chenevier de Raymond Berard, de Me Georges Bernard et le fossé, elle paiera les censes et tailles chaque année et ce en déduction des intérêts des autres sommes qu'elle a le droit de prendre sur ledit héritage. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Jean Candolle d'Aix-en-Provence (13) et Jean Sicard fils de feu Claude dudit lieu. [Signé : L Jourdan, Darbon, Candolle, Sicard]

#### **Obligation pour Me Louis Jourdan contre Pierre Bret – f°408**

#### **Obligation pour Antoine Garcin contre Honoré Ginies – f°409**

#### **Quittance et reconnaissance de dot pour Antoine et Catherine Andrieu contre Jean Antoine Thomas – f°410**

Le 26/04/1611 a comparu Jean Antoine Thomas, tisserand d'Ansouis (84), époux de Catherine Andrieu de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel audit nom a confessé avoir reçu d'Antoine Andrieu, son beau-père, présent, la somme de 39 livres en déduction de la dot que ce dernier a assigné à sa fille dans son contrat de mariage chez Me Bernard notaire de ce lieu, d'où quittance et reconnaissance au profit de sa femme, absente. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Bertrand Coussin et Barthélémy Gueidan de ce lieu. [Signé : Barthemi G, Coussin]

**Prorogation de dot pour ladite Catherine Andrieu contre Antoine Andrieu en principal et Barthélémy Gueidan en pleige – f°411**

Le 26/04/1611 a comparu Antoine Andrieu, père de Catherine Andrieu, femme de Jean Antoine Thomas tisserand d'Ansouis (84), lequel avec son gendre ont fait leur compte-final pour la dot constituée à ladite Catherine dans son contrat de mariage avec ledit Thomas, reçu chez Me Bernard notaire de ce lieu de La Tour-d'Aigues. Ledit Antoine doit encore 21 livres qu'il promet de payer par paies annuelles de 6 livres chacune sauf la dernière qui ne sera que de trois livres, la première aura lieu à la Saint-Michel prochaine et ainsi de suite. Fut présent Barthélémy Gueidan, de ce lieu, qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, en présence de Bertrand Coussin et Michel Massel de ce lieu. [Signé : Bartemi Gedan, Coussin]

**Quittance pour Me Jean Chabert contre Antoine Garcin – f°413**

**Obligation pour Antoine Garcin contre Daniel Billot – f°414**

**Obligation pour Me Pascal Sicard contre Jean Daumas – f°414**

**Achat de terre pour Laurent Vian fils de Jacques contre Jean Daumas – f°415**

**Obligation pour Melchion Rabanin contre Guillaume Bœuf – f°417**

**Prix-fait pour le capitaine Etienne Pascal contre Barthélémy Felissian et David Baridon – f°418**

**Quittance pour Me Jean Menard contre Barthélémy Icard – f°419**

**Achat pour Jean Garcin contre Toussaint Chateminois – f°421**

**Achat pour Pierre Bret de Peypin-d'Aigues contre Bertrand Coussin – f°423**

**Mariage entre Charles Jourdan de La Tour-d'Aigues et Diane Mombriion dudit lieu – f°425**

Le 01/05/1611 contrat de mariage entre Charles Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils des feus Bertrand et Catherine Sarrazin, dudit lieu, et Diane Mombriion de ce lieu fille de Guidon et de Catherine Rodde, de ce lieu. L'époux est assisté de Jean Bouchet son beau-frère ; l'épouse est assistée de ses père et mère.

Le père de l'épouse lui assigne en dot la somme de 360 livres soit 120 écus y comprenant 10 écus que ladite Catherine Rodde lui a donné, à prendre toutefois à son décès. La dot est payable ainsi, 90 livres au 15 août et le reste en paies annuelles de 24 livres, la première à partir de la Saint-Michel prochaine en un an et ainsi de suite. Il sera fait à l'épouse pour le jour du mariage, une robe, cote et un aubergeon de drap fin de boutique de la couleur qu'elle choisira aux communs dépens des parties, ainsi qu'une chaîne d'argent avec ses attaches, le tiers aux dépens dudit Guidon et les deux tiers à ceux dudit époux, la chaîne valant 18 livres. Les habits et bijoux nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 90 livres ; d'elle à lui 45 livres.

Fut présent Pierre Reymond qui a donné à l'épouse 3 livres, reçues et reconnues par l'époux.

Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude Gavaudan et Vincent May de ce lieu. [Signé : J Bouchet, Charles Jourdan, Gavaudan, V May]

[En marge : Le 26/05/1621 il y a reconnaissance de la totalité, chez ce notaire]

**Convention et promesse pour la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque contre Me Louis Jourdan – f°429**

**Quittance pour Jacques Silvy contre Jean Rastou – f°430**

Le 02/05/1611 a comparu Jean Rastou, de Caseneuve (84), lequel a confessé avoir reçu à l'instant de Jacques Silve, tisserand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 24 livres en déduction du prix d'une vigne acquise par ce dernier dudit Rastou par acte chez ce notaire cette année, pour la première paie échue hier, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, en présence de Jean Thorame et Honoré Chansaut de ce lieu.

**Obligation pour Antoine Garcin contre Daniel Panin en principal et Claude Ravel en pleige – f°431**

**Quittance et reconnaissance de dot pour Toussaint et Louise Chateminois contre Mathieu Mombrion – f°432**

Le 02/05/1611 a comparu Mathieu Mombrion, de Cucuron (84), époux de Louise Chateminois, lequel a confessé avoir reçu à l'instant de Toussaint Chateminois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, son beau-frère, présent, la somme de 30 livres en déduction de la dot constituée par ledit Toussaint à sa sœur dans son contrat de mariage chez ce notaire le 07/03/1610, d'où quittance et reconnaissance au profit de sa femme, absente. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Mairetet et Guidon Roux de ce lieu. [Signé : Mairetet, Mathieu Monbrion]

**Quittance pour Jacques et Me Balthazar Gueidan, père et fils contre Georges Gueidan – f°433**

Le 02/05/1611 a comparu Georges Gueidan, l'un des fermiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, lequel a confessé avoir reçu de Jacques et Me Balthazar Gueidan, père et fils, sous-fermiers de Cabrières-d'Aigues (84) et La Motte-d'Aigues (84), ledit Balthazar présent, la quantité de cent charges de blé annone, cinquante-cinq charges de conségal, quinze charges d'avoine et trente-six gélines pour la rente qu'ils doivent audit Georges pour sa part et moitié de l'arrentement, paie échue à la récolte dernière et le tout reçu en plusieurs fois, toutes quittances incluses ici. D'où quittance globale pour cette rente. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Claude Gavaudan et François Pazier de ce lieu. [Signé : Gueidan, Gavaudan, F Pazier]

**Sentence arbitrale pour Claude Queyrel de La Bastidonne contre Martin et Jean Thorame, de La Tour-d'Aigues – f°434**

**Quittance pour Honoré Gautier et ses frères contre Me Claude Darbon – f°438**

Le 02/05/1611 a comparu Me Claude Darbon, ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), lequel a confessé avoir reçu d'Honoré Gautier et ses frères, ses mégiers, ledit Honoré présent, quarante coupes de vin pour deux années suivant leur acte de mègerie, plus le « fournaige » d'une année et les œufs d'une année. Le prix du vin a été reçu par les créanciers « arrestantz » dudit Darbon. Ledit Darbon décharge lesdits Gautier ainsi que Jean Darbon, autre séquestre, pour les fruits et grains concernant ledit Darbon, et encore demoiselle Marguerite Bandolle sa mère, pour l'an passé suivant le compte qui a été fait. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire en présence de Jean Jourdan de Cabrières-d'Aigues (84) et Melchion Valette de ce lieu. [Signé : C Darbon]

**Arrentement pour demoiselle Marguerite Bandol contre Honoré Gautier – f°439**

Le 02/05/1611 a comparu demoiselle Marguerite Bandol veuve du capitaine Jean Darbon, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a arrenté à Honoré Gautier de Cucuron (84), présent, un chenevier de cinq panaulx de graines en semence à Saint-Vincent, au bout du Pré Neuf, confrontant de deux côtés le chemin, et ce pour cette année seulement pour le prix de 6 livres qu'elle confesse

avoir reçu, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez ladite Bandol, en présence de Jean Jourdan de Cabrières-d'Aigues (84) et de Jacques Serre de Saint-Martin-de-la-Brasque (84).

**Quittance pour Jacques Nicollet et Georges Gueidan, fermiers, contre le capitaine Etienne Pascal – f°440**

**Obligation pour Claude Tamisier contre le capitaine Etienne Pascal – f°442**

**Obligation pour Antoine Garcin contre Honoré Thurin en principal et Noël Rougier – f°442**

Le 03/05/1611 ont comparu Honoré Thurin en principal et Noël Rougier en pleige, lesquels ont confessé devoir à Antoine Garcin marchand de ce lieu, présent, 9 livres au prix tant de grains que d'argent, et qu'ils promettent de payer à la Sainte-Magdeleine. Ledit Thurin hypothèque au profit dudit Rougier, la rente que ce dernier lui doit pour une terre à la récolte prochaine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian et Jean Reynaud. [Signé : Vian, H Thurin, A Garcin]

Le 16/10/1611 acte barré en présence dudit Garcin qui confesse avoir été payé par ledit Thurin, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence d'Antoine Laurens et Jean Archimbaud de ce lieu. [Signé : A Garcin]

**Quittance pour Jean Garcin contre les fermiers seigneuriaux – f°443**

**Achat pour Me Jean Balleguier docteur en médecine, d'Avignon, contre Jeanne Mellian et Jean Louis Le Long, mariés – f°444**

**Reconnaissance de dot pour Jeanne Mellian contre Jean Louis Le Long son mari – f°447**

Le 04/05/1611 a comparu Jean Louis Le Long comme mari de Jeanne Mellian, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu ce jour de sa femme, absente, la somme de 10 livres 16 sols provenant de la vente d'un jonquier en faveur de Me Jean Balleguier docteur en médecine d'Avignon (84) suivant acte chez ce notaire ce jour, d'où quittance et reconnaissance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence du capitaine Jean Antoine Plunier et Jean Archimbaud de ce lieu. [Signé : Jehan Louis Le Long, Plunier]

**Procuracion pour Antoine Pourchier de La Tour-d'Aigues – f°448**

**Quittance pour messire Laurent Vian prêtre contre Jean Rey et autres – f°449**

**Sous-arrentement pour Me Elzias Olivier contre Jacques Darbon fils de Georges – f°450**

**Achat pour Arnaud Daumas, fils de feu Louis, d'Esparron contre Isnard Daumas – f°451**

**Cession et transport pour Arnaud Daumas contre Isnard Daumas – f°454**

**Rétrocession pour Claude Millonis, bourgeois d'Aix-en-Provence contre Me Claude Darbon – f°456**

Le 11/05/1611 comme Me Claude Darbon, ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13) a cédé à Claude Millonis, bourgeois de ladite ville, habitant à Marseille (13) la somme de 900 livres à prendre sur la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues pour le prix d'une maison vendue par ledit Millonis audit Me Darbon dans ladite ville suivant acte chez Me Angles, notaire d'Aix-en-Provence le 16/10/1603, et comme le 16/12/1606 ledit Millonis a rétrocédé ladite somme de 900 livres audit Me Darbon contre des paies annuelles de 50 écus suivant laquelle rétrocession ledit Me Darbon a payé audit Millonis 56 écus 15 sols de principal et depuis ledit Darbon a fait intimer ladite

rétrocession à la communauté laquelle n'a pas voulu l'accepter pour 900 livres mais pour 600 livres. Pour les 300 livres restantes, ledit Millonis les a hypothéquées à Jean Mauron dit Montebour, d'Aix-en-Provence, « tellement que ledit mestre Darbon n'auroit icelle somme peu recouvrer ny moingz les interests attendu ladit ipotecque qu'auroit esté cause que ledit Millonis auroit requis ledit mestre Darbon luy cedder de nouveau ladite somme de trois centz livres et qu'il la prendroit en paiement sur le tant moingz de ce qu'il luy est encores deub, ce que ledit mestre Darbon luy a accordé. »

A comparu ledit Me Darbon, lequel a cédé audit Milonis ladite somme de 300 livres à prendre sur la communauté ainsi que les intérêts dus, et ce à bon compte du principal encore dû par ledit Dabron audit Millonis. D'où quittance du principal et aussi des intérêts depuis ladite rétrocession jusqu'à ce jour.

Furent présents Me Claude Gavaudan et Jean Martin, avec le notaire, comme consuls modernes, lesquels ont accepté la cession. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Georges Messonier et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : C Millonis, C Darbon, J Martin, Gavaudan]

**Obligation pour Pascal Challier contre Antoine Peiron – f°458**

**Obligation pour Jean Rey contre Guillaume Nicolas fils de Jaume – f°459**

**Quittance portant cession pour le capitaine Etienne Pascal contre Me Martin Philip – f°460**

**Obligation pour Michel Granier contre Balthazar Billard – f°461**

**Obligation pour Georges Gueidan, rentier, contre le capitaine Etienne Pascal – f°462**

**Obligation pour Balthazar Ferrier contre Pierre Roman et Michel Felissian – f°463**

**Quittance portant cession pour le capitaine Etienne Pascal contre Michel Granier – f°464**

**Quittance pour le capitaine Etienne Pascal contre François Cast – f°466**

**Obligation pour Thomas Clapier contre Laurent Solliers – f°466**

**Quittance pour le capitaine Etienne Pascal contre Louis Alleyer – f°467**

**Compte-final pour Antoine Pourchier contre Georges Royere en principal et Antoine Pecou en pleige – f°468**

**Quittance pour le capitaine Etienne Pascal contre Pierre Carbonnel – f°470**

**Hypothèque pour Joseph Juste et Jean Garcin contre le capitaine Etienne Pascal – f°471**

**Quittance pour le capitaine Etienne Pascal contre Jean Mallan, Daniel Panin et autres – f°472**

**Obligation pour Me Claude Darbon contre Guillaume Nicolas – f°473**

**Obligation pour Jean Rey contre Claude Abel – f°475**

**Cession avec obligation pour Jean Carrière, de Goult, contre Isnard Lantelme – f°476**

**Insolutondation pour Jacques Gueidan contre François Chabert – f°477**

Le 18/05/1611 a comparu François Chabert de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel pour payer la somme de 90 livres pour le prix de deux charges de blé annone qu'il doit à Jacques Gueidan, marchand de ce lieu, suivant acte chez feu Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu, tant en principal, qu'intérêts et dépens, il lui a baillé en insolutondation une terre de deux saumées deux émines en ce lieu, quartier de Badareau, ainsi que les fruits de ladite terre durant le temps où Guillaume et Charles Germain, frères, « ont debtenu icelle sans tiltre » jusqu'à ce jour, confrontant terre desdits Charles et Guillaume Germain, vigne dudit Gueidan, terre de Claudette Ferrier et terre dudit Chabert au-dessus. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Elzias Olivier chirurgien et Guillaume Gobin serrurier, de ce lieu. [Signé : François Chabert, Jacques Gaydan, Olivier]

**Procuration pour la communauté de La Tour-d'Aigues – f°480**

**Achat pour Me Louis Jourdan contre Claude Bouzon – f°481**

**Quittance pour Martin Philip contre Philippe Estve – f°484**

**Obligation pour Martin Philip contre François Darbon – f°485**

**Achat pour Pierre Mairetet contre Me Claude Darbon – f°486**

Le 21/05/1611 ont comparu Me Claude Darbon, ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13) et Jean Darbon, son neveu, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont vendu à Pierre Mairetet, de ce lieu, présent, une étable sive maison disrrupte qu'ils ont aux faubourgs de ce lieu, dans la rue dite Carrière Neuve confrontant maison à côté d'Antoine Richier, maison d'Esprit Astoin, cazal derrière de la communauté acquis de demoiselle Marguerite Laidet, étable de Bertrand Jourdan. La vente est faite pour le prix de 135 livres soit 45 écus, duquel prix ledit Me Darbon confesse avoir reçu de l'acheteur 15 livres, d'où quittance. Pour les 120 livres restantes, ledit Mairetet promet de les payer pour ledit Me Darbon à Louis Aubert de Pertuis (84) ou à sire Jean Louis Roy pleige judiciaire dudit Darbon, en déduction de plus d'argent qu'il doit suivant un indicat, d'ici la Saint-Michel prochaine, et rapporter cession d'actions.

Fut présent ledit Jean Louis Roy qui au nom de Françoise Darbon, sa femme, a « déclaré n'empêcher ladite vente ains consentant à icelle sans préjudice de ses droictz qu'il a de prendre sur l'héritage de Anthoronne Digoye, dont a protesté. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Antoine Ange et Bertrand Coussin de ce lieu. [Signé : C Darbon, JL Roy, Mairetet]

[En marge : Il y a investiture chez ce notaire le 09/08/1611

Il y a quittance de l'entier paiement chez ce notaire le 01/10/1611]

**Quittance pour Jacques Cavalier contre Pierre Roman – f°488**

**Déclaration pour Me Martin Philip contre le capitaine Etienne Pascal – f°489**

**Quittance pour Me Honoré Bodou, de Saint-Michel contre Me Jean Pierre de Beaumont, d'Aix-en-Provence – f°491**

**Achat pour Jean Pascal, habitant de La Tour-d'Aigues, contre Joseph Pascal – f°492**

**Cession pour Me Jean Joseph Caissan, avocat, contre Georges Gueidan – f°494**

**Obligation pour Me Pons May contre Jean Meynier fils de François – f°495**

### **Sommation avec quittance pour Jean Monier, de Forcalquier, contre Claude Rougon – f°496**

Comme par acte chez Me Allemand, notaire de Forcalquier (04) du 09/06/1609 entre Me Jean Meynier cordonnier de ladite ville et Claude Rougon et Jeanne Thorame, de La Tour-d'Aigues, il est porté que ledit Meynier remettra entre les mains de la communauté de Pertuis (84) la somme de 54 livres pour les garder avec des intérêts au denier seize. Ledit Meynier offre de payer ladite somme aux consuls de Pertuis pour la garder avec les intérêts au denier seize au profit desdits Rougon et Thorame.

Le 22/06/1609 à 5h du matin ladite offre a été faite en deniers par ledit Meynier à sire Michel Cornarel, un des consuls de Pertuis, lequel a répondu « que ladite communauté n'a besoin de s'endebter ains s'acquitte rous les jours et par ainsy il n'entend prendre ladite somme de cinquante quatre livres » d'où acte fait à Pertuis pour ledit Meynier, sur la place publique, en présence de Jean Louis de Lannes, sieur de Verdaches, et Jacques Duffourt dudit Pertuis. Fait à l'original à Pertuis chez Me Chapuis, notaire.

Comme par cet acte « Je, Jehan Monier, me feus chargé remettre cinquante quatre livres sur la communauté de Pertuis pour les tenir en assurance de l'éviction que pourroyt arriver de l'estable que Vous, Claude Rougon de Jehanne Giraud, mariés, de La Tour d'Aigues, m'auriés vendeu le vingt ung d'apvril mil six cens quatre et que en suite de ce jedit Monier dususdit offre ladite somme le vingt deux juing audit an mil six cens neuf aux conseulx de ladite ville quy la reffuzarent et pour se dezirant moy d'en vuider les mains de peur de courir d'azar d'en paier ... a l'advenir les intherestz ayant voz presance vous somme de faire recepvoir lesdites cinquante quatre livres a ladite comunauté dans le moys ou autrement me bailher caution pour ladite eviction, auquel cas vous offre des maintenant icelles en sezains et soulz reellemant ensemble six livres quinze soulz pour les intherestz de deux années aultrement proteste de les desposer riere le greffe de se siege ou d'ung marchand et de tous domaiges, intherestz et despens. » D'où acte fait le 25/05/1611 et intimé audit Claude Rougon, présent, lequel a répondu « qu'il a achepté une terre, vuigne et vergier de Gaspard Duffourt de Pertuis au nom de sa femme par acte receu par mestre Jehan Gilly notere de Pertuis et qu'il veult de ladite somme de cinquante quatre livres paier ladite proppriété mais pour le present ne peult faire ledit payemant a occasion que ledit Duffour n'est pas en eage pour la recepvoir, consantant que ledit mestre Jehan Monier garde ladite soume pour faire ledit paiemant, estant arrivé ledit Dufour audit eage en paiant annuellement audit Rougon les intherestz de ladite somme qu'est troys livres sept soulz et demy accoumanceant d'huy en ung an, ainsy lequel Monier a accordé se faire, ayant a l'instant ledit Rougon receu dudit Monier six livres quinze soulz pour tous intherestz passés, l'an en quicté demurant ladite piece acheptée dudit Dufour affectée audit Monier pour son assurance. » Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Pascal Sicard et Me Louis Jourdan de ce lieu.

### **Obligation pour Me Antoine Martin notaire contre Me Louis Jourdan – f°499**

#### **Testament pour Magdeleine Cortin femme de Pierre Ferrat, de La Bastidonne – f°501**

Le 25/05/1611 testament de Magdeleine Cortin, femme de Pierre Ferrat, de La Bastidonne (84), dans son lit, malade. Elle souhaite être inhumée en l'église de La Bastidonne, dans la sépulture des prédécesseurs de son mari, que son corps soit accompagné de la croix et des prêtres. Elle demande une novaine de messes et un « trentanaire » [trentaine] ; la chaîne d'argent qu'elle a sera vendue pour en employer la valeur à des pieux usages, et ce avec l'accord de son mari.

Se souvenant des « bons et agreables services qu'elle a receu tant a sa santé que infirmité » de Pirere Ferrat, son mari, elle lui lègue une pension annuelle sa vie durant de deux charges de blé annone et six coupes de vin à lui donner par quart à charge « que sondit mary ne se pourra prevaloir en fasson quelconque de l'usufruit de son bien et heritaiges ains que sesdits enfentz et heretiers en jouirant incontinant apres son deces a peine de privation et soubzlevement du present leguat. »

Elle nomme pour héritiers universels Jean et Pierre Ferrat, ses enfants et dudit Pierre, tous deux à parts égales. Si l'un d'eux meurt sans enfant légitime elle lui substitue l'autre. Elle charge ledit Pierre d'acquitter sa part et moitié des dettes faites par ledit Jean du passé à ce jour bien que ledit Pierre « ne cy soict aucunement obligé car telle est sa vollonté. »

Elle lègue à Louise et Marguerite Ferrat, ses petites-filles, filles dudit Jean, la somme de 6 livres chacune à payer au jour de la consommation de leur maïage.

Elle nomme pour gadiateur Me Antoine Queyrel baile dudit lieu. Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans le quartier du Réal et dans la métairie de ladite testatrice en présence de Joseph Just écuyer de Marseille (13), messire Nicolas Carbonnel prêtre et curé dudit lieu, Guillaume Darbon, Antoine Andrieu, Jean Bressier de La Tour-d'Aigues, Me Antoine Darbesy y habitant et Jaume Bonatier habitant à La Bastidonne. [Signé : Carbonnel, Joseph Just, Derbes, G Darbon]

### **Quittance pour Etienne Ferrat contre Paul Agnel – f°505**

### **Cession pour Paul Agnel contre Jacques Consolin – f°506**

### **Procuration pour Jean Ramasse, de Lourmarin – f°507**

### **Liquidation de droit de légitime avec la quittance au bas, pour Jean et Pierre Guérin, frères, et reconnaissance de dot pour Marie et Jeanne Guérin, sœurs, contre Pierre Fabry, Jean et Noël ses enfants, de Cabrières-d'Aigues – f°508**

Le 26/05/1611 comme aux contrats de mariages passés entre Jean et Noël Fabry, frères, de Cabrières-d'Aigues (84), enfants de Pierre, avec Marie et Jeanne Guérin, sœurs, filles de feu Bernard, chez Me Charles Augier notaire dudit lieu cette année, par lesquels lesdites sœurs, avec la présence de Jean et Pierre Guérin, leurs frères, se sont constituées en dot tous leurs droits, quelques jours après les parties ont remis la liquidation desdits droits à Me Mathieu Durand et Jacques Baridon, ménagers dudit lieu. Ils ont transmis les parcelles des biens dudit feu Guérin ainsi que l'inventaire fait par ce notaire le 18/08/1608. La liquidation a été faite en plusieurs jours avec estimation du droit de légitime desdites sœurs à raison du douzain suivant le nombre de quatre [enfants].

Ont comparu lesdits Jean et Pierre Guérin, frères, d'une part, et Pierre, Jean et Noël Fabry, père et fils, ledit Pierre légitime administrateur de ses dits enfants, présents comme maris desdites sœurs Guérin, assistés desdits Durand et Baridon, experts. Ils ont déclaré avoir procédé à la liquidation du droit de légitime.

Concernant l'estimation des immeubles : une terre à La Roche de l'Estant confrontant terre de David Rey, de sept émines six cosses, estimée à 12 livres ; une vigne quartier de Saint-Laurent, confrontant vigne de Jean Orcière, de deux hommes 280 souches, estimée à 33 livres ; une vigne audit quartier confrontant vigne de Guilhen Jourdan et le fossé, de 470 souches, estimée à 12 livres ; une vigne Dernier Casteau confrontant le fossé, de cinq hommes, estimée à 45 livres ; une vigne audit quartier confrontant du levant le chemin, d'un homme 175 souches, estimée à 9 livres ; une vigne à La Rougetière confrontant vigne des hoirs de Louison Roux de cinq hommes 360 souches, estimée à 84 livres ; une vigne au Clot confrontant vigne de Jean Roux, de trois hommes 73 souches, estimée à 24 livres 12 sols ; une terre à La Combe confrontant terre de Guilhen Jourdan, de trois émines cinq « souls » [cosses] estimée à 60 livres ; une terre au Noyer des Pellats confrontant chenevier de Françoise Franchesquin, de deux cosses et demie, estimée à 4 livres et demi ; une terre au Clot confrontant terre de Pierre Arnoux de deux émines six cosses et demi, estimée à 36 livres ; une terre audit quartier confrontant vigne des hoirs de Léonard Pascal, d'une saumée onze cosses, estimée à 30 livres 12 sols ; une terre à La Maire confrontant terre de Brunet Roux, d'une saumée une émine, estimée à 7 livres 4 sols ; une terre aux Hières confrontant terre de Claude Anthoard, d'une émine quatre cosses, estimée à 21 livres ; une terre au Pré Neuf confrontant le chemin, estimée 75 livres [superficie non précisée] ; une terre aux Molières confrontant terre de Pierre

Arnoulx, de deux émines cinq cosses, estimée à 15 livres 12 sols ; une terre audit quartier confrontant du levant terre de Pierre Arnoulx, d'une saumée quatre émines, estimée à 36 livres ; une terre audit quartier confrontant du levant le chemin, de deux émines deux cosses, estimée à 7 livres 4 sols ; une terre à Entraigues confrontant terre de Pierre Jourdan, d'une saumée deux cosses, estimée à 21 livres 12 sols ; une terre à Las Liomieres confrontant du levant terre de Jaumet Ripert, d'une saumée deux émines quatre cosses, estimée à 30 livres ; une terre audit quartier confrontant du levant terre de Jean Orcière, d'une émine une cosse, estimée à 3 livres ; une terre à l'Esqueirade, confrontant terre de François Magnan, de sept émines neuf cosses, estimée à 69 livres ; une terre audit quartier confrontant du levant terre des hoirs de Bastien Ripert, de quatre émines une cosse, estimée à 12 livres ; une terre et jonquier à La Peire Plantade, confrontant du levant terre de Claude Pellous, contenant au total deux saumées quatre émines six cosses, estimée à 60 livres ; un pré à La Grand Combe confrontant pré de Roman, d'une émine quatre cosses, estimé à 9 livres 12 sols ; un pré à La Rougettière confrontant du levant pré de Jeanne Panye, de cinq cosses et demi, estimé à 6 livres ; une terre et pré audit quartier, confrontant terre des hoirs d'Isnard Jourdan, le tout de trois émines neuf cosses, estimé à 27 livres ; un pré au Clot confrontant le chemin, d'une émine un quart, estimé à 19 livres 16 sols ; un pré et terre à La Vegière confrontant terre de Mathieu Bret, de treze saumées deux émines quatre cosses et le pré de deux soucheirades cinq émines trois cosses, estimé le tout à 486 livres ; un pré audit quartier confrontant terre des hoirs de Marie Bret, d'une seteirée cinq émines, estimé à 60 livres ; un pré audit quartier confrontant terre de Jaume Ripert, d'une seteirée huit cosses, estimé à 48 livres 12 sols ; un pré audit quartier confrontant terre de François Roche, de cinq cosses, estimé à 36 sols ; un pré au Clot confrontant pré de Jacques Baridon, de deux émines, estimé à 30 livres ; un pré audit quartier confrontant pré de Claude Anthoard, d'une émine, estimé à 15 livres ; un pré audit quartier confrontant pré des hoirs de Me Mathieu Morel, de onze cosses, estimé à 9 livres ; un pré audit quartier confrontant pré des hoirs de François Durand, de cinq cosses et demi, estimé à 7 livres 4 sols ; un pré à Roubrairs [incertain] confrontant terre de Louis Rey, de deux émines une cosse, estimé à 26 livres 8 sols ; un pré audit quartier confrontant pré de Jacques Baridon, de deux émines onze cosses, estimé à 27 livres ; un pré à Collombe confrontant terre de Pierre Allaise, d'une émine quatre cosses, estimé à 16 livres 16 sols ; une terre et pré à La Grand Combe confrontant pré de Pierre Ripert, de quatre émines, estimé à 7 livres 4 sols ; une terre audit quartier confrontant terre de François Roche, d'une saumée quatre cosses, estimée à 18 livres ; une terre audit quartier confrontant terre de Magdeleine Anthoard d'une saumée quatre émines, estimée à 24 livres ; une terre au Vinier confrontant terre de Pierre Reymond, de six émines huit cosses, estimée à 7 livres 4 sols ; une terre à La Vegière confrontant le fossé, de six émines, estimée à 18 livres ; une terre à Guïpres, confrontant le fossé, de deux saumées huit cosses, estimée à 18 livres ; une terre à Vinier confrontant le fossé, de deux saumées trois émines huit cosses, estimée à 51 livres ; une terre audit quartier confrontant le fossé, de cinq émines, estimée à 7 livres 4 sols ; une terre à Las Pinedes confrontant le fossé, d'une saumée sept émines dix cosses, estimée à 26 livres 8 sols ; une terre audit quartier confrontant terre de Jaumet Ripert et Daniel Jauvent, d'une saumée quatre cosses, estimée à 18 livres ; une terre audit quartier confrontant terre des hoirs de Marquet Ripert, de deux saumées cinq émines, estimée à 24 livres ; une terre audit quartier confrontant terre de Georges Jehan, d'une saumée deux émines trois cosses, estimée à 13 livres 13 sols ; une terre au Lebron à Chantabric confrontant terre des hoirs de Pierre Pascal, d'une saumée, estimée à 4 livres 16 sols ; une terre audit Lebron confrontant terre de Pasquette Ripert, d'une saumée quatre émines, estimée à 6 livres ; une terre au quartier d'Entraigues confrontant terre de Jean Roux, de deux saumées deux émines une cosse estimée à 33 livres 12 sols ; une terre à La Grand Combe confrontant pré dudit feu Guérin, de deux saumées trois émines, estimée à 42 livres ; une terre au Grand Vallat confrontant terre de Véran Pascal, de deux émines, estimée à 2 livres 8 sols ; un chenevier en Ville confrontant du levant chenevier de Jean Roux, d'une cosse un quart, estimé à 3 livres 12 sols ; un jardin en Ville confrontant du levant jardin d'Antoinette Anthoard de trois cosses, estimé à 9 livres ; un chenevier en Ville confrontant du levant chenevier de Jean Anthoard, d'une cosse un quart, estimé à 3 livres 12 sols ; un jardin au Nouguier des Pellats

confrontant chenevier de Magdeleine Anthoart, de quatre cosses, estimé à 12 livres ; un jardin en Ville confrontant du levant le fossé, de trois quarts de cosse, estimé à 1 livre 16 sols ; une terre à La Maire confrontant terre de Pierre Arnoulx et de Françoise Panie, d'une saumée sept émines onze cosses, estimée à 14 livres 8 sols ; une terre et pré à La Rougettière confrontant terre des hoirs de Pierre Ripert, d'au total une émine huit cosses, estimé à 15 livres ; une vigne à La Combe confrontant le chemin, d'un homme 72 souches, estimé à 12 livres.

Ils sont allés voir tous les bâtiments dudit feu Guérin qu'ils ont fait visiter par des maîtres maçons qu'ils ont estimé à 150 livres.

Il y a aussi une terre à La Vegière confrontant terre de Jean Aude, d'une saumée sept émines, estimée à 18 livres ; une terre audit quartier confrontant terre dudit feu Guérin à deux parts, d'une saumée quatre émines, estimée à 27 livres ; un jonquier à La Vigière garni de saules, confrontant terre des hoirs de Louise Jourdan, estimé à 30 livres ; un jardin aux Hières confrontant lesdites aires et terre de Guillaume Anthoard, de cinq cosses, estimé à 9 livres 12 sols.

Finalement, ont été estimées toutes les maisons dudit feu Guérin qui ont été estimées à 330 livres 13 sols. A aussi été estimé le bétail bovin de l'inventaire à 102 livres 6 sols, et le bétail « aseïn » [ânes et chevaux ?] à 42 livres ; une trentaine de bêtes à laine estimée à 60 livres ; treize chèvres à 31 livres et demi ; cinq tonneaux à vin pléchés estimés à 36 livres ; quatre pourceaux à 18 livres ; les foins à 33 livres ; les blés désignés dans l'inventaire à 211 livres 4 sols ; les menus meubles de l'inventaire à 90 livres ; cinq charges quatre panaulx de conségal à 32 livres 8 sols ; deux charges d'orge à 9 livres 12 sols ; deux charges d'avoine à 9 livres 12 sols ; le vin provenant desdites vignes l'année du décès à 36 livres ; un peu d'amandes à 3 livres ; l'huile à 13 livres 12 sols.

Les héritiers ont déclaré qu'il est dû à l'héritage une pension annuelle et perpétuelle de 42 sols par deux particuliers de Cucuron « le nom et surnom desquels n'ont sceu nommés ».

Au total, les sommes de l'héritage se montent à 2 797 livres 4 sols. Il faut déduire 120 livres que les héritiers doivent payer à Isnard Jourdan, leur beau-frère, pour la dot constituée par ledit feu Bernard à feu Marguerite Guérin leur sœur dans son contrat de mariage, ladite Marguerite ayant laissé des enfants dudit mariage.

Les experts ont déclaré qu'il y a une vigne à Cucuron qui appartient à Marie Rouette, veuve dudit feu Guérin, mère des héritiers, laquelle n'est pas comprise dans la présente liquidation. Il sera déduit de la part des filles le prix des meubles reçus par ledit Noël Allaisse de ses beaux-frères, soit 42 livres.

Pour lesdites Marie et Jeanne Guérin, concernant leur droit de légitime à raison du douzain suivant le nombre de quatre, elles doivent percevoir chacune 235 livres 18 sols et demi, soit à deux 471 livres 17 sols. Si des biens sont évincés par voie de justice à l'héritage des frères, les filles devront rendre une partie suivant la valeur énoncée ci-dessus. Si ladite Rouet, leur mère, demande la restitution de sa dot, de même. Si de nouveaux éléments concernant l'héritage se font jour, les filles y participeront, soit que l'hoirie doive de l'argent, soit qu'elle en reçoive. Les filles paieront un tiers, à elles deux, des vacations pour cet acte, et les frères les deux tiers.

Lesdits frères, Jean et Pierre, ont offert auxdits Pierre et Noël Fabry, père et fils, ladite somme de 471 livres 17 sols et comme ils ont les liquidités, ils ont payé la somme audit Pierre, reçue à l'instant des mains dudit Jean Guérin, d'où quittance et reconnaissance au profit desdites filles, absentes. Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, dans la maison dudit Fabry, en présence de Me Balthazar Gueidan notaire royal de La Tour-d'Aigues, et Jean Pascal dudit Cabrières-d'Aigues. [Signé : M Durand, Jaques Baridon]

### **Quittance et reconnaissance de dot pour Jean Orcière et Jeanne, sa fille, contre Jean Guérin – f°523**

Le 26/05/1611 a comparu Jean Guérin, époux de Jeanne Orcière, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel audit nom a confessé avoir reçu de Jean Orcière, son beau-père, ménager dudit lieu, présent, d'une part la somme de 172 livres 10 sols soit 57 écus et demi en déduction de la dot constituée par ledit Jean à sa fille dans leur contrat de mariage reçu chez ce notaire en avril 1610, pour les paie

à échoir, et d'autre part, il confesse avoir reçu de Claire Jourdan, sa belle-mère, présente, vingt-cinq cannes de toile de maison qu'elle avait promis à sa fille audit contrat. La somme en argent a été employée à payer le droit de légitime à Marie et Jeanne Guérin, ses sœurs, suivant quittance chez ce notaire ce jour. D'où reconnaissance de l'argent et de la toile au profit de sa femme, absente. Ledit Orcière devra payer à Jean Thaus, de Cucuron (84), la somme de 90 livres que ledit Guérin lui doit sous la caution dudit Orcière suivant acte chez Me Arnaud notaire de Cucuron cette année. Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, dans la maison dudit Orcière, en présence de Jacques Baridon et Mathieu Durand de ce lieu. [Signé : M Durand, Jaques Baridon]

**Rétention pour Claude Bouzon contre Jean Sicard, marchand – f°525**

**Quittance pour Balthazar Ferrier contre Jean Lantelme – f°529**

**Obligation pour Me Martin Philip contre Jean Darbon fils de feu Jean – f°529**

**Compromis entre Me Pons May et Jean Garcin – f°530**

**Paie de fruits pour Benoît Abel contre Claudette Jacquet – f°532**

Le 28/05/1611 a comparu Claudette Jacques, femme de Raymond Plantard, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, « licentiée par autorité judiciaire attendu la decadance de sondit mary », laquelle an paiement de la somme de 90 livres qu'elle doit à Me Benoît Abel, son beau-fils, présent, pour prêt amiable et fournitures qui lui ont été faites cette année, elle a cédé audit Abel les fruits pendant des propriétés suivantes, sur lesquelles elle a été colloquée pour sa dot, pour en jouir comme il est porté par la sentence du lieutenant général : une vigne et verger au Deveucet en deux endroits confrontant vigne et verger de Marguerite Pascal, verger de Me Gaspard Hupais ; la rente d'un coin de vigne, terre et pré, au Petit Cailloux, qu'Antoine Mirabeau tient à rente suivant acte chez ce notaire ; les fruits d'un chenevier à Badareau confrontant chenevier de Gaspard Reboul et le chmin ; et les fruits de deux instances de maison ou rente de celles-ci le tout pour un an à partir de ce jour. Ladite Jacquet devra payer les tailles. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Laurent Vian fils de Nicolas et de Me Jean Chabert maçon de Manosque (04). [Signé : L Vianny, Jehan Chabert]

**Obligation pour Antoine Garcin contre François Roman et Michel Bret – f°534**

**Mariage entre Daniel Roux de La Motte-d'Aigues et Jaumette Vernet, de Bayons – f°535**

Le 29/05/1611 contrat de mariage entre Daniel Roux, de La Motte-d'Aigues (84), fils des feus Michel et Antoinette Orcel, dudit lieu, et Jaumette Vernet, fille de feu Guilhen et de vivante Melchionne Boyer, de Bayons (04). L'épouse est assistée par sa mère et par Honoré Vernet, son frère.

La mère de l'épouse assigne en dot à sa fille la somme de 100 livres 10 sols pour tous droits paternels et maternels payable ainsi : 9 livres à l'instant, reçues d'où quittance et reconnaissance, et le reste par paies annuelles de 12 livres dont la première aura lieu à la Saint-Michel prochaine et ainsi de suite d'an en an.

Fut présente Jaumette Boyer, tante de l'épouse, qui a donné 19 livres et demi à prendre sur Louise Michel dudit lieu suivant une cédula écrite et signée par Me Jean Gilly notaire de Pertuis (84) le 01/01/1599.

La mère de l'épouse lui donne une caisse de bois blanc fermant à clé avec une bassaque, deux linceuls et huit livres de chenevé et une toile, le tout estimé à 9 livres correspondant à ce qui a été reçu et reconnu ci-dessus.

Fut présent Guilhen Andrieu qui a donné à l'épouse deux panaulx de blé annone à la récolte prochaine.

Il sera fait à l'épouse une robe et un aubergeon de cordeillat de boutique pour le jour du mariage aux communs des parties. Les vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans la maison d'habitation de Jean Brigas, en présence d'Honoré Thurin de ce lieu et Pierre Sallenc de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Pierre Sallen, H Thurin]

[En marge : le 17/09/1611 il y a hypothèque chez ce notaire

Il y a reconnaissance de 210 livres le 01/05/1613 chez ce notaire]

**Obligation pour Balthazar Ferrier contre Jean Brunel – f°538**

**Obligation pour Me Claude Darbon contre Noël Meynier – f°539**

**Quittance pour Jean Darbon fils d'Etienne contre Me Pons May trésorier – f°540**

**Obligation pour Me Pons May contre Jean Darbon fils d'Etienne – f°541**

**Quittance pour Antoine Pourchier contre Georges Gueidan et le capitaine Etienne Pascal – f°542**

**Obligation pour Me Martin Philip contre François Roman et Pierre Roman – f°543**

**Achat de fruits pour Pierre Rambert contre Pierre Perin – f°544**

**Quittance portance compte-final pour Antoine Pourchier contre le capitaine Etienne Pascal – f°545**

**Obligation pour Me Pons May contre Daniel Billot – f°548**

**Obligation pour François Sauret, d'Ansouis, contre François Boyer, de Grambois – f°549**

**Prix-fait pour Me Antoine Ange contre Salomon Jourdan et Siméon Long – f°550**

Le 11/06/1611 a comparu Me Antoine Ange, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé à prix-fait à Salomon Jourdan et Siméon Long, de ce lieu, présents, « de moissonner bien et duement tous les grains semés par ledit Ange au terroir dudit lieu et cartiers de Restantier et Rourabeau quand que soient, ce qu'ilz feront et remettront les gerbes en gerberon aux terres où lesdits semés sont et feront ladite moisson par saison » et ce pour le prix de 3 livres par saumée de terre suivant l'arpentage qui sera aux frais dudit Ange. Il devra payer, 30 livres dans trois jours et le reste lorsque le travail sera en cours et fait. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Icard de ce lieu. [Signé : B Iccard, Ange]

Le 24/08/1611 acte barré en présence des parties qui se font quittance réciproque. Fait en ce lieu en présence de messire Claude Granier et François Fabry. [Signé : Ange, C Garnier]

**Obligation pour Joseph Emin contre Jean Darbon fils de feu Jean – f°551**

**Obligation pour Georges Gueidan contre André Silvestre – f°552**

**Prix-fait pour Me Jean Guillaume Sauvecane contre Antoine Gabriel et Antoine Mirabeau – f°553**

Le 13/06/1611 a comparu Me Jean Guillaume Sauvecane, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé à prix-fait à Antoine Andrieu [Andrieu ici, Gabriel dans le titre ; a priori Antoine Gabriel assez souvent lié à Jean Guillaume Sauvecane] et Antoine Mirabeau, travailleurs de ce lieu, présents,

« de moissonner la presante recolte tous les semés que ledit mestre Sauvecane a en une sienne metterie au cartier des Mollieres, terroir de ce lieu, bien et duemant culhir et remettre en roddes par saison et y employer de moissonneurs a suffizance sans aulcung manquement, lesquels semés sont a droites mieges avec Jehan Roux dont ledit mestre Sauvecane en est secquestre. » Et ce pour le prix de 54 sols par saumée au dextre, en déduction duquel prix, ils ont reçu à l'instant dudit Sauvecane 27 livres et une charge et demi de conségal « a ce que vaut », d'où quittance. Le reste sera payé durant et après le travail. Il leur fournira du vin au prix qu'il vaudra, et une fois les moissons terminées, les terres seront arpentées aux communs dépens des parties. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Vincent May et Salomon Pena de ce lieu. [Signé : Sauvecane, V May, Pena]

Le 06/08/1611 lesdits « prisfacteurs » ont confessé avoir reçu dudit Sauvecane la somme de 122 florins 2 sols pour le prix dudit prix-fait suivant l'arpentage fait par Me Pena le 04/07/1611, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Bertrand Coussin et François Velixandre.

### **Procuration pour Jean Meyssonnier, de La Tour-d'Aigues – f°555**

#### **Mariage entre François Pourret et Françoise Denis – f°555**

Le 13/06/1611 contrat de mariage entre François Pourret natif de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils des feus François et Phelipe Ferrade, de ce lieu, et Françoise Denis, de La Bastidonne (84), fille des feus Michel et Honorade Reyne. L'époux est assisté par Etienne Ferrat et Jean Rey de La Bastidonne, son oncle et son cousin. L'épouse est assistée par Claude Denis, Henry et Melchion Roy, ses oncles paternel et maternel, de ce lieu.

L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits.

Fut présent ledit Claude Denis, oncle de l'épouse, qui a donné à sa nièce 30 livres qu'il promet de payer à la Saint-Michel ainsi qu'une caisse de bois blanc avec sa serrure, une couverture de laine blanche, une houille de fer tenant huit écuelles.

Fut présent Henry Roy qui a donné cinq panaulx de blé à prendre à la récolte prochaine.

Il sera fait à l'épouse une robe de drap de boutique et un aubergeon pour le jour du mariage, la robe aux dépens de l'époux et l'aubergeon aux dépens de Melchion Roy oncle de l'épouse. Les vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres.

Ledit Claude Denis a donné à l'instant à sa nièce une bague valant 3 livres.

Fut présente Marie Bonnefoy, aïeule de l'épouse, laquelle a donné à cette dernière les fruits et usufruits d'une instance de maison à La Bastidonne confrontant maison d'Henry Queyrel, et ce pour deux ans à partir de la Saint-Michel prochaine, ainsi qu'une bassaque, reçue à l'instant. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans la maison de Me Claude Gavaudan, en présence de Me Elzias Olivier chirurgien et Laurent Plantard, de ce lieu. [Signé : Olivier]

### **Accord et appointement pour Jean Laugier, de La Tour-d'Aigues, contre Antoine Mallet – f°559**

#### **Obligation pour Me Martin Philip contre Jacques Darbon – f°563**

#### **Obligation pour Jacques Gondon contre Jaume Dracq – f°564**

#### **Cession pour Antoine Garcin contre le capitaine Etienne Pascal – f°565**

#### **Cession pour Pierre Mairetet contre le capitaine Etienne Pascal – f°567**

#### **Achat pour Louis Rougier contre Me Antoine Ange – f°569**

**Cession et transport pour Me Elzias Olivier chirurgien contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°571**

**Obligation pour Jean Rey contre Barthélémy Gouirand et Claude Ravel – f°574**

**Obligation pour Jean Rey contre Claude Ravel – f°574**

**Obligation pour Me Martin Philip contre Philip Esteve – f°575**

**Obligation pour Balthazar Ferrier contre François et Pierre Roman – f°576**

**Obligation pour Balthazar Ferrier contre Michel Felissian – f°577**

**Mariage entre Me Antoine Darbesi et Marguerite Maurin – f°577**

Le 20/06/1611 contrat de mariage entre Me Antoine Darbes, de Bayons (04), fils de Me Jean notaire royal dudit lieu et d'Honorade Michel, dudit lieu, et Marguerite Maurin de la ville de Pertuis (84) fille de Jean, marchand, et de feu Jeanne Darbon. L'époux est assisté par son père ; l'épouse est assistée par son père.

Le père de l'épouse lui assigne en dot les biens suivants : une maison d'haut en bas à Pertuis quartier de Saint-Pierre confrontant maison dudit Jean Morin, maison de noble Gaspard Chabert, les deux rues et maison de François Maurin charpentier ; une tine et trois tonneaux de chêne, pléchés, dans la cave de ladite maison, la tine de soixante charges et les tonneaux l'un de cent coupes, le deuxième de quarante et le troisième de vingt-huit coupes ; deux pilles à huile se trouvant la cave, ledit Morin se réservant la faculté de loger dans les tonneaux son vin et dans l'une des pilles son huile sa vie durant sans rien payer ; une terre de quatre saumées dans laquelle il y a des oliviers, amandiers et noyers, à Pertuis quartier des Ginestous confrontant terre de François Morin, terre et vigne d'Etienne Chauvet, le chemin allant à Ansouis et terre du capitaine Jean Guilherme ; une vigne audit quartier de six hommes confrontant vigne de François Roubaud, vigne de François Maurin et le chemin public ; une vigne et verger quartier de La Figueirasse de deux hommes et demi confrontant vigne de Jean Lourd, vigne de François Dalbete, vigne de Jean Bounaud ; une vigne quartier de Veade de six hommes confrontant terre de Jacques Vernet, vigne de Michel Martel, le chemin venant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle vigne provenant de la dot de ladite feu Jeanne Darbon mère de l'épouse ; et la moitié d'un jardin quartier du Grand Cros à prendre de travers et du côté du levant, confrontant l'autre part et moitié restante audit Jean Morin, chenevier de Michel Cornareau, jardin de François Morin et les deux draies. Il lui donne aussi un lit garni d'un matelas, traversier, aplassage, cortines, ses rideaux, sa couverte, une table de noyer avec ses tréteaux, une paire de bancs, une « chère » de noyer, un dressoir de noyer, deux coffres de noyer l'un desquels appartenait à ladite feu Jeanne Darbon, une paire de landiers, une poêle et une grille, une demie douzaine de plats, une demie douzaine d'assiettes, une demie douzaine d'écuelles, un pot et une esguière, le tout en étain, trois napes, une demie douzaine de linceuls, un chaudron, un cumascle, deux chandeliers et une culhière de laiton. Tous ces meubles ont été estimés à 60 écus soit 180 livres, le tout reçu par l'époux d'où reconnaissance.

Il sera fait à l'épouse des robes et vêtements nuptiaux pour le jour du mariage d'une valeur de 90 livres aux communs dépens des parties, ainsi qu'une chaîne avec ses attaches d'argents jusqu'à 24 livres à payer aux communs dépens. L'époux promet de faire faire à ses dépens une chaîne d'or valant 30 livres et ce au premier enfant qu'il aura de ce mariage. Les habits et bijoux nuptiaux appartiendront au dernier survivant.

De plus, ledit Jean Morin donne à sa fille une robe de camelhot orange avec une robe haute de buratte et un aubegeon de taffetas vert, qu'il possède et ce à prendre au jour du mariage. Le tout, par-dessus les droits maternels et le legs fait par feu Anne Darbon. Pour les droits maternels, ledit

Morin en possède l'usufruit et il s'en démet dès ce jour au profit de sa fille avec les propriétés ci-dessus.

Fut présent Me Jean Darbes, père de l'époux, qui ratifie l'acte de donation qu'il avait fait en faveur de son fils des petites propriétés et « autres choses » suivant ledit acte, reçu chez Me Jean Pons notaire royal de Turriers (04) le 02/09/1608, et en plus lui fait la donation de 300 livres à prendre dans un mois.

Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 300 livres ; d'elle à lui 150 livres. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison d'habitation de Catherine Darbon tante de l'épouse en présence de Pierre Mairetet et Me Louis Ange de ce lieu. [Signé : J Darbesy, Jehan Maurin, Derbes, Mairetet, Ange]

**Achat avec cession pour messire Laurent Vian prêtre contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°585**

**Obligation pour Paul Agnel contre Jaume Drac, boucher – f°587**

**Obligation pour Me Martin Philip contre Jean François Bouzon – f°[589]**

**Déclaration pour Me Elzias Olivier contre Me Antoine Nicolas et ses frères – f°590**

**Obligation pour Me Martin Philip contre Guilhen Andrieu – f°593**

**Testament pour Catherine Lauchier veuve de Brancais David, de La Tour-d'Aigues – f°593**

Le 27/06/1611 testament de Catherine Laugier, native de Vaugines (84), veuve de Brancais David de ce lieu de La Tour-d'Aigues, « se treuvant mallade et indospozée causant sa villeisse ». Elle veut être inhumée dans le cimetière de l'église de ce lieu dans la sépulture des prédécesseurs de son mari, que son corps soit accompagné de la croix et des prêtres de cette église.

Elle lègue à Jean et Melchion Lauchier, ses frères, 5 sols chacun à prendre dans l'an de son décès. Elle nomme pour héritier universel Roman David son petit-fils, fils des feus Henry et Geoffrie Roux, de ce lieu. Elle nomme pour gadiateur Barthélémy Icard son voisin. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Pascal Sicard, Me Claude Gavaudan, capitaine Bernard Roy, Antoine Garcin, Melchion Valette cordonnier, Charles Girard dit Palin ménager, et messire Jean Monard prêtre de ce lieu. [Signé : Monard, Sicard, B Roy, Gavaudan, A Garcin]

**Cession pour Guillaume Sicard contre le capitaine Etienne Pascal – f°597**

**Obligation pour Me Martin Philip contre Pierre Bret en principal et Me Louis Ange en pleige – f°598**

**Obligation pour Martin Philip contre Michel Nicolas – f°599**

**Obligation pour Martin Philip contre Mathieu Maurel – f°599bis**

**Obligation pour Martin Philip contre François Roman – f°600**

**Sous-arrentement pour Antoine Pourchier contre Jean Garcin – f°600bis**

**Obligation pour le capitaine Etienne Pascal contre Pierre Chaix – f°602**

**Obligation pour Nicolas Darbon contre Pierre Roman – f°603**

Le 02/07/1611 a comparu Pierre Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Nicolas Darbon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 10 livres et demi en prêt amiable, qu'il promet de rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Vespier et Jean Daumas de ce lieu.

**Quittance portant cession pour Pierre Brun de Vilhotz contre Magdeleine Imbert, veuve – f°604**

**Obligation pour Magdeleine Imbert contre Pierre Roman – f°605**

**Promesse pour Antoine Pourret contre Mathieu et François Arnaud – f°606**

Le 05/07/1611 a comparu Mathieu Arnaud de La Bastidonne (84), tant pour lui que pour François, son frère, lequel a promis à Antoine Pourret, ménager dudit lieu, présent, de « le relever, indemné pour raison de la secquestration des grains prins en gaigerie ausdits Arnaudz, enfentz emancippés de Reymond, pour prethandu debte de leur pere a la requestre de Anne Gaide de Pertuis » pour la somme de 60 livres en principal, les grains et fruits séquestrés entre les mains dudit Pourret et que ledit Arnaud confesse avoir en son pouvoir. Il promet d'en faire tenir quitte ledit Pourret et sera tenu de lui remettre, pour son assurance, trois charges de blé et une de conségal dans un mois quand la récolte sera faite. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Pierre Lamonier menuisier et Antoine Garcin marchand de ce lieu. [Signé : A Garcin]

**Révocation de procureur pour Me Jean Meissonier – f°607**

**Testament pour messire Nicolas Carbonnel, prêtre d'Apt – f°608**

Le 05/07/1611 testament de messire Nicolas Carbonnel, prêtre natif d'Apt (84), domicilié comme curé en ce lieu de La Bastidonne (84), fils des feus Joseph et Elziasse Carle, d'Apt, dans son lit, malade. Il souhaite être inhumé en l'église du lieu où il mourra, avec novaine de messes et chantés. Il fonde une messe avec un chanté annuellement et perpétuellement à célébrer dans l'église de Céreste (04) au jour de son décès et son héritier devra expédier aux prêtres dudit lieu 10 sols par an, pour la dépréciation de son âme, rédemption et rémission de ses péchés. Il lègue à l'évêque d'Apt, « son diocezain » « son brevaire que costumierement il garde. »

Il lègue à Jeanne Carbonel, sa nièce, fille de feu Martin et de feu Maye Bertrand, d'Apt, le tiers d'une vigne qu'il a à Apt quartier dit La Font de Moreau confrontant vigne de Suffren Garcin, de messire Toussaint Mayencqui prêtre d'Apt, autre part de Guillaume Carbonnel et la part de ladite Jeanne. A prendre à son décès.

Il nomme pour héritier universel ledit Guillaume Carbonnel, son frère. Il nomme pour gadiateur Me Antoine Queyrel, baile de ce lieu de La Bastidonne. Fait et publié à La Bastidonne, dans la maison claustrale en présence de messire Jean Monard prêtre domicilié à La Tour-d'Aigues, Joseph Just écuyer de Marseille (13), Me Antoine Queyrel baile, Jaume Arnaud, Claude Queyrel, Bertrand Peiron et Joseph Queyrel dudit lieu. [Signé : Carbonel, Monard, Joseph Just, Queyrel, C Queyrel]

**Quittance pour Me Pons May contre Barthélémy Berard – f°612**

**Quittance pour Me Pons May contre demoiselle Anne Pascal – f°613**

**Quittance pour Martin Philip contre Antoine et Pierre Roche – f°613**

**Testament pour demoiselle Marguerite Bandolle veuve de Jean Darbon – f°614**

Le 11/07/1611 testament de demoiselle Marguerite Bandolle, veuve de feu Jean Darbon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans son lit, malade. Elle souhaite être inhumée dans l'église de ce lieu, que son corps soit accompagné de la croix et des prêtres de cette église.

Elle lègue à Marguerite Sellon, sa filleule, fille de Georges de ce lieu, « pour les bons et agreables services qu'elle a receu d'icelle Sellonne » la somme de 60 livres à payer un an après son mariage.

Elle lègue à Françoise Darbon, sa fille, femme de noble Jean Louis Roy de ce lieu, 150 livres soit 50 écus à payer dans l'an de son décès soit en argent soit en biens à la discrétion de son héritier, pour tous ses droits.

Elle lègue à Jean Darbon fils de feu Jean, son petit-fils, la somme de 300 livres à lui payer dans l'an de son décès, soit en biens soit en argent, au choix de son héritier, et ce pour tous ses droits.

Elle lègue à Marguerite, Lucrèce et Catherine Darbon, ses petites-filles, filles de Me Claude Darbon ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), la somme de 1200 livres chacune, soit au total 3600 livres à payer par son héritier un an après leur mariage. Pour l'assurance de ce legs, elle interdit à son héritier de vendre ou aliéner de son bien et qu'il demeure hypothéqué à ce legs jusqu'à ce que les dots soient payées. Si son héritier vend du bien de la testatrice, elle souhaite que les sommes léguées « soit remis entre les mains d'une comunaulté ou marchant reseant et soulvable pour l'indempnité d'icelles pour des fruitz desditz leguatz en pouvoir jouir sesdites fellezaines jusques a ce qu'elles pourront retirer le sort capital ». Et d'autant que ledit Me Claude Darbon, son fils, père desdites Marguerite, Lucrèce et Catherine, se trouve « chargé de plusieurs debtes par moyen desquelz ses creantiers luy pourroient fere saisir les fruitz de sondit bien, ladite testatrice a legué a sesdites fellezaines une pention annuelle entre toutes trois jusques a ce qu'elles auront esté paiée du susdit leguat » savoir de dix charges de blé annone, quarante coupes de vin et un quintal d'huile ainsi que 36 livres en argent, le blé à chaque récolte, le vin à rai de tine et l'huile à Noël, le tout à payer par son héritier sans diminution du principal de 1200 livres. De même, elle lègue à ladite Catherine, en plus dudit legs, une caisse de bois blanc avec tous les meubles qui sont dedans.

Elle nomme pour héritier universel ledit Me Claude Darbon, son fils. Elle nomme pour gadiateur Honoré Thurin, de ce lieu. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison dudit feu Jean Darbon, en présence de messire Laurent Vian prêtre, Me Elzias Olivier, Bernard Constans, Pierre Jourdan, Bertrand Coussin, Honoré Thurin fils de Georges et Nicolas Olivier de ce lieu, ainsi que Melchion Valette, aussi de ce lieu. [Signé : Vian, Olivier, Coussin, Constans, H Thurin, N Olivier]

### **Déclaration pour Philibert Estienne, bourgeois d'Aix-en-Provence, contre Me Michel Feron, peintre – f°620**

#### **Testament pour Honoré Eyriès, travailleur de La Tour-d'Aigues – f°621**

Le 12/07/1611 testament d'Honorat Eyriès, travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils des feus Thézar et Andrievie Rougier, de ce lieu, dans son lit, malade. Il souhaite être inhumé dans le cimetièrre de l'église de ce lieu, dans la sépulture de ses prédécesseurs, que son corps soit accompagné de la croix et des prêtres comme catholique.

Il lègue à Catherine Eyriès, sa sœur, femme de Jean Silve, de Pertuis (84), la moitié d'une vigne qu'il a en ce lieu quartier de Raphineau, acquise de Catherine Meit confrontant vigne d'Antoine Bonnefoy, vigne de feu Ferdinand Bon et vigne dotale d'Esprit Pourret, ainsi que 3 livres en argent, à prendre à son décès. La vigne sera à diviser avec son héritière.

Il lègue à Chaffret Eyriès, son frère, une grosse serre et une aiche [hache] à prendre à son décès.

Il lègue à Barthélémy Eyriès, son autre frère, son caban.

Il nomme pour héritière universelle Claude Roux, sa femme, « pour les bons et agreables services qu'il a receu d'elle tant a sa santé que infirmité. » Il nomme pour gadiateur Melchion Candellier. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison des hoirs d'Esprit Livons à la bourgade, en présence de Jaume Pardigon, Philippe Jaune maréchal, Jean Thorame cardeur, Benoît Abel maréchal, Antoine Andrieu, Antoine Laurens boulanger et Jean Pigol serrurier, tous de ce lieu ou y habitant. [Signé : Phelip Jaume]

**Sous-arrentement pour Pierre Lamonier contre Françoise Ginies et Pierre Jourdan, mère et fils – f°625**

Le 15/07/1611 a comparu Pierre Lamonier, menuisier résidant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a sous-arrenté à Françoise Ginies et Pierre Jourdan, mère et fils, de ce lieu, présents, toutes les propriétés qu'il tient à ferme d'Isabeau Peirolle, suivant acte chez ce notaire, pour deux ans et deux prises de fruits à partir de la Saint-Michel prochaine pour une rente annuelle de 42 livres en deux paies égales aux termes portés par ledit acte, à payer à ladite Peirolle. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Mairetet et Toussaint Sauvecane, de ce lieu. [Signé : Pierre Lamonomie, Mairetet, T Sauvecane]

**Obligation pour Nicolas Armellin contre Me Claude Darbon – f°626**

**Ratification pour François Velixandre contre Louis Archimbaud – f°627**

**Cession pour Me Claude Gavaudan contre Pierre Roman – f°628**

**Mariage entre Guillaume Reynaud de La Tour-d'Aigues et Jeannone Martin de Beaujeu – f°630**

Le 17/07/1611 contrat de mariage entre Guillaume Reynaud, natif de La Tour-d'Aigues, fils des feus Barthélémy et Claire Martin, de ce lieu, et Jehannone Martin, fille de Jean et de Jaumette Brochon, du lieu de Beaujeu (04). L'époux est assisté par Barthélémy Vincens « son jadis tuteur » et oncle. L'épouse est assistée par son père.

Le père de l'épouse lui assigne en dot la somme de 150 livres comprenant 30 livres données à l'épouse par feu Peyrolle Taxillice sa grand-mère par acte de donation chez Me Gilles notaire d'Aix-en-Provence (13), en déduction de laquelle somme, l'époux a reçu à l'instant de son beau-père 36 livres, d'où quittance et reconnaissance. Le reste sera payé en paies annuelles de 15 livres dont la première aura lieu de ce jour en un an. Il sera fait à l'épouse une robe et un aubergeon de drap de boutique pour le jour du mariage, aux communs dépens des parties. Les vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 60 livres ; d'elle à lui 30 livres. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison de Me Elzias Philip en présence d'Henry Darbon, Me Elzias Olivier et Michel Rodde de ce lieu. [Signé : H Darbon, Olivier, M Rodde]

[En marge : le 30/09/1632 il y a reconnaissance générale chez ce notaire]

**Obligation pour Antoine Rivier, de Cadenet, contre Toussaint Meit – f°634**

Le 18/07/1611 a comparu Toussaint Meit de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Rivier, de Cadenet (84), présent, la somme de 33 livres pour un retour d'échange d'une jument poil rouge avec une ânesse poil gris qu'il promet de payer moitié à Pâques et moitié au 15 août suivant avec hypothèque de la jument. Fait en ce lieu, chez le notaire, en présence de Gabriel Michel de Cadenet, et François Vielh de ce lieu. [Signé : Thoussan Met, G Michel, Anthony Rivier]

Le 16/10/1612 ledit Rivier a confessé avoir été payé par ledit Meit de ladite somme comprenant 24 livres payées par ledit Meit à Antoine Audoin de Pertuis (84) pour ledit Rivier en déduction de plus de somme que ce dernier doit suivant acte chez Me Jean Gilly notaire de Pertuis. D'où quittance. Fait en présence de Jean Jourdan et Mathieu Panin. [Signé : Thoussan Met, Anthony Ryvier]

**Procureur avec sommation pour Jean Orcière de Cabrières-d'Aigues contre Michel Bret – f°635**

**Arrentement pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Nicolas Olivier et Balthazar Billard – f°636**

Le 18/07/1611 ont comparu Me Claude Gavaudan et Jean Martin, consuls modernes de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont arrenté à Nicolas Olivier et Balthazar Billard de ce lieu, présents, le droit de tasque dit septain que la communauté a pour les terres qui y sont soumises suivant la transaction. Lesdits fermiers ont dit savoir quelles sont ces terres. Et ce pour cette année et saison contre le prix de huit charges et demi moitié blé moitié conségal mesure courante. Cet arrentement a été remporté « a la chandelle dimanche dernier comme plus offrantz ». Le blé se paiera à Me Jean Candolle en déduction des cosses que la communauté doit pour cette année et le conségal sera à payer aux consuls au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Bertrand Coussin et Jean Daumas de ce lieu. [Signé : N Olivier, Coussin]

**Quittance et reconnaissance de dot pour Me Noël Onic et demoiselle Jaumette Onic contre Guillaume Sicard – f°638**

Le 21/07/1611 a comparu Guillaume Sicard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, comme mari de demoiselle Jaumette Onic de Sault (84), cessionnaire du capitaine Denis Onic son beau-père et ce dernier de Gilles Esberardi, de Mazan (84), lequel a audit nom confessé avoir reçu précédemment de Me Noël Onic trésorier de Sault, présent, la somme de 300 livres suivant le mandat fait audit Sicard s'adressant au trésorier en date du 12/10/1610, retiré par ledit trésorier, d'où quittance et reconnaissance au profit de sa femme, absente. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian prêtre et Henry Darbon de ce lieu. [Signé : Sicard, H Darbon, Vian, N Onic]

**Arrentement pour Toussaint Sauvecane et ses frères contre Etienne Gourrin – f°640**

**Cession pour Guillaume Sicard de La Tour-d'Aigues contre Me Antoine Martin Bot, notaire de La Bastide-des-Jourdans – f°643**

**Quittance pour Mathieu Villard contre Marie Martel – f°645**

**Quittance pour Hugues Combe contre Magdeleine Ricard – f°646**

**Quittance réciproque pour Jean Garcin contre le capitaine Etienne Pascal – f°647**

**Obligation pour le capitaine Etienne Pascal contre Jean Garcin – f°648**

**Liquidation pour Philippe Esteve contre le capitaine Etienne Pascal – f°649**

**Procuration pour messire Claude Garnier prieur du prieuré Saint-Pierre-lès-Ansouis – f°651**

**Cession pour Barthélémy Imbert contre Nicolas Darbon – f°652**

Le 28/07/1611 a comparu Nicolas Darbon maître potier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel en paiement de 10 livres et demi qu'il doit à Barthélémy Imbert son beau-frère, présent, il lui a cédé semblable somme à prendre de Pierre Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) qu'il lui doit par acte chez ce notaire cette année. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Antoine Ange et Melchion Vallete. [Signé : Ange]

**Achat de fruits d'une maison pour Jean Garcin contre Me Claude Darbon – f°653**

Le 28/07/1611 a comparu Me Claude Darbon ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), lequel a vendu à Jean Garcin marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présents, les fruits et usufruits d'une maison neuve que ledit Darbon a en ce lieu quartier de La Placette, se réservant la cave dessous, confrontant maison vieille restante audit Me Darbon, maison de Bertrand Coussin, et ce pour trois ans à partir de ce jour pour les greniers et le reste à partir de la Saint-Michel

prochaine. Ledit Garcin pourra mettre dans ladite cave quatre bouttes sans rien payer durant ledit temps. La vente est faite pour le prix de 100 livres, dont ledit Darbon a reçu 70 livres tant en argent qu'en compensation du parfait paiement des tailles qu'il doit pour les années 1608 et 1609 que pour le paiement de Barbery marchand de Pertuis (84) pour « dix canes moins deux pans cadis », et les 30 livres restantes, ledit Garcin promet de les payer dans huit jours. Ledit Garcin consent à relaxer ledit Darbon de la gagerie faite précédemment contre lui. Ladite maison sera franche audit Garcin de tailles et censes pour les trois années. Si dans ledit temps ledit Darbon veut vendre la maison, ledit Garcin ne pourra demander aucun dommage ni intérêt mais recevra seulement le juste prix suivant le temps qu'il lui resterait avec des intérêts au denier seize durant le temps de non-jouissance. Ledit Darbon « sera tenu fere bouger les portes et endroitz venantz de ladite maison a celle dudit mestre Darbon ». Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian prêtre et Philippe Esteve de ce lieu. [Signé : J Garcin, C Darbon, Vian]

Le 05/09/1611 ledit Me Darbon a confessé avoir reçu dudit Garcin les 30 livres restantes, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Melchion Valette et Jean Reynaud. [Signé : C Darbon]

**Achat pour Guillaume Mallet contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°655**

**Quittance pour Philippe Esteve contre Antoine Richier – f°658**

**Prorogation de compromis pour Me Pons May et Jean Garcin – f°659**

**Procuration pour demoiselle Anne Sauvecane – f°660**

**Obligation pour Jean Garcin contre Antoine Laurens – f°662**

**Cession pour Nicolas Armellin contre le capitaine Etienne Pascal – f°663**

**Quittance pour Daniel Billot contre Marguerite Madon – f°664**

**Obligation pour Marguerite Madon contre Daniel Billot – f°665**

**Obligation pour Me Martin Philip contre Philippe Esteve – f°666**

**Quittance pour Philippe Esteve contre le capitaine Etienne Pascal – f°668**

**Accord avec obligation pour Me Jean Vaugier contre Esprit Boyer de Beaumont-de-Pertuis – f°669**

**Cession pour le capitaine Jean Antoine Plunier contre Me Claude Darbon – f°672**

Le 03/08/1611 a comparu Me Claude Darbon ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), curateur de la division des biens de feu Elzias Plunier du lieu de Saint-Martin-de-Castillon (84), lequel en ladite qualité a cédé au capitaine Jean Antoine Plunier créancier de ladite hoirie présent, la somme de 250 livres 8 sols à prendre d'Achille Martel, d'Ansouis (84), débiteur et condamné envers l'hoirie par sentence du lieutenant général aux soumissions d'Aix-en-Provence le 30/10/1596 avec des dépens de 10 livres 8 sols. Cette cession a été faite en déduction des sommes dues audit capitaine Plunier par la sentence de la division desdits biens, ayant reçu toutes les procédures dudit Darbon avec l'exécutoire de sentence. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Jean Ange et de Paul Menon de ce lieu. [Signé : Ange, P. Plunier, C Darbon]

**Quittance pour Jean Pelegrin contre Nicolas Olivier – f°673**

Le 03/08/1611 a comparu Nicolas Olivier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir été payé par Jean Pellegrin de La Motte-d'Aigues (84), présent, de la rente de deux années échues, cette année comprise, suivant acte chez Me Antoine Olivier notaire de Pertuis (84), d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Garcin et Paul Menon de ce lieu. [Signé : N Olivier]

**Quittance pour demoiselle Delphine Devoux contre Me Pons May – f°674**

**Quittance pour Elzias Philip contre Esprit Pourret – f°675**

**Procuration pour Michel Beymond – f°675**

**Promesse pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Me Reynaud Rosillini, écolier de Forcalquier – f°676**

**Convention pour le capitaine Etienne Pascal contre Antoine Bargets, de Rian – f°678**

**Procuration pour le capitaine Etienne Pascal – f°680**

**Cession pour Claude Tamisier contre le capitaine Etienne Pascal – f°681**

**Obligation pour Jean Roman fils de Marc contre Barthélémy Mouret – f°682**

**Lods et investiture pour Pierre Mairetet contre le monastère Saint-Ruf, prieuré de La Tour-d'Aigues – f°683**

**Lods et investiture pour Me Jean Balleguier docteur en médecine contre le monastère Saint-Ruf-lès-Valence – f°685**

**Quittance pour les hoirs de Siméon Rigaud contre Jean Garcin – f°687**

**Mègerie pour Laurent Vian contre Joseph Pascal – f°688**

**Quittance pour Monet Roman contre Pierre Bret – f°689**

**Mariage entre Abraham Gellu de Grambois et Anne Fillade de Grambois – f°690**

Le 14/08/1611 contrat de mariage entre Abraham Gellu, de Grambois (84), fils d'Honoré et de feu Anne Carbonel, dudit lieu, et Anne Fillade dudit lieu fille de feu Guilhen et de vivante Louise Granier, dudit lieu. L'époux est assisté par son père ; l'épouse est assistée par sa mère.

L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits. Outre ces droits, la mère de l'épouse lui donne la somme de 60 livres en déduction de laquelle l'époux a confessé avoir reçu à l'instant 30 livres, d'où quittance et reconnaissance. Les 30 livres restantes seront payées en trois parts égales de 10 livres, la première de ce jour en un an et ainsi de suite au même jour. « Ladite Filhade se treuve a present ornée d'abilhemantz nupciaulx faitz du creu d'icelle, oultre et par dessus lesquelz elle en a d'aultres avec des utencilles et une caisse bois blanch serné[incertain] » qui seront estimés et devront être reconnus par l'époux et son père. Les habits nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans la métairie de la communauté tenue par Jacques Carbonel, en présence de Jaumet Gouirand et Jean Estienne de ce lieu. [Signé : J Goiran]

**Quittance pour Antoine et Joseph Aubion contre Antoine Mallet – f°693**

**Testament de Dominique Delamp, de La Tour-d'Aigues – f°693**

Le 15/08/1611 testament de Dominique Delamp, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils de feu Antoine, malade. Il souhaite être inhumé dans le cimetière de ce lieu, dans la sépulture de ses prédécesseurs et que ses funérailles soient faites à la discrétion d'Anne Barrabel, sa femme.

Il lègue à ladite Anne Barrabel, sa femme, un âne et une ânesse avec leurs garniments ainsi que tous les meubles et ustensiles de maison qu'il aura à son décès. En plus, il lui lègue aussi tous les fruits et usufruits de son bien pour en jouir sa vie durant. Elle devra nourrir et entretenir Louise Delaup sa fille jusqu'à son mariage en payant les tailles et censes des biens et les administrer.

Il nomme pour héritière universelle ladite Louise, sa fille, et si elle meurt sans enfant légitime, il lui substitue sa femme. Il nomme pour gadiateur Jean Sauvat dit Bourdon, son voisin. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison du testateur, en présence de Me Claude Gavaudan, Charles Jourdan, Esprit Sauvat, Claude Pourret, Siméon Long, Jean Escoffier et André Fournier de ce lieu. [Signé : Charles Jourdan]

**Quittance pour Formette Rabanin contre Barthélémy Icard – f°697**

**Achat pour Etienne et Chabert Silvestre, frères contre Jaume Blanc hôte de ce lieu – f°698**

Le 16/08/1611 a comparu Jaume Blanc hôte de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Etienne et Chabert Silvestre, frères, ménagers de ce lieu, ledit Etienne présent, une terre d'une saumée dix cosses au dextre, en ce lieu, acquise par collocation de Brémond Chenard de ce lieu, quartier dit Au Petit Cailloux, confrontant terre de Salomon Jourdan, terre de Brancais David, le chemin et terre restante audit Chenard. La vente est faite pour le prix de 60 livres, reçue à l'instant d'où quittance. Ledit Silvestre a reçu ladite collocation et les procédures dudit Blanc avec la cédule attachée. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Jean Garnier prêtre de Saint-Ruf et Charles Germain de ce lieu. [Signé : C Garnier]

**Quittance de lods de l'acquisition desdits Silvestre – f°700**

Le 16/08/1611 ont comparu Jacques Nicollet bourgeois de Sisteron (04) et Georges Gueidan bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fermiers des droits seigneuriaux de ce lieu, lesquels ont confessé avoir reçu à l'instant desdits Silvestre 6 livres pour le droit de lods de ladite acquisition, grâce faite du surplus, d'où quittance. Fait en ce lieu. [Signé : Nicollet, Gueidan]

**Promesse pour Me Martin Philip contre Jean Pierre Mallan, Daniel Panin, Etienne Roux et Jean Bouchard – f°701**

**Obligation pour Toussaint Meit contre Georges Ferland – f°702**

Le 17/08/1611 a comparu Georges Ferland de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Toussaint Meit, de ce lieu, présent, la somme de 30 livres pour l'achat d'un âne poil gris avec son bât, reçu, et qu'il promet de payer moitié à Noël et moitié au 15 août suivant, avec hypothèque de l'âne. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Esprit Berneaud et Antoine Ange de ce lieu. [Signé : Berneaud]

Le 04/09/1612 acte barré en présence dudit Meit qui fait quittance audit Ferland. Fait en ce lieu en présence de Jean Reynaud et François Velixandre de ce lieu. [Signé : Thoussan Met]

**Quittance générale pour Claude Queyrel contre Elzias Philip – f°703**

**Obligation pour Me Jean Candolle contre Isnard Queyrel – f°704**

**Quittance pour Mathieu et François Arnaud, frères, contre Me Pons May – f°705**

Le 20/08/1611 a comparu Me Pons May chirurgien de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu à l'instant de Mathieu et François Arnaud, frères, de La Bastidonne (84), ledit Mathieu présent, la somme de 30 livres et ce pour l'entier paiement d'une vigne acquise dudit May suivant acte chez ce notaire le 08/12/1610, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Joseph Just écuyer de Marseille (13) et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : Joseph Just, P May]

**Quittance pour Noël Allais contre les fermiers seigneuriaux – f°706**

**Quittance pour messire Laurent Vian prêtre contre les fermiers seigneuriaux – f°707**

**Quittance pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon contre les fermiers seigneuriaux – f°708**

**Quittance pour la communauté de La Tour-d'Aigues et Me Pons May trésorier contre les hoirs de Jean Henry – f°709**

**Achat pour Me Louis Jourdan contre Honoré Ginies – f°710**

**Compromis entre Toussaint et Joseph Sauvecane, d'une part et Pierre Roman – f°712**

**Procuration pour David Baridon de Cabrières-d'Aigues – f°714**

**Procuration pour Jean Meolhon, écuyer d'Aix-en-Provence – f°715**

**Promesse pour Noël Rougier contre Bertrand Coussin – f°716**

Le 23/08/1611 a comparu Bertrand Coussin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a promis à Noël Rougier, son rentier, de ce lieu, présent, de le relever et indemniser « des arrestements a luy faitz » tant à la requête de Jean Garcin, Jean Pierre Coussin que des cessionnaires d'Anne Theric ou Pascal Rouchel pour raison de la rente que ledit Rougier doit audit Coussin au cas où ledit Rougier soit troublé par lesdits séquestres. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Sicard et Jean Daumas, de ce lieu.

**Achat de vin pour Pierre Mairtet contre Raymond Berard – f°717**

**Arrentement pour Gaspard Reboul contre Honoré Pascal – f°719**

**Désemparation pour Me Martin Philip contre Antoine Astoin – f°721**

**Obligation pour Guillaume Sicard contre André Silvestre – f°722**

**Quittance pour Balthazar Lantelme contre les hoirs d'Antoine Juramy – f°723**

**Déclaration pour Esprit Rougier contre Antoine Escoffier – f°725**

**Lods et investiture pour Laurent Solliers et Magdeleine Pourret, mariés – f°726**

**Achat pour Me Louis Ange contre Pierre Perin – f°729**

**Lods et investiture pour Phelipe Fournier – f°731**

**Quittance et reconnaissance de dot pour Jean Sauvat et Marguerite Daumas contre Pierre Daumas – f°733**

Le 27/08/1611 a comparu Pierre Daumas, père et administrateur de Marguerite sa fille, héritière de feu Catherine Sauvat, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu à l'instant de Jean Sauvat, maçon de ce lieu, présent, la somme de 4 livres et demi pour reste de 18 livres pour sa part d'une maison acquise par ledit Jean Sauvat suivant acte chez ce notaire le 02/11/1609 et autre acte chez Me Bernard notaire le 16/08/1611, d'où quittance et reconnaissance pour sa fille. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Benoît Alphand de Pertuis (84) et Raymond Gras de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : B Alphand]

**Quittance de lods pour Antoine Richier contre les rentiers seigneuriaux – f°734**

**Quittance de lods pour Laurent Plantard contre les anciens fermiers seigneuriaux – f°735**

Le 27/08/1611 a comparu Me Jean Candolle procureur de Jean Meolhon, Paul Agnel et Jacques Gondon, anciens rentiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu à l'instant de Laurent Plantard de ce lieu, présent, et des mains et propre argent de Jean Estienne son beau-père, présent, la somme de 18 livres pour un droit de lods d'un acte d'insolutondation reçu chez ce notaire le 18/06/1607, grâce faite du surplus, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Claude Granier prêtre et Melchion Valette de ce lieu. [Signé : Candolle, C Garnier]

**Accord et appointement pour Jean Roux fils d'Antoine et Antoine Astoin – f°736**

**Déclaration réciproque pour le capitaine Claude Pellissier et Raymond Savournin – f°740**

**Arrentement pour Laurent Vian contre Guillaume Nicolas de Pertuis – f°741**

**Compte-final pour Charles Jourdan et Jean Bouchet – f°747**

**Obligation pour Pierre Mairetet contre Bertrand Coussin – f°750**

**Insolutondation pour Nicolas Armelin, de Pertuis, contre Roman Queyrel, de La Bastidonne – f°751**

**Sommation pour Vincent May contre Me Martin Philip – f°753**

Comme, pour les biens en fidéicommiss adjudés à Marie et Honorade Trompet, sœurs, filles de feu Guillaume, vivant de La Tour-d'Aigues, Martin Philip, fils et hoir de ladite feu Marie, et Vincent May père et légitime administrateur de Marie May fille et héritière de ladite feu Honorade, ont « actionné » Antoine Astouin de ce lieu, tenancier de deux vignes des biens fidéicommissaires tant que par sentence du lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) du 14/07/1611, ledit Astoin a été condamné à quitter lesdites vigne sauf s'il veut payer la somme de 46 écus. Ensuite, ledit Philip en son nom propre « taisant la quallité dudict May audit nom » s'est fait mettre en possession desdites vignes avec le consentement dudit Astouin et a joui de celles-ci avec les fruits pendants. Ledit May a requis ledit Philip de lui donner la moitié des vignes et fruits, avec liquidation par des experts, lui offrant de payer la moitié de ses dépenses pour la poursuite du procès, « ce qu'il n'a daigné fere ».

Ledit May somme ledit Philip de faire le partage et les comptes sous peine de poursuites.

Le 30/08/1611 ladite sommation a été intimée audit Philip, lequel a dit « que ledit May en ladicte quallité pour ce que luy conserne ce doit prouvoir sur deux vignes et ung jardin a presant tenuez et possédés par François et Jehan Bruns, freres, que sont de biens fideycommisseres amplement designés aux actes receux par mestre Bernard notere le sixiesme avril nonante six et vingt

cinquiesme febvrier nonante sept, qu'il a exhibés. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Mathieu Maurel et Jean Daumas de ce lieu. [Signé : M Phelip]

**Quittance et reconnaissance de dot pour Barthélémy Queyrel et Honorade Mallet contre Jacques Grillard – f°754**

Le 30/08/1611 ont comparu Jacques Grillard et Honorade Mallet, mariés, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé avoir reçu de Barthélémy Queyrel de La Bastidonne (84), présent, la somme de 19 livres et demi pour la première paie de l'acte d'achat chez ce notaire du 12/12/1609, d'où quittance et reconnaissance par ledit Grillard au profit de son épouse. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Sicard et Etienne Ferrat de ce lieu. [Signé : J Grillard, Sicard]

**Obligation pour Guillaume Sicard contre Jean Darbon fils d'Etienne – f°756**

**Obligation pour Pascal Chalier contre Jean Darbon fils d'Etienne – f°756**

**Rémision d'arrentement pour Michel Bret contre Jean Arnoulx – f°757**

**Obligation pour Louis Bounaud de Pertuis contre demoiselle Delphine Devoux – f°759**

**Cession pour Balthazar Billard contre Barthélémy Silvy – f°760**

**Obligation pour Antoine Garcin contre Charles Germain – f°761**

**Déclaration pour Piere Tempier femme d'Antoine Turrier – f°762**

**Testament de Daniel Billot de Lourmarin – f°764**

Le 02/09/1611 testament de Daniel Billot, de Lourmarin (84), résidant à Saint-Martin-de-la-Brasque (84), dans la métairie de ce notaire, dans son lit, malade. Il souhaite être inhumé dans le cimetière Saint-Blaise de Saint-Martin-de-la-Brasque ou à celui de La Motte-d'Aigues (84) suivant la forme et l'usage de ceux de la religion protestante.

Il lègue à Catherine Morel, sa femme « se resouvenant des bons et agreables services qu'il a heu tant a sa santé que infirmité » de sa part, « se confiant toutellement a elle, et sa preudhomi » la nomme tutrice et administratrice de ses enfants et filles, tant ceux de son premier mariage que de celui-ci. Elle devra faire la description de ses biens devant ce notaire en la présence de François Rey, de Lourmarin, et Jean Pallon de La Motte-d'Aigues. Ladite Catherine régira et administrera ledit bien jusqu'à ce que ses enfants aient 20 ans.

Il nomme pour héritiers universels Louis et Marguerite Billot, ses enfants et de feue Marie Michel, d'Apt (84), et François, Laurence, Anne, Marie et Jean Billot ses autres enfants et de ladite Morel, tous sept à parts égales. Si l'un deux meurt sans enfant légitime, il leur substitue les autres à parts égales. Il nomme pour gadiateurs lesdits François Roy et Pallon. Fait et publié à Saint-Martin-de-la-Brasque, dans ladite métairie quartier de Rourabeau en présence de Joseph Aubion, Pierre Mallan, Jean Pallon, Jean Mallan, Marquet Motton, Jacques Isnard et Barthélémy Jourdan dudit lieu.

**Pleigement pour Antoine Pourchier contre Guillaume Sicard, Jean Chabert, Pierre Lamonier et Benoît Abel – f°766**

Le 02/09/1611 comme le capitaine Etienne Pascal, d'Aix-en-Provence (13) doit à Antoine Pourchier, hôte de ce lieu de La Tour-d'Aigues, la somme de 86 écus à 3 livres pièces, ou à Antoine Bonnard de Forcalquier (04) son cessionnaire suivant cession chez ce notaire cette année, pour leur assurance ont comparu Guillaume Sicard, Jean Chabert, Benoît Abel et Pierre Lamonier, tous de ce lieu ou y habitant, lesquels chacun pour un quart, à la demande dudit Pascal, se sont portés

pleiges pour lui envers ledit Pourchier et son cessionnaire, soit 21 écus et demi chacun, avec promesse de payer au 08/10/1611. Pour une meilleure assurance, ledit Pascal, pour ses créanciers et pleiges a hypothéqué semblable somme de 86 écus en déduction de plus d'argent que la communauté du lieu de Melve (04) lui doit suivant acte chez Me Blanc notaire de La Motte-du-Caire (04) et il devra signifier cette hypothèque à ladite communauté dans quinze jours. Ledit Pourchier quitte et décharge Barthélémy Silve, séquestre député à la gagerie prise audit Pascal. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Queyrel et Georges Meynard de La Bastidonne (84) et Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : Pascal, Jehan Chabert]

**Quittance pour Martin Philip contre Pierre et Antoine Roche – f°768**

**Quittance pour Jean Garcin contre Raymond Savournin de Cadenet – f°769**

**Achat pour Jeanne Bonardel femme d'André Meynard, de Saint-Martin-de-la-Brasque contre la communauté dudit lieu – f°770**

**Insolutondation pour Me Louis Ange contre Jean et Jacques Roman, frères – f°772**

**Obligation pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon contre Philippe Silvestre et ses frères – f°775**

**Quittance pour Guidon Roux et Georges Royere contre Antoine Pourchier – f°776**

**Obligation pour Antoine Pourchier contre Guidon Roux – f°777**

**Obligation pour François Velixandre contre Antoine Aguillon – f°778**

**Obligation pour François Icard contre Jacques Carbonel – f°779**

**Obligation pour Me Louis Jourdan contre Pierre Bret dit Jaumillon – f°780**

**Quittance réciproque entre Barthélémy Silve et Jean Menard menuisier – f°781**

**Promesse pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Me Claude Toumasson écolier de la ville de Caumont – f°782**

**Quittance pour les hoirs de Daniel Billot contre Barthélémy Icard – f°784**

**Compromis entre Claude Queyrel et Joseph Queyrel – f°784**

**Quittance avec promesse pour Antoine Laurent contre Jacques Gueidan – f°786**

Le 06/09/1611 a comparu Jacques Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu d'Antoine Laurens, boulanger de ce lieu, présent, la somme de 18 écus à 3 livres pièce en déduction de 36 que ce dernier lui doit suivant acte chez Me Bernard notaire de ce lieu, d'où quittance. Pour les 18 écus restants, ledit Laurens promet de les payer aux trésoriers modernes de ce lieu à bon compte des tailles que ledit Gueidan doit pour cette année. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Roux et Jean Pierre Lantelme de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan]

**Achat pour Marquet Berard de La Tour-d'Aigues contre Sibille Ferrade et Georges Julien – f°787**

Le 06/09/1611 comme Georges Julien, fils et héritier de feu Jean, ce dernier héritier testamentaire de feu Catherine Julien, vivante veuve de feu Pierre Lantelme, de ce lieu de La Tour-d'Aigues suivant son testament chez Me Georges Bernard notaire de ce lieu le 05/03/1591, ledit Georges se trouve débiteur envers Louise Lantelme, légataire de ladite feu Catherine de la somme de 30 livres, pour laquelle suivant un indicat de l'autorité du lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) du 27/05/1603 les biens dudit Julien ont été mis en gagerie. Comme aussi ledit Julien doit aussi à la communauté de ce lieu la somme de 17 livres 16 sols pour reste de plus d'argent suivant acte chez ce notaire en 1608 pour laquelle ladite communauté a aussi fait des exécutions, Sibille Ferrade, mère, tutrice et administratrice des biens dudit Georges Julien, ayant appris cela et ne voulant qu'il y ait plus de frais et dépens, a décidé de vendre une vigne de son fils.

A comparu ladite Sibille Ferrade, laquelle en ladite qualité, avec promesse de faire ratifier à son fils cet acte « a son arrivée, estant hors de la province, habitant pais de Languedoc », a vendu à Marquet Berard de ce lieu, présent, une vigne dudit Georges en ce lieu quartier du Plan de cinq hommes, confrontant vigne de Me Jean Guillaume Sauvecane, vigne de Barthélémy Fournier, vigne de Guillaume Bœuf et le chemin d'Ansouis. La vente est faite pour le prix de 60 livres suivant estimation par Honoré Thurin et Jean Bouchet, estimateurs modernes de ce lieu, présents, « heu esgard qu'elle est fort dirrupte et sans culture long temps y a. » En déduction de ladite somme, ledit Berard a payé à ladite communauté de ce lieu 17 livres 15 sols suivant quittance au pied de l'acte d'obligation de l'année 1608 ; 32 livres 16 sols à payer pour ledit Julien à ladite Louise Lantelme tant en principal qu'intérêts et dépens, et 9 livres 9 sols qu'il paiera à ladite Ferrade dans un mois. Fait et publié en ce lieu, dans la métairie de Bertrand Coussin, en présence de ce dernier et d'Etienne Fabry de ce lieu. [Signé : Coussin]

[En marge : Il y a quittance de 32 livres 16 sols chez ce notaire le 07/09/1611]

Le 15/10/1611 a comparu Georges Julien fils et hoir de ladite feu Ferrade, lequel informé de la vente l'a approuvée et confesse que ledit Berard a payé les 9 livres 9 sols à sa feu mère suivant « le dire de ceulx que l'ont gouvernés a sa maledie », d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Maurisan de Peypin-d'Aigues (84) et Pierre Menard menuisier de ce lieu. [Signé : Pierre Menard]

### **Quittance et reconnaissance de dot pour Marquet Berard et Louise Lantelme contre Jean Baptiste Turcat d'Aix-en-Provence – f°792**

Le 07/09/1611 a comparu Jean Baptiste Tourcat, tondeur de draps d'Aix-en-Provence (13), époux de Louise Lantelme de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu à l'instant de Georges Julien, fils et hoir de feu Jean, ledit Jean héritier testamentaire de feu Catherine Julien dudit lieu, absent, Marquet Berard présent, la somme de 30 livres pour le legs fait à ladite Louise par ladite feu Catherine dans son testament reçu chez Me Bernard notaire de ce lieu le 05/03/1591, somme reçue du propre argent dudit Berard comme chargé de payer par acte reçu ce jour chez ce notaire, ainsi que 2 livres 16 sols pour les dépens. D'où quittance et reconnaissance au profit de sa femme, absente, en particulier sur une vigne d'une carterade et demi qu'il a à Aix-en-Provence quartier de Font Marguerite confrontant vigne de Claude Berenguier bourgeois, vigne de Claude Prelly cardeur, vigne de Me Meroc avocat et le chemin. Fut présent Antoine Roux de ce lieu, qui s'est porté pleige et caution de ladite somme. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Salomon Pena régent des écoles et Melchion Valette cordonnier de ce lieu. [Signé : JBT, S Pena]

### **Obligation pour Helion de Bompuis contre Charles Germain – f°794**

### **Reconnaissance pour Jeanne Franc contre César Vian – f°795**

Le 07/09/1611 a comparu César Vian époux de Jeanne Franc, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Joseph Pascal de ce lieu, présent, 6 livres en déduction de 12 qu'il lui doit par acte chez ce notaire du 18/11/1610, d'où quittance et reconnaissance au profit de sa

femme. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : L Jourdan]

**Obligation pour Pierre Mairetet contre Joseph Danjou en principal et Jean Morin en pleige – f°796**

**Quittance avec cession pour Jaume Villamus contre François Vielh – f°796**

**Déclaration pour Jeanne Lantelme femme de Me Martin Philip – f°798**

**Quittance pour Barthélémy Silve contre Jean Menard – f°799**

**Quittance pour Georges Rougier contre Claude Ferrier – f°799**

**Cession réciproque pour François Bremond fils de feu Jacques et Benoît Abel – f°800**

Le 10/09/1611 a comparu Benoît Abel maréchal à forge de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a cédé à François Bremond fils de feu Jacques de Saint-Michel (04), son beau-frère, présent, la somme de 18 livres à prendre de Catherine Laugier veuve de feu Elzias Bremond dudit Saint-Michel, en déduction de plus d'argent qu'elle lui doit pour le prix d'une terre suivant acte chez Me Hodou notaire dudit Saint-Michel. Cette cession a été faite contre semblable somme de 18 livres que ledit Bremond lui donne tant 16 livres 17 sols en cession sur Pascal Guion de ce lieu, son débiteur suivant acte chez Me Bernard notaire de ce lieu, que 27 sols qui ont été payés audit Abel par ledit Bremond d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Honoré Constans et Sauvaire Bertet dudit lieu. [Signé : JH Constans]

**Achat de fruits pour Me Claude Darbon contre Bertrand Coussin – f°802**

**Obligation pour Me Louis Jourdan contre Marguerite Madon – f°803**

**Accord et rémission d'arrentement pour Marguerite Madon contre les hoirs de Daniel Billot – f°804**

**Quittance portant cession pour les hoirs de Daniel Billot contre Me Claude Gavaudan – f°806**

**Obligation pour Nicolas Olivier contre Jean Garcin – f°807**

Le 10/09/1611 a comparu Jean Garcin marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Nicolas Olivier de ce lieu, présent, la somme de 150 livres reçue en prêt amiable qu'il promet de rendre dans huit jours. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Antoine Ange et de Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : N Olivier, J Garcin, Ange]

Le 09/12/1611 acte barré en présence dudit Olivier qui confesse avoir été payé des mains d'Antoine Garcin, chargé par ledit Jean du paiement, suivant acte chez ce notaire, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Jean Archimbaud et Toussaint Sauvecane de ce lieu. [Signé : N Olivier, T Sauvecane]

**Quittance pour Me Claude Gavaudan contre Me Antoine Authier sieur du Collet – f°808**

**Quittance pour Me Pons May contre demoiselle Anne Pascal – f°809**

**Quittance portant cession pour Roman David contre les hoirs des feus Charles Meolhon et Balthazar Roux anciens rentiers – f°809**

Le 12/09/1611 a comparu Roman David de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a cédé au capitaine Jean Antoine Plunier, tant pour lui que comme procureur de demoiselle Catherine Allezard veuve et héritière de feu Charles Meolhons et les hoirs de feu Balthazar Roux vivants écuyers d'Aix-en-Provence (13), fermiers seigneuriaux de ce lieu, ledit Plunier présent, la somme de 14 livres et demi à prendre de Philippe Astoin de ce lieu en déduction de plus d'argent qu'il lui doit pour la vente d'un cazal, paie à échoir à la Toussaint suivant acte chez ce notaire. Cette cession est faite en paiement de semblable somme que ledit David doit pour deux droits de lods et trézain de deux acquisitions suivant les actes l'un chez feu Me Antoine Martini et l'autre chez feu Me Jean Sauvecane, notaires de ce lieu, l'un en 1581 et l'autre en 1586, grâce faite du tiers, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Queyrel et Antoine Volaire de ce lieu. [Signé : Plunier]

### **Testament de Louis Ripert, ménager de Cabrières-d'Aigues – f°811**

Le 12/09/1611 testament de Louis Ripert, ménager de Cabrières-d'Aigues (84), fils des feus Michel et Magdeleine Bret, dans son lit, malade. Il souhaite être inhumé dans l'église Saint-Jean-de-Robians à Cabrières-d'Aigues, dans les rites de la religion protestante.

Il lègue « pour l'honneur de Dieu » aux pauvres de ce lieu une charge de blé annone à convertir en pain et à distribuer par ses gadiateurs le jour de son enterrement.

Il lègue à Marguerite Jourdan, sa femme « pour les bons et agreables services qu'il heu d'elle tant a sa santé que infirmité et espere recepvoir a l'advenir » une pension annuelle de trois charges de blé annone, quinze coupes de vin, 18 livres, chaque année à la récolte et en plus une robe et un aubergeon de drap de maison tous les deux ans, une chausse et une paire de souliers tous les ans.

Il lègue à Jean Ripert, son petit-fils, fils de feu Daniel et de Magdeleine Luc, la somme de 1200 livres à lui payer quand il aura 25 ans, soit en argent, soit en biens suivant estimation par des experts et jusque là il sera nourri, entretenu et habillé à l'égal de ses héritiers à charge qu'il s'emploie au travail et négoce de sa maison. Si ledit Jean se marie, avec l'autorisation de Jean et Mathieu, enfants du testateur et oncles dudit Jean, ses héritiers devront lui payer ledit legs. S'il meurt en bas âge ou sans enfant légitime, il lui substitue ses deux fils héritiers à parts égales.

Il nomme pour héritiers universels lesdits Jean et Mathieu Ripert, ses fils, à parts égales. Si l'un meurt sans enfant légitime il lui substitue le survivant. Et « d'aultant que ledit Mathieu Rippert son fils fait long temps qu'il est debtenu d'une grand malledie, ledit testateur a ordonné que en cas que vienne a mourir de ladite malledie advant ledit testateur a legué a la postume et ventre de Suzanne Reyne sa femme a presant ensainte scavoir s'il elle s'acouche d'une filhe la somme de six centz livres paiables a la consumation de son mariage par paies annuelles de soixante livres et jusques alhors elle sera norrie et entretenue en sa maison a l'esgal de sa familhe, et s'il est ung masle ledit testateur luy a legué la somme de douze centz livres qu'est samblable somme et a l'esgal de son fellezain cy dessus, paiable en la mesme paiche et quallité d'icelluy leguat dudit Jehan fellezain. » Si ledit posthume meurt sans enfant légitime, il transfère ce legs à son fils et héritier Jean.

Il nomme pour gadiateurs Jean Roux dit Fabry et Pierre Reymond de ce lieu. Fait et publié audit Cabrières-d'Aigues, dans la maison du testateur, en présence de Jean Jourdan fils de Guillaume, Jean Orcière, Jean Bret, Pierre Magnan, Pierre Sallen, Isaac Bouchard et Jean Orcel de Cabrières-d'Aigues, et Antoine Bourreau de Cucuron (84). [Signé : J Orcel, Pyerre Sallen, J Bret]

### **Quittance pour Antoine Rougier contre Me Antoine Ange – f°817**

Le 12/09/1611 a comparu Me Antoine Ange de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu d'Antoine Rougier de ce lieu, présent, la somme de 24 livres 13 sols en déduction du prix d'une terre suivant acte chez ce notaire le 30/12/1609, d'où quittance, comprenant une cession de 15 livres suivant acte chez ce notaire en 1610. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Vincent May et Jean Maurisan de ce lieu. [Signé : Ange, V May]

### **Quittance pour Me Martin Philip contre Antoine Astoin – f°817**

**Quittance générale portant cession pour Jean Garcin contre Antoine Garcin – f°818**

**Rémision pour Antoine Garcin contre Jean, son frère – f°819**

**Quittance pour François Bertet contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°821**

**Quittance pour Jaume Drac contre Jean Jourdan – f°822**

**Mariage entre André Fournier de La Tour-d'Aigues et Claude Armand, veuve – f°823**

Le 14/09/1611 contrat de mariage entre André Fournier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils des feus Pierre et Marguerite Jourdan, de ce lieu, et Claude Armand de Bonnieux (84) veuve d'Antoine Marron de ce lieu, fille des feus Barthélémy et Magdeleine Deguime dudit Bonnieux.

L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits dont l'époux a confessé avoir reçu de l'épouse la somme de 120 livres tant en argent qu'en meubles et ustensiles de maison suivant estimation par les parties et leurs amis communs, d'où reconnaissance. Il sera fait à l'épouse une robe et un aubergeon de drap de boutique pour le jour du mariage aux communs dépens des parties et les vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 36 livres, d'elle à lui 18 livres.

L'époux devra entretenir à son égal Laurent, Claude et Jean Marron, frères, enfants de ladite épouse et de feu Antoine Marron tant qu'ils voudront vivre avec ledit Fournier en travaillant pour lui. Fait et publié en ce lieu, dans la maison de Jean Brigas, en présence de Michel Rodde, Jean Bouchet et Jean Louis Le Long de ce lieu. [Signé : M Rodde, J Bouchet, Jehan Louis Le Long]

**Obligation pour Me Jean Candolle contre Claude Queyrel – f°82**

**Quittance pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Joseph Just, écuyer – f°826**

**Procuracion pour Jacques Monier, de Viens – f°827**

**Quittance et reconnaissance de dot pour les hoirs de Delphine Brunel, de Saint-Martin-de-Castillon, contre Jacques Monier – f°829**

Le 15/09/1611 a comparu Jacques Monier, de Viens (84), père et légitime administrateur de ses enfants, hoirs de feu Delphine Brunel, de Saint-Martin-de-Castillon (84), lequel a confessé avoir reçu de Mathieu Bruneau son beau-père dudit Saint-Martin-de-Castillon, présent, la somme de 28 livres en déduction de la dot constituée à ladite feu Delphine par ledit Mathieu dans son contrat de mariage avec ledit Monier reçu par Me Georges Charpin notaire dudit Saint-Martin-de-Castillon, somme reçue au prix d'une vache « long temps y a », d'où quittance et reconnaissance au profit des enfants. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Antoine Ange et de Pierre Long de ce lieu. [Signé : Ange]

**Achat pour Georges Pichot, verrier, contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°830**

Le 15/09/1611 ont comparu Me Claude Gavaudan et le notaire [Louis Sauvecane] comme consuls modernes de ce lieu de La Tour-d'Aigues, suivant délibération du conseil, lesquels ont vendu à Georges Pichot, verrier de ce lieu, présent, deux coins de terre que la communauté a acquis en collocation des hoirs de Claude Verdillon, quartier de Saint-Christophe, l'une de sept émines neuf cosses confrontant terre de Me Claude Darbon, terre de Michel Barthélémy et de Barthélémy Eyriès, et l'autre coin de terre « tout là auprès » de cinq émines au dextre confrontant terre de Bertrand Coussin, terre dudit Me Darbon, terre restante auxdits hoirs. La vente est faite pour le prix de 18 livres en déduction duquel ledit Gavaudan a reçu à l'instant 6 livres d'où quittance, ainsi que 1 livre et demi pour les dépenses de la collocation pour les estimateurs. Pour les 10 livres et

deux restant, ledit Pichot promet de les payer en deux paies égales moitié au 15 août et moitié au même jour l'année suivante. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian prêtre et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : Gavaudan, Vian]

**Quittance pour Jean Garcin et Me Pons May trésoriers contre le sieur de Cadenette – f°832**

**Quittance pour François Rey contre Antoine Garcin – f°833**

**Obligation pour Me Jean Candolle contre Joseph Queyrel – f°834**

**Obligation pour Me Jean Candolle contre Pierre Berneaud – f°835**

**Compromis entre Magdeleine Roman femme de Jean Ginoux, d'une part et Me Louis Ange et Jean et Jacques Roman – f°836**

**Mariage entre Pierre de Berusse, du pays d'Aragon en Espagne, et Gratia Debrea dudit pays – f°838**

Le 23/09/1611 contrat de mariage entre Pierre de Berusse, fils de Pierre et de feu Maria Servera, du lieu de Tarasonne au pays d'Aragon, province des Espagnes [Tarazona, province de Saragosse], et Gratia Debrea fille des feus Michel et Maria Debrea de Sarignan en Aragon [Sabinan ?]. L'époux est assisté par son père.

L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits. Les robes que l'épouse aura appartiendront au dernier survivant ; elle confesse avoir reçu une robe. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire « où lesdits expous sont réfugiés » en présence de Jean Garcin marchand et Laurent Vian fils de feu Jacques de ce lieu. [Signé : J Garcin, L Vian]

**Obligation pour Me Louis Jourdan contre Me Antoine Darbesi – f°840**

**Quittance portant cession pour Me Pons May contre Honoré Brunel – f°841**

**Obligation pour Jean Garcin contre Jaume Drac – f°843**

**Obligation pour Me Jean Candolle contre Jean Daumas dit Bramachon – f°844**

**Obligation pour Me Jean Candolle contre Antoine Roux fils de feu Antoine – f°845**

**Quittance et reconnaissance de dot pour François Icard et Anne sa sœur contre Me Vincent May – f°846**

Le 26/09/1611 a comparu Me Vincent May de ce lieu de La Tour-d'Aigues, comme mari d'Anne Icard, lequel a confessé avoir reçu de François Icard son beau-frère, présent, la somme de 48 livres en déduction de la dot constituée à ladite Anne par ledit François dans son contrat de mariage chez feu Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu, d'où quittance et reconnaissance. Ledit May proroge audit Icard le reste de la dot jusqu'à la récolte prochaine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Elzias Silvestre de Peypin-d'Aigues (84) et Antoine Vespier de ce lieu. [Signé : V May, Icard, Elzias Silvestre]

**Obligation pour Catherine Morel, veuve, contre Jean Gaillard – f°847**

Le 26/09/1611 a comparu Jean Gaillard de ce lieu de la Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Catherine Morel, veuve de Daniel Billot de Lourmarin (84), présente, la somme de 28 livres et demi pour l'achat d'une vache poil blanc avec un veau, le tout reçu, et qu'il promet de payer de ce jour

en un an avec hypothèque du bétail. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian prêtre et Me Vincent May de ce lieu. [Signé : Vian, V May]

Le 12/11/1612 acte barré en présence de ladite Morel qui confesse avoir été payée par ledit Gaillard, d'où quittance. Fait en présence de Joseph Emin et Bertrand Coussin de ce lieu. [Signé : Emin]

**Obligation pour Balthazar Mathieu et Jérôme Isnard contre Jaume Drac – f°848**

**Quittance portant cession pour Pierre Roman fils de feu Bernard, de Cabrières-d'Aigues contre David Baridon et Me Louis Jourdan – f°849**

**Achat pour Me Jean Menard contre François Icard – f°851**

**Arrentement pour Marguerite Madon contre Jean Darbon – f°853**

**Obligation pour Guillaume Sicard contre Barthélémy Jourdan – f°855**

**Sentence arbitrale pour Claude Queyrel de La Bastidonne contre Joseph Queyrel son frère – f°856**

**Obligation pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon contre Daniel Panin, Jaumet Barthélémy et Louise Rambaud – f°860**

**Déclaration pour Me Claude Gavaudan contre Pierre Roman – f°861**

**Obligation pour Me Pascal Sicard contre demoiselle Marguerite Torelle – f°863**

**Cession pour Me Louis Jourdan contre Georges Roux – f°863**

**Obligation pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon contre Noël Meynier – f°865**

**Emancipation pour Pierre et Jean Bret, frères, de Saint-Martin-de-la-Brasque – f°866**

Le 27/09/1611 Michel Bret de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) a eu en légitime mariage de Catherine Panie, de La Motte-d'Aigues (84), Pierre et Jean Bret, frères, ses enfants légitimes qui se sont mariés tous deux « et mal aisement peuvent demeurer ensamblement attendu que y a trois autres petitz enfentz masles et une filhe » et lesdits frères veulent être émancipés.

A comparu ledit Michel Bret lequel assisté de Me Pascal Sicard lieutenant de baile, Me Claude Gavaudan et Jean Martin consuls modernes, a émancipé ses dits deux enfants, présents « ayant le chapeau en main en signe d'hobeissance paternelle » et leur remet tous leurs acquêts et conquêts à venir et les enfants promettent de ne jamais abandonner leurs père et mère. Ils promettent de donner à leurs parents tant qu'ils vivront une pension de 12 livres par an, soit 6 livres chacun, à payer à partir du 15 août prochain et ainsi de suite. Au contrat de mariage dudit Pierre Bret avec Lucrèce Nicolas, ledit Michel lui a donné les fruits de quelques propriétés depuis leur mariage reçu par Me Charles Augier notaire de Cabrières-d'Aigues (84) pour en jouir durant la vie dudit Michel, ledit Pierre s'en est donc démis dès maintenant au profit de son père. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan, Bertrand Coussin de ce lieu et Jean Jourdan de Cabrières-d'Aigues. [Signé : Coussin, L Jourdan]

**Obligation pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon contre Jean Mallan – f°870**

**Obligation pour Louis Archimbaud contre Noël Meynier – f°871**

**Quittance pour Nicolas Berard contre Pierre Beymond – f°871**

**Accord avec rétention de propriétés pour Jean Roux et Grégoire Meilleuret, époux d'Anne et Magdeleine Roux, de Cabrières-d'Aigues contre François Demique de la ville d'Aix-en-Provence – f°872**

**Quittance pour Barthélémy Icard contre François Velixandre – f°877**

**Obligation pour Antoine Vespier contre Jean Nicolas – f°877**

**Quittance pour le capitaine Etienne Pascal contre Paul Menon – f°878**

**Quittance de lods pour Me Antoine Queyrel, baile, contre les fermiers seigneuriaux – f°880**

Le 29/09/1611 a comparu Jacques Nicollet bourgeois de Sisteron (04), fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, lequel a confessé avoir reçu à l'instant de Me Antoine Queyrel, baile de La Bastidonne (84), présent, la somme de 7 livres pour un droit de lods et trézain d'une terre acquise par collocation de Pierre Callier le 26/09/1611, grâce faite du surplus, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Joseph Just et Me Pons May chirurgien de ce lieu. [Signé : Nicollet]

**Convention entre Me Pons May et Jean Garcin, trésoriers – f°880**

**Obligation pour Jacques Gondon contre Marguerite Madon – f°884**

**Quittance pour Pierre Mairetet et Me Claude Darbon contre Louis Dalbete – f°884**

Le 01/10/1611 a comparu Louis Dalbete bourgeois de Pertuis (84), lequel a confessé avoir reçu à l'instant de Pierre Mairetet de ce lieu de La Tour-d'Aigues, payant pour Me Claude Darbon ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), aussi présent, la somme de 120 livres en déduction de plus de somme que ledit Darbon lui doit tant en principal qu'intérêts suivant un arrêt de la cour obtenu par ledit Dalbete et que ledit Mairetet est chargé de payer suivant un acte d'achat reçu chez ce notaire le 21/05/1611, d'où quittance et si besoin ledit Dalbete cède ses droits sur ledit Darbon audit Mairetet suivant l'arrêt. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Antoine Ange et Brancais Vian de ce lieu. [Signé : L Albettes, C Darbon, Mairetet, Ange]

**Obligation pour Pierre Mairetet contre le capitaine Bernard Roy en principal et Jean Louis Roy en pleige – f°886**

Le 01/10/1611 a comparu le capitaine Bernard Roy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Pierre Mairetet de ce lieu, présent, deux charges de conségal, reçues en prêt et qu'il promet de rendre à Pâques. Fut présent Jean Louis Roy, son frère, qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Elzias Olivier et Brancais Vian. [Signé : B Roy, Mairetet, JL Roy]

Le 26/09/1616 acte barré en présence dudit Mairetet qui fait quittance audit Roy. [Signé : Mairetet]

**Obligation pour Me Jean Candolle contre Claude et François Ginies, père et fils – f°887**

Le 03/10/1611 ont comparu Claude et François Ginies, père et fils de La Bastidonne (84), lesquels ont confessé devoir à Me Jean Candolle d'Aix-en-Provence (13), présent, deux charges et demi de blé annone et sept saumées sept panaulx de conségal, mesure courante, le tout reçu en prêt et ensemencé audit lieu, et qu'ils promettent de rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et

publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian prêtre et Bertrand Coussin de ce lieu. [Signé : Vian, Coussin]

Le 15/10/1612 acte barré en présence dudit Candolle qui fait quittance auxdits Ginies. [Signé : Candolle]

### **Obligation pour Pierre Gaultier de Mirabeau contre Pons Escariot – f°888**

### **Reconnaissance de dot pour Anne Maximin et François son frère contre Gaspard Laidet – f°889**

Le 03/10/1611 a comparu Gaspard Laidet époux d'Anne Maximin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu à l'instant de François Maximin de Pierrever (04), son beau-frère, présent, la somme de 30 livres pour reste et entier paiement de 90 livres, somme promise par ledit François à sa sœur dans son contrat de mariage avec ledit Laidet reçu chez ce notaire et dans un autre acte du 03/07/1610. Fut présente Magdeleine Martin femme de Me Elzias Philip, fontainier de ce lieu, procuratrice de ce dernier, laquelle a confessé avoir reçu ladite somme en déduction de plus d'argent que ladite Maximin lui doit pour l'achat d'une vigne suivant acte chez ce notaire en 1599, d'où quittance. Ledit Laidet fait reconnaissance au profit de sa femme, présente. Ledit Pierre [sic, François] Maximin se réserve la possibilité de « repectter » de Jehannon son frère la somme de 30 livres promise verbalement à sa dite sœur en déduction des 90 livres dudit contrat de mariage que ledit François a payé. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude Gavaudan et Antoine Pourchier de ce lieu. [Signé : Gavaudan]

### **Arrentement pour Me Louis Ange contre André Fournier – f°891**

### **Promesse de candou pour la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque contre Jaume Jourdan, maréchal – f°892**

### **Mègerie de semés pour Me Sauvaire Bertet notaire de Grambois contre Me Claude Darbon, et Honoré Gaultier et son frère – f°894**

Le 03/10/1611 a comparu Sauvaire Bertet notaire royal de Grambois (84), d'une part, et Me Claude Darbon ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), et Honoré Gaultier son mégier de Cucuron (84) tant pour lui que pour Gaspard son frère suivant procuration chez Me Alexandre Olivier notaire d'Ansouis (84), lesquelles parties ont fait une mègerie ensemble. Ledit Me Bertet devra fournir toute la semence nécessaire pour semer présentement aux terres que lesdits Gaultier tiennent dudit Me Darbon quartier de Piedbernard en ce lieu de La Tour-d'Aigues, que lesdits Gaultier sèmeront à leurs dépens et qu'ils devront aussi aller chercher à leurs dépens à Grambois. Ils feront toutes les factures moyennant 16 sols par saumée de semence payables par ledit Bertet moitié au sarclage, moitié aux moissons. Ledit Darbon fournira auxdits Gaultier 8 sols par saumée payables de la même manière. Au temps des semences, moissons et aires, ledit Bertet devra engager un homme travaillant sur ces terres, nourri par lesdits Gaultier et payé par ledit Bertet. Puis la récolte se partagera, moitié audit Bertet, moitié entre lesdits Darbon et Gaultier. Personne d'autre ne pourra semer auxdites terres et y seront semés seulement les grains dudit Bertet. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian prêtre et Me Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : C Darbon, Bertet, Vian, L Jourdan]

Le 15/05/1612 ledit Honoré Gaultier a reçu dudit Me Bertet la somme de 32 livres pour l'employer au sarclage et aux moissons, d'où quittance.

Le 10/09/1612 acte barré en présence des parties qui se font quittance mutuelle. [Signé : Bertet, C Darbon]

### **Quittance pour Mathieu Hupais et Antoine Mirabeau contre Vincent May, trésorier – f°897**

Le 03/10/1611 a comparu Antoine Mirabeau de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Me Mathieu Hupais de ce lieu, présent, la somme de 7 livres et demi pour le prix de cinq coupes de vin qui était à Georges Thurin et séquestré au profit dudit Mirabeau, déduction faite du prix de « louaige » [location]. Fut présent Me Vincent May en qualité de trésorier de ce lieu de l'année dernière, qui confesse avoir reçu dudit Mirabeau 7 livres pour reste et entier paiement des tailles dues par ledit Thurin comme tenancier des biens de Jeanne Roche et de Pierre et Hugues Felissian et d'Huguette Gilly, ainsi que des dépenses, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Solleirs et Jacques Silvestre de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : V May]

**Obligation pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon contre Guilhen Andrieu – f°898**

**Lods et investiture pour Guillaume Sicard – f°899**

**Déclaration pour Me Louis Ange contre Me Louis Jourdan – f°901**

**Quittance pour Balthazar Icard contre Antoine Pourchier – f°901**

**Obligation pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon contre Pierre Perin – f°902**

**Quittance pour Mathieu Hupais contre Honoré Siffren, tailleur – f°903**

**Obligation pour Pierre Mairetet contre Arthus Dormet – f°904**

**Obligation pour Me Louis Jourdan contre Pierre Beymond – f°905**

**Testament pour Marguerite Peiron fille de feu Pierre, de Grambois – f°906**

Le 06/10/1611 testament de Marguerite Peiron, native de de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fille de feu Pierre et de Françoise Sarrazin dudit lieu, gisante dans la maison de François Solliers son parâtre. Elle souhaite être inhumée dans l'église de ce lieu, que son corps soit accompagné de la croix et des prêtres et que ses funérailles soient faites à la discrétion de sa mère.

Elle lègue à François Peiron, son cousin, 5 sols.

Elle nomme pour héritière universelle ladite Françoise Sarrazin, sa mère. Elle nomme pour gadiateur Laurent Solliers de ce lieu. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison dudit François Solliers en présence de Guidon Mombrion, Jean Gounache, Jacques Taque, Pierre Le Long, Louis Mirabeau, Antoine Turrier et François Velixandre. [Signé : Pierre Le Long]

**Quittance pour Jacques Roux contre Jean Roux – f°908**

Le 07/10/1611 a comparu Jean Roux fils d'Antoine de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Jacques Roux de ce lieu, présent, tout le vin qui lui avait été séquestré à la requête de Pons May pour des tailles à payer, lequel vin ledit Jean a vendu à la mère dudit Jacques et en a reçu le prix d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian prêtre et Antoine Pourchier de ce lieu. [Signé : Vian]

**Cession pour Bernard Olivier praticien résidant à Aix-en-Provence contre Jean Richard de Peypin-d'Aigues – f°909**

**Quittance pour Philippe Esteve contre Jacques Blanc – f°910**

**Département d'arrentement pour Catherine Morel, veuve, contre Pierre Beymond – f°911**

**Quittance pour Claude Roman contre Jeanne Fillade et Pierre Auzeau – f°912**

Le 10/10/1611 a comparu Pierre Auzeau de ce lieu de La Tour-d'Aigues, cessionnaire de Jeanne Fillade de ce lieu, suivant acte chez ce notaire le 31/08/1609, lequel a confessé avoir reçu à l'instant de Claude Roman de ce lieu, présent, la somme de 16 livres et demi pour entier paiement du prix d'une maison acquise par ladite Fillade dudit Auzeau, d'où quittance. Ladite Fillade confesse avoir reçu dudit Roman la somme de 4 livres et demi pour reste et entier paiement du prix d'une terre acquise par ledit Roman de ladite Fillade suivant acte chez ce notaire du 28/01/1608, lesquelles 4 livres et demi il a payé à Me Jean Candolle pour 3 livres pour le lods de la susdite maison soumise à la directe du monastère de Saint-Ruf-lès-Valence. D'où quittance réciproque. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Jean Menard et Louis Allard de ce lieu. [Signé : L Alard, J Menard]

**Obligation pour Pierre Mairetet contre François Icard – f°915**

**Promesse de candou pour la communauté de Peypin-d'Aigues contre Melchion Roy de La Bastidonne – f°916**

**Déclaration pour Marguerite Sauvecane, veuve, contre la communauté de Peypin-d'Aigues et de Saint-Martin-de-la-Brasque – f°918**

**Obligation pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon contre Sauvaire Mouret – f°919**

**Obligation pour Me Jean Candolle contre Laurent Vian fils de feu Jacques – f°920**

**Quittance pour Jacques Silvestre contre Alayette Bernard – f°922**

**Obligation pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon contre Mathieu Furet – f°923**

**Obligation pour Me Louis Jourdan contre Honoré Ginies – f°924**

**Quittance et reconnaissance de dot pour Jean Sauvat et Suzanne Sauvat contre Antoine Delueil de Gardanne – f°925**

Le 11/10/1611 a comparu Antoine Delueil, de Gardanne (13) comme mari de Suzanne Sauvat de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu à l'instant de Jean Sauvat dit Bourdon, maçon de ce lieu, présent, la somme de 4 livres et demi pour la part de ladite Suzanne du prix d'une maison suivant acte chez ce notaire en 1609 « et suivant les mespartement de pris d'icelle maison » suivant acte chez Me Bernard notaire de ce lieu le 16/08/1611 d'où quittance et reconnaissance au profit de sa femme, absente. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Melchion Valette cordonnier et du capitaine Bernard Roy de ce lieu. [Signé : B Roy]

**Obligation pour Louis Archimbaud contre Michel et Pierre Nicolas – f°926**

**Obligation pour Louis Archimbaud contre Balthazar Lantelme en principal et Marquet Berard en pleige – f°926**

Le 11/10/1611 a comparu Balthazar Lantelme de ce lieu de La Tour d'Aigues, lequel a confessé devoir à Louis Archimbaud de Marseille (13), absent, deux charges et demi de conségal en prêt, qu'il promet de rendre à Pâques. Fut présent Marquet Berard de ce lieu qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Allemand et Laurent Solliers de ce lieu. Le 31/08/1612 acte barré en présence de Me Jean Archimbaud, procureur dudit Louis, lequel a confessé avoir été payé par ledit Lantelme d'où quittance. Fait en présence d'Honoré Ginies et Jean Daumas. [Signé : Honnort Ginies]

**Accord entre Jean Allemand avec reconnaissance pour Magdeleine Pourret, et Laurent Solliers et Magdeleine Pourret – f°927**

Le 11/10/1611 comme un procès est en cours devant le lieutenant général aux soumissions au siège d'Aix-en-Provence (13) entre Magdeleine Pourret femme de Laurent Solliers, de La Tour-d'Aigues, demandeuse « en exhibition de proces literatoire » d'une vigne de cinq hommes quartier de La Garrigue, contre Jean Allemand fils et hoir de feu Magdeleine Augier dudit lieu, défenseur en ladite exhibition ; ladite Pourret prétend que la collocation faite sur ladite vigne « c'estoit pour sommes desbourdés » suivant acte en 1591 chez Me Richaud notaire de Beaumont-de-Pertuis (84), dont la collocation a été faite le 27/05/1595.

Ont comparu ledit Laurent Solliers tant pour lui que pour sa femme, et ledit Allemand, lesquels ont décidé que ledit Allemand devra payer audit Solliers, audit nom, la somme de 24 livres pour toutes ses prétentions, somme reçue au prix de huit moutons, d'où quittance, et ledit Solliers se départ du procès. Ledit Solliers a reçu ladite somme en déduction des droits de sa femme à savoir 6 livres pour les dépenses faites par lui à la poursuite dudit procès et 18 livres restantes qu'il reconnaît au profit de sa femme, absente. Ledit Solliers approuve en échange la collocation. Les parties renoncent à tout procès. Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison du notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Antoine Mallet de ce lieu. [Signé : Anthoine Mallet]

**Mègerie pour demoiselle Delphine Devoulx, veuve, contre Mathieu Turrier – f°930**

**Obligation pour Catherine Morel contre Joseph Aubion et Jacques Gueidan – f°932**

Le 11/10/1611 ont comparu Jacques Gueidan et Joseph Aubion, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Catherine Morel veuve de Daniel Billot de Lourmarin (84), présente, la somme de 33 livres pour l'achat d'un bœuf poil rouge, reçu, à payer au 15 août avec hypothèque dudit bœuf. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Honoré Constans et François Velixandre de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan, JH Constans]

Le 20/08/1612 ladite Morel a reçu dudit Aubion 16 livres et demi pour sa part et moitié d'où quittance. Fait en présence de Jean Daumas et Jean Estienne.

**Obligation pour François Velixandre contre Jean Louis Roy – f°933**

**Obligation pour Pierre Mairetet contre Jean Darbon fils d'Etienne – f°934**

**Obligation pour François Velixandre contre François Darbon fils d'Etienne – f°935**

**Obligation pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon contre Michel Bret – f°936**

**Obligation pour Pierre Mairetet contre Jérôme Ricard – f°937**

Le 12/10/1611 a comparu Jérôme Ricard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Pierre Mairetet de ce lieu, présent, une charge et demi de conségal, reçue en prêt et ensemencée présentement, et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude Gavaudan et Jean Garcin de ce lieu. [Signé : Mairetet, Gavaudan]

Le 29/08/1613 acte barré en présence dudit Mairetet qui fait quittance audit Ricard. [Signé : Mairetet]

**Quittance générale pour Roman Lourd contre Jacques Monier et Jaume Meysonnier – f°938**

**Obligation pour Jean Garcin contre Elzias Ferland – f°939**

Le 13/10/1611 a comparu Elzias Ferland de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Garcin marchand de ce lieu, présent, la somme de 24 livres pour le prix d'une ânesse poil gris, reçue d'où quittance, qu'il promet de payer moitié au 15 août et moitié à la Toussaint avec hypothèque de l'ânesse. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian prêtre et Me Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : J Garcin, L Jourdan]

**Obligation pour Louis Archimbaud contre Jacques Grillard et Honorade Mallet mariés, et François Boyer – f°940**

**Prix-fait pour l'économe de la chapelle des pénitents de ce lieu contre Jean Sauvat, maçon – f°941**

Le 13/10/1611 ont comparu Me Claude Gavaudan et Me Elzias Olivier, prieur et vice-prieur de la chapelle des Pénitents Blancs de ce lieu de La Tour-d'Aigues, ainsi que Me Pascal Sicard et Jean Martin confrères de ladite chapelle, tant pour eux que pour les autres, lesquels ont baillé à prix-fait à Jean, Esprit et Légier Sauvat, père et fils, maçons de ce lieu, présents, « de construire et bastir les murailles de ladite chappelle de l'haulteur que sera advisé par lesdits prieurs, de l'espoiseur de celles ja commancée duemant rebouchée dedans et dehors comme les autres ja faictes a laquelle euvre iceulx prieurs forniront sur la place tout l'atraict necessere fors les estagieres qu'iceulx Sauvatz forniront. A esté dict que lesditz Sauvatz seront tenus y fere deux fenestres de tailhe de la longueur et largeur que leur sera commandé ensamble ung rond au devant et au dessus la chappelle et ce pour et moiennant le pris et some de vingt souls pour cane carrée païable en faisant et faicte l'euvre, laquelle parferont au quinziesme novembre prochain. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Velixandre et Antoine Pourchier de ce lieu. [Signé : Gavaudan, Olivier, J Martin, Sicard]

Le 21/02/1612 ledit Sauvat confesse avoir reçu de Me Elzias Olivier et de son propre 8 livres 12 sols en déduction de ladite besogne.

**Obligation pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon contre Barthélémy Gouirand de La Motte-d'Aigues – f°943**

**Déclaration et quittance pour le capitaine Etienne Pascal contre Charles Pallestrot – f°944**

**Quittance pour Jean Garcin contre le capitaine Etienne Pascal – f°945**

**Insolutondation pour Suzanne Villamus femme de Roman Ricard contre Antoine et Laurent Villamus, frères, de Montfuron – f°947**

**Quittance et reconnaissance pour Suzanne Villamus contre Roman Ricard – f°950**

Le 14/10/1611 a comparu Roman Ricard de Peypin-d'Aigues (84), époux de Suzanne Villamus de Montfuron (04), lequel en ladite qualité a confessé avoir reçu précédemment d'Antoine et Laurent Villamus ses beaux-frères de Montfuron, ledit Laurent présent, la somme de 15 livres en déduction de la dot constituée par lesdits frères à ladite Suzanne dans son contrat de mariage chez ce notaire le 03/02/1608, d'où quittance et reconnaissance au profit de sa femme, absente. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian prêtre et Jean Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : Vian]

**Obligation pour Pierre Mairetet contre Honoré Pascal – f°951**

**Insolutondation pour Jacques Monier de La Tour-d'Aigues contre Honoré Ginies – f°952**

**Convention pour Me Martin Philip, fontainier, contre Pierre Malan, Jean Malan, Etienne Roux, Daniel Panin et Jean Bouchard – f°955**

**Obligation pour Antoine Pourret, de La Bastidonne, contre Pascal Laugier – f°957**

Le 16/10/1611 a comparu Pascal Laugier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Pourret, de La Bastidonne (84), deux charges de conségal et une charge de blé annone, le tout semé aux terres dudit Laugier à La Bastidonne et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Queyrel de La Bastidonne et messire Laurent Vian prêtre de ce lieu.

**Mègerie de semés pour Antoine Pourret contre Blaise Roux – f°958**

Le 16/10/1611 ont comparu Antoine Pourret et Blaise Roux, de La Bastidonne (84), lesquels ont fait une convention de mègerie, à savoir que pour les présentes semences ledit Pourret devra fournir et semer une terre d'une saumée et demi à présent garachée appartenant à Catherine Roux femme d'Esprit Roux, audit lieu quartier de La Pinède, dont les fruits ont été achetés par ledit Blaise Roux de Me Jean Candolle pour un droit de lods de ladite Catherine. Il y sera semé du blé. Ledit Roux devra payer les factures sauf les gerbes que ledit Pourret fera, la paille appartiendra audit Pourret et les grains se partageront à parts égales. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian prêtre et Claude Queyrel dudit lieu.

**Cession et transport avec reconnaissance de dot pour Elziasse Julien femme de Noël Rougier contre Georges Julien frère de ladite Elziasse – f°959**

Le 16/10/1611 comme feu Sibille Ferrade, veuve de ce lieu de La Tour-d'Aigues, est morte il y a un mois et demi en ce lieu dans la maison de Noël Rougier et Elziasse Julien, mariés de ce lieu, son beau-fils et sa fille. Dans laquelle maison « elle y avoit long temps demeuré mallade et despencé plusieurs sommes de deniers, comme de mesme icelle feu Ferrade estoit chargée et obligée paier a ladite Elziasse Jullienne » 30 livres comme cessionnaire d'Etienne Ferrat, son oncle, suivant acte chez feu Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu du 15/11/1597. Pour cette somme de 30 livres « ledict Rougier faict ung an ou environ auroit receue de Georges Jullien filz et hoir pour la moitié de ladite feu Ferrade sans toutesfois en avoir faict aulcune recougnissance a sadicte femme. Davantaige ladite Elziasse se treuve avoir de prandre sur l'heritaige de sadite mere plusieurs somes contenues en l'acte de mariage d'icelle avec ledit Rougier. »

A comparu ledit Georges Jullien, habitant à présent « au pais de Languedoc » et dans la ville d'Aigues-Mortes (30), lequel en considération de tout ce que dessus et autres a cédé sa part et moitié des biens, droits, actions et raisons le concernant sur ladite feu Ferrade sa mère au profit de sa sœur. De plus, il donne à sa sœur quinze bêtes à laine qui sont à présent entre les mains dudit Rougier qui les lui gardait. Ledit Rougier, présent, confesse les avoir en son pouvoir et que les bêtes sont estimées à 45 livres, ce que, avec les 30 livres reçues précédemment dudit Georges, donne un total de 75 livres qu'il reconnaît au profit de sa femme, présente. D'où quittance audit Julien de tout ce qui aurait pu être dû à ladite Julien. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Claude Granier prêtre et religieux de l'ordre de Saint-Ruf, et François Ginies de La Bastidonne (84). [Signé : C Garnier]

[En marge : il y a acte de « mesme cession » chez ce notaire le 29/07/1613]

**Compromis entre Jacques et Jean Olivier, de Peypin-d'Aigues, d'une part et Michel et Pierre Nicolas – f°963**

**Reconnaissance de dot pour les hoirs de demoiselle Lucrece Martin contre Me Claude Darbon – f°965**

Le 18/10/1611 a comparu Me Claude Darbon ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), lequel comme mari de feu demoiselle Lucrece Martin, a confessé avoir reçu de sa feu femme, et

des mains d'Etienne Devoulx, de Montjustin (04) débiteur des hoirs de feu Henry Violles de Bonnieux (84), lesdits hoirs débiteurs de ladite feu Martin pour la dot qui lui a été reconnue par ledit feu Me Violes, la somme de 720 livres reçue « faict quelques années » sur la dot de sa feu femme suivant leur contrat de mariage reçu chez feu Me Claude Brunel notarie royal de La Bastide-des-Jourdans (84) le 27/05/1590, d'où quittance et reconnaissance. Il assure cette somme sur : une tine pléchée de cinq plèches tenant environ 100 charges, onze tonneaux pléchés de quatre plèches chacun tenant au total 340 coupes « tant bons que trempiers » qui se trouvent dans les caves des maisons dudit Darbon ; une cancadoire de bois de pin pléchée de deux plèches tenant environ six charges de raison ; deux lits de bois de noyer avec leurs fonds, bassaque et matelas, traversier de plume et linceuls ainsi que leurs couvertes de laine blanche, l'un desquels lit est garni d'un cortinaige de cadis vert, six rideaux, un autre matelas, bassaque et linceuls, et une vane vieille étant sur deux bancs, un dresseoir tournegat de bois de cerisier, trois caisses de bois blanc, un coffret « abbont » [ou abbout ?], un autre petit coffre de noyer avec ses serrures et clefs, une table de noyer, un petit banc frechisse servant à table, deux bancs de noyer, deux landiers de fer, un cumascle, deux chandeliers de laiton, une dougoue d'airain vieille, un broc, douze plats, douze assiettes, douze écuelles, le tout en étain, une oulière d'étain, un cartéiron et un demi cartheiron d'étain, une bassine et une cassatte de laiton, deux petites houles de fer, un eschaufere d'airain, douze nappes, trois douzaines de serviettes et douze linceuls. Le tout est donc hypothéqué au profit des hoirs de ladite Martin. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Velixandre et messire Laurent Vian prêtre de ce lieu. [Signé : C Darbon, Vian]

**Obligation pour Me Jean Candolle contre Blaise Roux – f°968**

**Quittance pour Jean Garcin, trésorier, contre Claude Millonis – f°969**

**Obligation pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon contre Pierre Bret – f°970**

**Quittance générale pour Melchion Volaire contre les hoirs d'Antoine Juramy cessoinaire de Jeanne Anselme – f°971**

Le 20/10/1611 a comparu Me Louis Aujoin, de Pertuis (84), procureur de Me Raymond Espagnet, époux et demoiselle Sibille Juramy, héritière de feu Antoine Juramy son père marchand de Pertuis, suivant procuration chez Me Jean Lambert notaire d'Aix-en-Provence (13) du 21/03/1611, ledit feu Juramy cessionnaire de Jeanne Anselme de Pertuis, lequel audit nom a confessé avoir reçu de Melchion Volaire de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 41 écus à 3 livres pièce qu'il devait audit feu Juramy suivant acte chez Me Antoine Olivier notaire de Pertuis du 29/01/1610. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian prêtre et Barthélémy Queyrel de ce lieu. [Signé : Vian, Aujoin]

**Obligation pour Antoine Garcin contre Michel et Pierre Nicolas – f°972**

**Obligation pour François Velixandre contre Jean Darbon – f°973**

**Mègerie de mouches à miel pour François Velixandre contre Pierre Pellat – f°974**

**Achat pour Claude Blain de La Motte-d'Aigues contre Pierre Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque – f°975**

**Cession pour Jacques Nicollet, bourgeois contre Barthélémy Gouirand – f°977**

**Déclaration pour Jacques Serre et obligation pour Me Louis Ange – f°978**

**Obligation pour François Velixandre contre Pierre Beymond – f°980**

**Cession pour Jean Gaillard contre Barthélémy Gouirand – f°981**

Le 22/10/1611 a comparu Barthélémy Gouirand de La Motte-d'Aigues (84), lequel pour payer 9 livres qu'il doit à Jean Gaillard, de La Tour-d'Aigues, absent, pour reste du prix d'un âne suivant acte chez ce notaire, lui a cédé semblable somme à prendre de Jacques Bouchard, de Cabrières-d'Aigues (84) qu'il est condamné à lui payer suivant sentence du lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) en déduction de plus de somme. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Bertrand Coussin et Jacques Serre de La Motte-d'Aigues et Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : B Gouirand, Coussin]

**Quittance pour Me Balthazar Gueidan notaire contre la communauté de Pierrevert – f°982**

**Obligation pour Pierre Long de La Motte-d'Aigues contre Antoine Andrieu – f°984**

**Quittance pour Isabeau Peyrolle contre Marquet et Catherine Monier – f°985**

**Prorogation pour Jean Pierre Coussin contre Jean Louis Roy – f°986**

**Obligation pour Jean Pierre Coussin contre le capitaine Bernard Roy – f°987**

Le 24/10/1611 a comparu le capitaine Bernard Roy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à demoiselle Piere de Noves femme de Jean Pierre Coussin marchand de Marseille (13), ce dernier présent, deux charges deux panaulx de blé annone et une charge un panau de conségal, mesure courante, le tout reçu en prêt et qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Laurent Vian fils de Jacques et de Me Balthazar Gueidan notaire de ce lieu. [Signé : B Roy, JP Cossin, Gueidan, L Vian]

**Déclaration pour Phelipe Fournier contre Guillaume de La Coste – f°988**

**Obligation pour Me Pascal Sicard contre Balthazar Billard – f°989**

**Accord avec quittance pour Antoine Astoin contre Honoré Baille – f°990**

**Cession pour Jacques Olivier contre Jean Brigas – f°992**

**Obligation pour Catherine Morel, veuve, contre Denis Toupin – f°993**

**Obligation pour Louis Archimbaud contre Jean Canard – f°994**

**Quittance pour François Darbon contre la confrérie Corpus Domini – f°995**

**Obligation pour François Velixandre contre François Darbon – f°995**

**Quittance pour Jaume Blanc contre Jean Chainé – f°996**

Le 28/10/1611 a comparu Jean Chainé, cessionnaire de Marguerite Blanc, femme de Michel Chivalier boulanger de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Jaume Blanc de ce lieu, présent, la somme de 15 livres suivant l'acte de cession chez ce notaire le 02/12/1609, d'où quittance, la dette provenant du prix d'une vigne et terre désignées dans ledit acte. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Martin Bandolly de Forcalquier (04) et François Velixandre de ce lieu. [Signé : Bandolly]

**Obligation pour François Velixandre contre Jean Louis Le Long – f°997**

**Arrentement pour Me Elzias Philip contre Mathieu Turrier – f°998**

**Arrentement pour Georges et Roman Queyrel, frères, contre Balthazar Ferrier – f°1001**

**Achat d'un tonneau pour Georges Queyrel contre Roman Queyrel – f°1003**

**Pleigement pour Antoine Pourchier contre Jacques Nicollet bourgeois de Sisteron – f°1004**

**Obligation pour François Velixandre contre Jean François Bouzon – f°1006**

**Procuration pour messire Pierre Balleguier, prêtre – f°1007**

**Promesse pour Me Elzias Philip contre Etienne Gourrin – f°1008**

**Compromis entre Barthélémy Gouirand et Jacques Bouchard – f°1009**

**Achat pour Georges Ferland contre François Chabert – f°1011**

Le 02/11/1611 a comparu François Chabert de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Georges Ferland, travailleur de ce lieu, présent, deux saumées de terre au dextre sur une plus grande, en ce lieu, quartier dit au Revout, à prendre du côté limitrophe de la terre de Barthélémy Icard, confrontant aussi terre d'Honoré Roux, terre de Jean Lantelme, terre de Charles German, terre reste audit Chabert « devers ville et de long en long ». Fut présent Me Antoine Ange de ce lieu à qui le vendeur promet de payer le lods et d'en relever l'acheteur. La vente est faite pour le prix de 26 livres et demi, que ledit Ferland promet de payer pour ledit Chabert audit Me Ange en trois paies égales, la première à la Saint-Michel et les autres à la même date les années suivantes. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Pons May et François Pourchier de ce lieu. [Signé : Ange, P May, Francois Chabert]

Le 02/11/1611 en présence des parties, Me Vincent May, arpenteur, a mesuré deux saumées de terre avec les confronts susdits et y a planté deux bornes à chaque bout « regardant a droicte ligne ». [Signé : V May]

**Achat pour Antoine Mirabeau contre François Chabert – f°1013**

**Achat pour Antoine Andrieu contre François Chabert – f°1016**

**Obligation pour Me Pons May contre Antoine Peiron en principal et Claude Ferrier en pleige – f°1019**

**Cession pour Me Jean Candolle contre Laurent Vian fils de Nicolas – f°1020**

**Déclaration pour Michel Chivalier et Jaume Blanc – f°1021**

Le 02/11/1611 ont comparu Jaume Blanc et Michel Chivalier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont déclaré à Me Louis Ange de ce lieu, présent « que au proces qu'ils ont pendent pardevant monsieur le lieutenant general aux submissions du siege d'Aix comme demendeurs en taixe et licquidation des despans par eulx faitz comme secquestres deputtés aux fruictz de Mathieu Rochel a la requeste de Jehan Bonfilz d'Aix, ledit Ange a forni les despans de la procedure et les vaccations dudit secquestre appartient audit Chivallier, lesquelz despans ledit mestre Ange pourra exhiger. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Bertrand Coussin et Jean Daumas de ce lieu. [Signé : Ange, Coussin]

**Confession pour Jacques Gondon contre Jean et Michel Meyran – f°1022**

**Cession pour Jean Vincens, cleric de Manosque contre Bertrand Coussin – f°1023**

**Confession pour Pierre Silvy contre Jean Daumas – f°1025**

**Division et partage entre Philippe Jaune, et Marguerite Jaume femme de Barthélémy Roland – f°1026**

Le 02/11/1611 comme Philippe Jaune, serrurier de La Tour-d'Aigues, d'une part, et Barthélémy Roland comme mari de Marguerite Jaune de ce lieu, son beau-frère, au mariage desquels Antoinette Meyran, mère de ladite Marguerite Jaune lui a donné la somme de 150 livres, suivant le contrat de mariage chez Me Bernard notaire de ce lieu, et que depuis lesdits mariés ont joui d'un coin de vigne et maison qui appartiennent entièrement audit Philippe Jaune, sauf à ladite Marguerite son droit de légitime pour un sixième.

Suite à tout ceci ont comparu lesdits Philippe Jaune et Barthélémy Roland audit nom, lesquels se sont partagés ce qui suit.

Pour la part dudit Philippe : une terre quartier de La Téolière d'une demie saumée confrontant terre d'Honoré Chansaud et ses frères, terre des hoirs de feu Jacques Guillon, chemin entre eux ; un bas de maison avec un cazal au-devant, au Château Vieux, confrontant maison de Dominique Delamp, maison de Barthélémy Icard, la rue publique et le barry de la communauté.

La part de ladite Marguerite consiste en : une vigne quartier du Petit Cailloux de cinq hommes confrontant vigne de Grégoire Richaud, terre de François Brun et terre d'Isabeau Peirolle ; une crotte au Château Vieux confrontant maison de Jean Sauvat dit Grand, maison d'Antoinette Canard et crotte de Françoise Isnard.

S'il se trouve à l'avenir d'autres droits paternels ou maternels, ils devront se les partager. Ledit Roland se départ des donations faites au mariage. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Laurent Vian fils de Jacques et de Toussaint Chateminois de ce lieu. [Signé : L Vian, Phelip Jaume]

**Obligation pour Antoine Garcin contre Artus Dormes – f°1029**

**Quittance pour Jacques et Mathieu Olivier contre Jacques Serre époux de Béatrix Olivier – f°1030**

**Achat pour Pierre Bret fils de Michel contre la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque – f°1031**

**Quittance pour Marguerite Panie femme de Sauvaire Mouret contre Jean Meynier fils de François – f°1033**

**Quittance pour Mathieu Arnaud contre Joseph Just – f°1034**

**Procuration pour le capitaine Etienne Pascal – f°1035**

**Obligation pour Honoré Roux contre Antoine Arnaud de Reillanne habitant à Pertuis – f°1036**

**Quittance pour François Fabry contre Barthélémy Berard – f°1037**

**Achat pour Etienne et Chabert Silvestre, frères, contre le capitaine Bernard Roy – f°1038**

Le 04/11/1611 a comparu le capitaine Bernard Roy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Etienne et Chabert Silvestre, frères, ménagers de ce lieu, ledit Etienne présent, une vigne et terre limitrophes en ce lieu quartier du Pré Neuf, la vigne de trois carterades et demi et la terre d'une demie saumée au dextre, confrontant vigne de Jean Louis Roy, vigne de Marguerite Pascal, vigne de Georges Constans, vigne de Vincent May, vigne de Laurent Vian, terre dotale d'Antoine Vassal et le chemin allant à La Motte-d'Aigues. La vente est faite pour le prix de 243 livres soit 81 écus que le vendeur confesse avoir reçu des acheteurs tant en grains qu'en argent, précédemment, d'où quittance. Ledit Roy se réserve le semé présent dans ladite terre. Fait et publié en ce lieu, dans la maison de Jean Louis Roy en présence de Me Claude Darbon ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13) et Antoine Aymar bâtier de ce lieu. [Signé : B Roy, C Darbon]

**Quittance de lods pour l'acquisition ci-dessus pour lesdits Etienne et Chabert Silvestre – f°1040**

Le 04/11/1611 a comparu Georges Gueidan, l'un des fermiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu à l'instant desdits Etienne et Chabert Silvestre, la somme de 20 livres 5 sols pour le lods de la susdite acquisition, grâce faite du surplus, d'où quittance. [Signé : Gueidan]

Le 10/12/1611 ont fait rapport Honoré Thurin, Joseph Emin et Jean Bouchet, estimateurs modernes et jurés, commis par décret du baile, lesquels sont allés à ladite vigne où il se « treuve y avoir heu l'année passée deux homes et demye fossoyé et le restant a fossoyer y deffailhant cinq cens souches y ayant cinq pieds d'oliviers où il a vingt plantons et quatre figuiers, ung gros amandiers et un petit perusier, laquelle vigne a l'estat qu'est de presant ont extimé a soixante trois livres la cartheriade et pour la terre n'y a aulcugnz arbres. [Signé : H Turin, J Bouchet]

**Obligation pour Me Louis Jourdan contre Claude Ravel – f°1041**

**Cession pour Me Daniel Lamy contre Me Claude Darbon ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence – f°1042**

Le 05/11/1611 a comparu Me Claude Darbon, ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), lequel a cédé à Me Daniel Lamy d'Aix-en-Provence, absent, d'une part tous les dépens adjudés audit Me Darbon par arrêt de la cour de parlement de ce pays dus par la communauté de Moustiers (04) et d'autre part 60 livres à prendre de Charles Thomas sieur Milhaud, débiteur dudit Darbon suivant promesse écrite et signée de sa main. Cette cession est faite en paiement en déduction de plus d'argent que ledit Me Darbon doit audit Lamy. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian prêtre et Jean Allemand de ce lieu. [Signé : Vian, C Darbon]

**Quittance pour Jean Garcin contre Jehan Meolhon, écuyer d'Aix-en-Provence – f°1043**

**Achat pour Marguerite Lambert femme de Brancais Chaix, d'Auribeau contre Antoine Escoffier – f°1044**

**Sentence arbitrale pour Barthélémy Gouirand contre Jacques Bouchard – f°1047**

**Achat pour Jean Allemand contre Me Claude Darbon ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence – f°1049**

Le 05/11/1611 a comparu Me Claude Darbon ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), lequel a vendu à Jean Allemand de ce lieu, présent, un cazal aux faubourgs de ce lieu confrontant maison de ce notaire, maison de l'acheteur, jardin de Georges Constans et la rue publique. La vente est faite pour le prix de 25 livres et demi reçue à l'instant dudit Allemand d'où quittance, comprenant 7 livres et demi compensées pour la taille dudit Me Darbon qu'il devait audit Allemand

pour l'année 1605. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian prêtre et noble Jean Meolhon écuyer d'Aix-en-Provence. [Signé : C Darbon, Vian, Meoilhon]

**Obligation pour Henry Darbon contre Jaume Pardigon – f°1051**

**Répudiation d'héritage pour Joseph et Claude Mouret – f°1052**

Le 08/11/1611 ont comparu Joseph et Claude Mouret, frères, de Peypin-d'Aigues (84), lesquels ont déclaré que feu François Mouret, leur père, est décédé audit lieu il y a environ huit ou neuf mois ayant eu ces deux enfants, hoirs de feu Antoinette Pardigon vivante de Mirabeau (84), et qu'il a eu aussi Louis, Antoine et Jean Mouret de Magdeleine Mirotte. Comme avant le décès de leur père lesdits Joseph et Claude ont été émancipés et séparés de leur père « avec le peu de propriétés du doct de leur mere et considerans eulx l'heritaige de leurdit pere est de peu de consequence, chargé de grands debtes ont icelluy repudié et renoncé, declairant n'avoir jamais receu aulcune chose ny moingz n'entendent s'en prevalloir en aulcun fasson que se soict. » D'où acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Vincent May et Jean Canard de ce lieu. [Signé : V May]

**Obligation pour Henry Darbon contre Claude Ricard – f°1053**

**Quittance pour Pierre Lamonier contre Isabeau Peirolle – f°1054**

**Cession pour Me Elzias Olivier contre le capitaine Etienne Pascal – f°1054**

**Quittance pour Barthélémy Berard contre Catherine Chabert et Dominique Audoin – f°1056**

**Promesse de garés pour Antoine Garcin contre François Roman – f°1057**

**Obligation pour François Lantelme contre Toussaint Chateminois – f°1057**

Le 08/11/1611 a comparu Toussaint Chateminois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Lantelme de ce lieu, absent, la somme de 42 livres pour l'achat de quatre charges de blé annone, reçues, en prêt, qu'il promet de payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Allemand et Pierre Lamonier de ce lieu. [Signé : Pierre Lamonnier]

Le 13/08/1612 acte barré en présence de messire Jean Antoine Lantelme sacristain et frère dudit feu François qui a confessé avoir été payé par ledit Chateminois, présent, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Pierre Mairtet et Mathieu Hupais. [Signé : J Lantelme]

**Compromis entre Etienne Pascal et Michel Granier – f°1058**

**Obligation pour Me Jean Candolle d'Aix-en-Provence contre Jean Darbon fils d'Etienne – f°1060**

**Obligation pour Nicolas Olivier contre Mathieu Rambaud – f°1061**

Le 09/11/1611 a comparu Mathieu Rambaud de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) lequel a confessé devoir à Nicolas Olivier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, une charge de blé annone, reçue en prêt et qu'il promet de rendre à Pâques. Fut présent Jacques Gueidan de ce lieu qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Velixandre et Jean Daumas de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan]

**Obligation pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon contre Sauvaire Moret – f°1062**

**Achat pour Pierre Peiron contre Guilhen Andrieu – f°1063**

**Obligation pour Jean Laugier contre Claude Pellat – f°1065**

**Obligation pour messire Pierre Balleguier contre Jacques Perbenc – f°1066**

**Obligation pour Antoine Garcin contre Roman Ricard – f°1067**

**Obligation portant cession pour Me Louis Jourdan contre Salomon Jourdan – f°1068**

Le 11/11/1611 ont comparu Me Louis Jourdan et Salomon Jourdan son frère, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont fait leur compte-final pour deux obligations chez ce notaire le 04 et le 07/11/1609 « et autres menus affaires » et il se trouve que ledit Salomon doit à son frère la somme de 77 livres 12 sols ainsi que trois saumées de conségal qui lui ont été prêtées à l'instant. En déduction de ladite somme, ledit Salomon a cédé à son frère la somme de 69 livres à prendre de Pierre Jourdan leur frère, qu'il lui doit suivant leur acte de partage chez ce notaire cette année. Fut présent ledit Pierre Jourdan qui a accepté la cession. Pour les 8 livres 12 sols restantes et les trois charges de conségal, ledit Salomon promet de rendre le tout aux fêtes de mai. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Nicolas Olivier et Brancais Vian de ce lieu. [Signé : L Jourdan, N Olivier]

**Quittance pour Pierre Jourdan contre Salomon, son frère – f°1070**

Le 11/11/1611 a comparu Salomon Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Pierre Jourdan, son frère, présent, 21 livres pour la première paie du partage suivant acte chez ce notaire cette année, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Nicolas Olivier et Brancais Vian de ce lieu. [Signé : N Olivier]

**Quittance pour Balthazar Lantelme contre messire Pierre Baleguier – f°1070**

**Quittance pour Jean François Bouzon contre Jacques Gondon – f°1071**

**Quittance pour Antoine Arnoulx contre Jean Armant – f°1073**

**Obligation pour Pierre Bret contre Daniel Nicolas – f°1074**

**Obligation pour François Bertet contre Jean Pourret fils d'Isnard – f°1074**

**Obligation pour Me Jean Candolle contre Antoine Aubion – f°1075**

**Déclaration pour Antoine Escoffier, tisserand – f°1076**

**Déclaration pour César Vian contre Christophe Boyer – f°1077**

**Quittance pour Honoré Turcan contre Magdeleine Cortin – f°1078**

**Réquisition avec enregistrement de promesse pour demoiselle Sibille Isnard veuve d'Honoré Sicard – f°1079**

**Echange entre Bertrand Coussin et Michel Massel – f°1079**

**Obligation pour Me Jean Candolle contre Pierre Sauvan – f°1082**

**Obligation pour Toussaint Chateminois contre Jean Brunel – f°1083**

**Arrentement pour Marie Allaisse contre Jean Roman fils de Marc – f°1084**

**Obligation pour Me Balthazar Gueidan notaire contre Joseph Aubion – f°1086**

**Arrentement pour Balthazar Pazier contre Claude Roman – f°1087**

Le 16/11/1611 a comparu Balthazar Pazier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a arrenté à Claude Roman de ce lieu, présent, douze saumées de terre aux quartiers du Plan, Bon Ruby, Piedbernard et Restantier, ainsi qu'une vigne d'une carterade quartier de Puilibous, un pré quartier de Bédarrides et la moitié d'un jardin à La Barrière à prendre « devers le chemin ». Le tout pour cinq ans et quatre prises de fruits à partir de ce jour pour les terres, vigne et jardin, incluant dans l'arrentement une étable à la bourgade, et à partir pour le pré du mois de février. Le tout pour une rente annuelle de six charges moitié blé annone, moitié conségal, dont la première paie aura lieu de la Sainte-Magdeleine prochaine en un an. Le bois taillif sera en commun entre les parties et ledit Roman devra apporter la part dudit Pazier en ce lieu à ses dépens. Ledit Pazier devra loger les raisins de la vigne ainsi que ceux des autres vignes qu'il a dans sa tine et un tonneau de vingt coupes sans rien faire payer et devra aussi « luy louer sa trempe annuellement ». La dernière anéne, ledit Roman laissera le tiers des labourages vide. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Jean Candolle et Me Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : B Pazier, Candolle, L Jourdan]

Le 22/09/1616 acte barré en présence des parties qui se font quittance réciproque. Fait en ce lieu en présence de Grégoire Velixandre et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : B Pazier]

**Mègerie pour Me Antoine et Jean Ange, contre Michel et Claude Pourpe père et fils – f°1090**

**Accord pour Georges Pichot contre Georges Meissonnier cordier – f°1096**

Le 17/11/1611 comme Georges Pichot, verrier de ce lieu de La Tour-d'Aigues a acquis de la communauté de ce lieu un coin de terre en ce lieu quartier de Saint-Christophe de cinq émines confrontant terre de Me Claude Darbon, terre de Georges Vian, terres de l'héritage de Françoise Darbon, pour le prix de 9 livres, ayant payé 4 livres en déduction suivant acte chez ce notaire cette année et que cette information est venue à l'attention de Georges Meissonnier, cordier de ce lieu, ce dernier a requis ledit Pichot de lui retenir la terre, offrant de le rembourser.

A comparu ledit Pichot, lequel a désemparé audit Meissonnier, présent, ladite terre et ce moyennant 10 livres 4 sols que ledit Meissonnier promet de payer à la Sainte-Magdeleine prochaine et ce tant pour « ce qu'il a païé à ladite communauté que le travail du plantement de vigne jà commencé par ledit Pichot », avec accord que ledit Pichot sera déchargé envers ladite communauté des 5 livres restantes dudit achat que ledit Meissonnier devra payer suivant le terme de l'acte. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Jean Candolle et Me Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : Candolle, L Jourdan]

Le 20/08/1612 ledit Meissonnier a payé présentement audit Pichot les 10 livres 4 sols dudit acte, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de messire Laurent Vian prêtre et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : Vian]

**Achat pour Baptiste Queyrel contre Me Pons May – f°1098**

**Obligation pour Jean Arnoulx contre Pierre Bret dit Jamilhon – f°1099**

**Procuration pour Catherine Vian femme de Georges Constans – f°1101**

**Mègerie pour Jaume Roux contre Noël Meynier – f°1102**

**Quittance de lods pour Pierre Barthélémy et Catherine Reboul, mariés, contre les fermiers seigneuriaux – f°1104**

**Procuration pour Barthélemie François – f°1104**

**Obligation pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon contre Antoine Reynier – f°1106**

**Cession pour Antoine Pourchier contre Me Pierre Roux avocat en la cour – f°1107**

**Obligation pour Me Louis Ange contre Michel Chivalier – f°1108**

Le 21/11/1611 a comparu Michel Chivalier, boulanger de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Louis Ange de ce lieu, présent, la somme de 10 livres pour « certains despans a luy appartenantz » à prendre sur Mathieu et Jean Rochel suivant déclaration faite par Jaume Blanc « nonobstant qu'ilz montent davantaige que presantement icelluy Ange a remis audit Chivallier » payable au 15 août. « En cas que ledit Chivallier n'en puisse recouvrer aucune chose desdits Rochels, soict du capital ou desdits despans, en ce cas remettra ladite cession et compulsoires par luy deschargé du paiement de ladite some de dix livres et fera toutes dilligences dans ledit terme. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Bertrand Coussin et Brémond Chenard de ce lieu. [Signé : Ange, Coussin, Chenar]

Le 14/02/1612 acte barré « d'aautant que ledit Chivallier n'a peu avoir paiement desdits Rochels ayant remis les compulsoires audit mestre Ange pour en recevoir paiement, se sont quittés. » Fait en présence de Jacques Bouchard et Bertrand Coussin. [Signé : Ange]

**Obligation pour Jean Rey couturier contre Jaume Roman – f°1109**

**Sentence arbitrale pour Michel Granier maçon contre le capitaine Etienne Pascal – f°1110**

**Promesse pour Antoine Pourchier contre Jean Thurin – f°1113**

**Sous-arrentement pour Jacques Gondon contre Me Louis et Salomon Jourdan – f°1114**

Le 22/11/1611 a comparu Me Jean Candolle d'Aix-en-Provence (13), procureur de Jacques Gondon bourgeois de Saignon (84), rentier du prieuré de ce lieu de La Tour-d'Aigues, suivant procuration chez ce notaire le 21/01/1611, lequel audit nom a sous-arrenté à Me Louis et Salomon Jourdan, frères de ce lieu, présents, le droit de dîme du chanvre, agneaux, légumes, oignons et « aulx » [ail] ainsi que les censes et services que le prieuré a coutume de prendre chaque année des manants et habitants et autre propriétés de ce lieu et de La Bastidonne (84), et ce pour quatre ans à partir du 01/05/1613 contre une rente annuelle de 210 livres à payer en deux paies égales, la première à la Saint-Michel et l'autre à Noël, ainsi qu'un quintal de chenevé, moitié femelle, moitié mâle, à chaque 8 septembre, et un panau de légumes et dix raaix d'oignons « s'ilz en recueillent » au même jour. Lesdits Jourdan ne pourront pas prendre de dîme sur le chenevier vieux du prieuré. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian prêtre et Pierre Mairetet de ce lieu. [Signé : Candolle, L Jourdan, Mairetet, Vian]

Le 13/10/1613 ledit Me Jean Candolle, procureur dudit Gondon a coonfessé avoir reçu dudit Me Louis Jourdan 35 écus, deux quintaux douze livres de chenevé, paie échue à la Saint-Michel. [Signé : Candolle]

Le 17/05/1618 acte barré suivant acte d'accord reçu ce jour chez ce notaire. [Signé : J Gondon, L Jourdan]

**Obligation avec hypothèque pour Me Pascal Sicard contre le capitaine Bernard Roy – f°1116**

Le 22/11/1611 ont comparu Me Pascal Sicard et le capitaine Bernard Roy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont fait leur compte-final pour le prix de quinze charges de blé annone que ledit Roy doit audit Sicard suivant acte chez ce notaire le 01/02/1608 et il reste débiteur de la somme de 48 écus soit 144 livres qu'il promet de payer au 01/01/1613 avec hypothèque d'une terre en ce lieu quartier de Piedbernard, acquise par ledit Roy de Georges Constans et ses neveux de sept saumées deux émines sept cosses confrontant terre des hoirs de feu Pascal Olivier, terre de Piere Tempier, terre de Me Claude Darbon et le chemin allant à Pertuis. S'il ne paie pas dans le temps imparti, ledit Sicard pourra prendre la terre après estimation par les estimateurs modernes de ce lieu sans aucune sommation. Les parties ont déclaré qu'une promesse en possession dudit Roy, écrite et signée de la main dudit Sicard contenant qu'il doit audit Roy 30 écus 34 sols, a été remplie et ledit Roy payé et l'ont donc déclaré de nul effet. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Bertrand Coussin et Mathieu Freissinier de ce lieu. [Signé : Sicard, B Roy, Coussin]

**Obligation pour Me Charles Chanut procureur en la cour contre Mathieu Freissinier en principal et Jean Garcin en pleige – f°1119**

**Obligation pour Me Sauvaire Bertet notaire contre Mathieu Freissinier et Jean Garcin – f°1120**

**Donation d'acquêts par Adam Pichot contre Georges, son père – f°1121**

Le 23/11/1611 comme Adam Pichot, verrier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils de Georges et de Marguerite Brochier, il y a deux ans avec le consentement de père, s'est marié avec Lucrèce Monier du lieu de Viens (84) et s'est retiré en la ville de Pertuis (84) avec sa femme et a « négocié du mieulx qu'il a peu » et comme ledit Georges a d'autres enfants qui pourraient demander « portion sur son travail et acquetz qu'il fera, icelluy Adam a requis sondit pere le vouloir habilitier et donner sesdictz acquetz », ce que ledit Georges a accepté.

A comparu ledit Georges Pichot, lequel a habilité son fils, présent et lui donne tous les acquêts et conquêts qu'il peut avoir faire de tout le passé jusqu'à ce jour et tout ce qu'il pourra faire à l'avenir. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Romain David travailleur, Me Louis Jourdan et Henry Darbon de ce lieu ; [Signé : H Darbon, L Jourdan, Rouman David]

**Fondation pour l'économe de l'église paroissiale de La Tour-d'Aigues contre Balthazar Lantelme et Pierre Le Villain – f°1123**

**Procuration pour Etienne Garcin – f°1125**

**Cession pour Pierre Roman contre Esprit Berneaud – f°1127**

**Cession avec quittance pour Benoît Abel contre Pierre Roman – f°1129**

Le 26/11/1611 a comparu Pierre Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a rétrocédé à Benoît Abel, maréchal à forge de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 8 écus 59 sols à prendre de demoiselle Delphine Devoulx et de Salomon Jourdan, de ce lieu, tant en principal que dépens suivant cession qui a été faite ce jour audit Roman par Esprit Berneaud chez ce notaire. Cette cession est faite en paiement de semblable somme pour tout reste de ce que ledit Roman doit audit Abel comme cessionnaire du sieur Pierre de Vaquet suivant acte chez Me Bernard notaire de ce lieu. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jacques Silvestre et Pierre Bret de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : Jacqu Silestr]

**Quittance pour Me Claude Gavaudan et Jean Richard contre Pierre Bret – f°1130**

**Quittance et reconnaissance de dot pour Sébastienne Pichot et Georges son père contre Nicolas Seignoret – f°1131**

Le 26/11/1611 a comparu Nicolas Segnoret époux de Sébastienne Pichot, de Pertuis (84), lequel audit nom a confessé avoir été entièrement payé par Georges Pichot, son beau-père, verrier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, de la somme de 60 écus, soit 180 livres pour la dot constituée par ledit Georges à sa fille dans leur contrat de mariage chez Me Bernard notaire de ce lieu, d'où quittance et reconnaissance au profit de sa femme absente. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian prêtre et François Velixandre de ce lieu. [Signé : Vian]

**Obligation pour Nicolas Segnoret contre Adam Pichot – f°1132**

**Achat de fruits, cession et compte-final pour Antoine Garcin contre François Fabry – f°1133**

**Obligation pour Pierre Bret de Peypin-d'Aigues contre Jean Bret fils de feu Barthélémy – f°1135**

**Obligation pour Antoine Garcin contre Antoine Aubion – f°1136**

**Convention pour Me Elzias Philip contre Esprit Pourret – f°1137**

**Mègerie pour Pierre Bret contre Jacques Serre – f°1139**

**Obligation pour Antoine Mallet contre Joseph Pascal – f°1141**

**Mègerie pour Joseph Emin bourgeois contre Laurent Reymond – f°1142**

**Obligation pour François Velixandre contre Claude Favier en principal et Pierre Vian en pleige – f°1149**

**Obligation pour Antoine Pourchier contre Roman David – f°1150**

Le 28/11/1611 a comparu Roman David de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier de ce lieu, la somme de 18 livres 16 sols pour l'achat « d'ung chalet [?] de noier » reçu et qu'il promet de payer à la Saint-Michel. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian prêtre et Claude Favier de ce lieu. [Signé : Roman David, Vian]  
Le 25/09/1612 acte barré en présence dudit Pourchier qui fait quittance audit David. Fait en ce lieu en présence de Jean Daumas et François Darbon de ce lieu.

**Promesse de chaux pour messire Pierre Balleguier, prêtre, contre Etienne Roux, Pierre et Jean Mallan – f°1151**

**Procuration pour la communauté de La Motte-d'Aigues – f°1152**

**Promesse pour Balthazar Ferrier contre Jean Daumas – f°1153**

**Quittance pour Jean Chabert contre Artus Dormet – f°1154**

**Quittance et reconnaissance de dot pour Antoine Vassal et Barthélemie Billard contre Artus Dormet – f°1155**

Le 29/11/1611 a comparu Artus Dormes tailleur de pierres habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, époux de Barthélemie Billard, lequel a confessé avoir reçu de Me Antoine Vassal de ce lieu, présent, la somme de 6 livres promise à ladite Billard lors de son mariage chez ce notaire le

15/05/1610, d'où quittance et reconnaissance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Vincent May et Jean Chabert. [Signé : Anthoine Vassal, Jehan Chabert, V May]

**Obligation pour François Velixandre contre Honoré Ginies en principal et Jean Martin en pleige – f°1156**

**Obligation pour Jean Boyer fils de feu Jean contre André Silvestre – f°1157**

**Obligation pour Pierre Bourcet contre Michel Felissian – f°1158**

**Obligation pour Jaume Roux contre Jean Richard – f°1159**

**Achat pour Sauvaire Bertet contre Bertrand Coussin – f°1160**

**Quittance pour Me Pierre Roux avocat en la cour contre la communauté de Peypin-d'Aigues et de Saint-Martin-de-la-Brasque – f°1162**

**Cession pour Antoine Garcin contre Guillaume Nicolas – f°1163**

**Quittance pour Jean Felissian contre Barthélémy Berard – f°1164**

**Obligation pour Me Jean Candolle contre Jean Darbon fils d'Etienne – f°1165**

**Apprentissage pour François Armeide contre Me Pierre Lamonier – f°1166**

**Obligation pour Me Jean Candolle contre Guillaume Gobin – f°1167**

**Testament d'Antoine Astoin maître couturier de La Tour-d'Aigues – f°1168**

Le 06/12/1611 testament de Me Antoine Astoin, tailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils des feus Pierre et Anthoronne Hermitte, « saint et gailhard ». Il souhaite être inhumé en l'église de ce lieu, ou au cimetière, dans la sépulture de ses prédécesseurs, que son corps soit accompagné de la croix et des prêtres de ce lieu.

« Se Souvent ledit testateur des bons et agreables services qu'il a heu tant en sa santé que infirmité » d'Honorade Mille, sa femme, « et espere recepvoir a l'advenir », lui a légué une maison d'haut en bas en ce lieu, celle où il habite actuellement, quartier des Théolèdes, avec une tine de chêne, deux tonneaux pléchés, la tine de 80 saumées, un tonneau de 30 coupes et l'autre de 45 coupes, qui sont dans la cave. La maison confronte maison de Claude Ferrier, maison derrière d'Honoré Baille, maison de Bastien Trouchaut et de François Bertet, et la rue. Il lui lègue aussi tous les meubles, ustensiles de maison, argent et vin et en général tout ce qu'il y aura dans la maison à son décès « a porte fermée ». Moyennant ce legs, elle devra être contente pour sa dot.

Il nomme pour héritiers universels Philippe et Antoine Astoin, frères, enfants d'Esprit, ses neveux, à parts égales, les substituant l'un l'autre si l'un meurt sans enfant légitime. Il nomme pour gadiateur Claude Ferrier, son voisin. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Jean Antoine Lantelme prêtre et sacristain, messire Jacques Castan prêtre, Me Claude Darbon fils de feu Jean, Me Claude Darbon fils de François, Me Jean Candolle, Bertrand Coussin, Jean Archimbaud, tous de ce lieu. [Signé : J Lantelme, C Darbon, J Castan, Candolle, Darbon, Coussin]

**Mariage entre Pierre Rougier de La Tour-d'Aigues, et Marie Daumas dudit lieu – f°1172**

Le 08/12/1611 contrat de mariage entre Pierre Rougier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils de Noël et d'Elziasse Julien, et Marie Daumas de ce lieu, fille de Jean et de feu Marguerite Turcan. L'époux est assisté de ses père et mère ; l'épouse est assistée de son père.

Le père de l'épouse lui assigne en dot la somme de 120 livres, en déduction de laquelle le père de l'époux a confessé en avoir reçu à l'instant 18 livres. Pour 60 livres le père de l'épouse cède à sa fille une carterade de vigne, mesure de ce lieu, quartier de La Boisse à prendre du côté, et confrontant vigne d'Antoine Courenc, vigne de Me Louis Ange, vigne de Jean Reynaud et vigne restante « par travers » audit Jean Daumas. Pour les 42 livres restantes, ledit Daumas promet de les payer en cinq paies égales, la première à la Saint-Michel prochaine et ainsi de suite d'an en an. Ledit Noël Rougier fait reconnaissance de la somme de 18 livres reçue. Il sera fait à l'épouse une robe et un aubergeon de drap de boutique aux communs dépens des parties pour le jour du mariage ; les vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant.

De plus, ledit Daumas donne à sa fille un lit de bois blanc garni d'une bassacque et deux linceuls pour le jour du mariage.

Fut présent Guilhen Guion qui a donné à l'épouse une demie charge de blé annone, à prendre au 15 août.

Fut présent Louis Garcin qui a donné un agneau de moins d'un an à prendre à la Saint-Michel.

Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres. Fait et publié en ce lieu, dans la métairie de Bertrand Coussin, en présence d'Antoine Garcin et Nicolas Olivier de ce lieu. [Signé : N Olivier, A Garcin]

[En marge : il y a reconnaissance de la demie charge de blé dudit Guion chez ce notaire le 17/09/1612]

### **Testament de François Magnan, baile de Cabrières-d'Aigues – f°1176**

Le 08/12/1611 testament de Me François Magnan baile de Cabrières-d'Aigues (84), fils des feus Bertrand et Delphine Martin, dudit lieu, « sain et gailhard de sa personne. » Il souhaite être inhumé en l'église Saint-Jean à Cabrières-d'Aigues, « en la forme de ceulx de la religion » [protestante]. Il lègue une charge de blé annone pour la convertir en pain et la distribuer aux pauvres dudit lieu par les consuls.

Il lègue à Catherine Roman, sa femme, « pour les bons et agreables services qu'il a receu d'elle tant a sa santé que infirmité et espere recevoir à l'advenir » une pension annuelle sa vie durant de trois charges de blé annone, douze coupes de vin, 3 livres en argent, une robe, aubergeon, chausses et soulliers tous les deux ans à payer par ses héritiers, le blé à l'aire, le vin à raie de tine, l'argent à Noël. Il lègue à Daniel Magnan, son fils et de feu Antoinette Anthoard dudit lieu, la somme de 240 livres et ce pour tout droit de légitime, fruits et suppléments en plus des grains et fruits que ledit François Magnan testateur a donné audit Daniel lorsqu'il se sépara de lui il y a environ 16 ans « par moi en desquels et des fructs des biens de sadite feu mere et femme vivante dudit testateur qu'il luy desampara et luy donna ses acquestz et conquestz, ledit Daniel s'est esvertué et avancé aux biens mondains », à payer par ses héritiers à son décès en quatre paies égales de 60 livres chacune, la première un mois après son décès et ainsi de suite [d'an en an].

Il lègue à Marguerite Magnan sa fille et de ladite Catherine Roman, encore à marier la somme de 150 livres à payer en cinq paies égales, la première le jour du mariage et le reste au même jour les années suivantes. D'ici là elle sera nourrie, vêtue et entretenue par ses héritiers.

Il lègue à Marie, Isabeau, Suzanne et Magdeleine Magnan, ses autres filles, femmes de Jean Pascal, Jean Jourdan, Pierre Jourdan et Pierre Franchesquin, dudit lieu, 3 livres chacune en plus de leur droit de légitime déduction faite des dots qu'elles ont reçues pour leurs mariages et les reconnaissances faites, à payer dans l'an de son décès.

Il lègue à Pierre Magnan son fils, et l'un de ses héritiers, outre sa part, « pour la bonne amitié qu'il luy porte » une terre Dessus Ville de dix émines confrontant le chemin allant au Lebron, terre de Jaumet Ripert, terre de Pierre Arnoulx, terre des hoirs de Me Jean Monestier ; ainsi qu'une vigne à La Rougettière de trois hommes et demi confrontant terre de Pierre Sallenc, vigne et terre de Pierre Arnoux.

Il nomme pour héritiers universels ledit Pierre et Jacques Magnan, ses deux fils et de ladite Catherine Roman, à parts égales. Si l'un d'eux meurent sans enfants, il lui substitue l'autre. Si les

deux meurent sans enfants, il leur substitue lesdits Daniel, Marie, Isabeau, Suzanne, Magdeleine et Marguerite Magnan ou les leurs à parts égales. Il nomme pour gadiateur Jacques Baridon fils de Facy. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Jean Candolle d'Aix-en-Provence (13), Me Elzias Olivier chirurgien, Jean Martin fils de Pierre, Laurent Plantard, Guidon Mombrion tous de ce lieu, Jean Morin de Pertuis (84) et Barthélémy Gouirand de La Motte-d'Aigues (84). [Signé : Candolle, J Martin, J Maurin, B Goirand, Olivier]  
[En marge : Le 22/08/1613 il y a un codicille chez ce notaire]

**Achat pour Honoré Paul contre Claude Boyer fils de feu Antoine – f°1184**

**Obligation pour François Velixandre contre demoiselle Delphine Devoux et Antoine Guion – f°1185**

**Achat d'herbage pour Antoine Pourchier contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°1186**

**Compte-final pour Antoine Garcin contre Toussaint et Joseph Sauvecane – f°1188**

**Quittance pour Jean Meynier contre Jean Lion – f°1189**

**Echange de bétail pour Pierre Devoux contre Barthélémy Gouirand – f°1190**

**Obligation pour Pierre Devoux contre Mathieu Freissinier – f°1191**

**Quittance pour Michel Pellat contre Esprit Berneaud – f°1192**

**Quittance pour Salomon Jourdan contre Me Pons May – f°1193**

Le 10/12/1611 a comparu Me Pons May comme trésorier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu à l'instant de Salomon Jourdan de ce lieu, présent, la somme de 6 livres 19 sols de principal pour reste et entier paiement de la taille d'Honoré Ginies de cette année et 1 livre 15 sols pour les dépens suivant les exploits, retirés par ledit Jourdan, payant ladite somme de son propre, d'où quittance et cession des droits contre ledit Ginies. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Henry Darbon et François Velixandre de ce lieu. [Signé : P May, H Darbon]

**Mariage entre Joseph Gaultier de Rians et demoiselle Jeanne Boqui – f°1194**

Le 12/12/1611 contrat de mariage entre « discret homme » Joseph Gaultier fils de Me Jean, notaire royal de Rians (83), et de feu demoiselle Genebre Merindol, et demoiselle Jeanne de Boqui, d'Aix-en-Provence (13), fille de feu le capitaine Pierre et de vivante Sille de Verger désormais femme de Jean Sicard, marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues. L'époux est assisté de son père ; l'épouse est assistée de sa mère elle-même assistée de son second mari, de Jean Pierre Boquy son frère, d'honnête femme Barthélemie François sa grand-mère maternelle et du capitaine Jean Boquy, son oncle.

Ladite Barthélemie François et ladite mère de l'épouse ainsi que ledit Jean Pierre Boquy son frère, ont constitué en dot à l'épouse la somme de 1200 livres, savoir ladite François 150 livres en argent, 150 livres en coffres et bijoux à estimer par des amis communs à prendre au jour de la consommation du mariage et l'argent donné à l'instant audit Me Jean Gaultier et son fils, d'où quittance ; ladite mère donne 300 livres par donation entre vifs à payer par ses héritiers dans l'an de son décès ; et le frère donne 600 livres, 150 livres déjà reçues par l'époux et son père, et les 450 livres restantes il les paiera par paies de 150 livres, la première de ce jour en un an et ainsi de suite au même jour ; le tout pour tous ses droits paternels et maternels.

Pour les 300 livres reçues par l'époux et son père, le père en fait reconnaissance.

Il sera fait à l'épouse une robe haute d'étamine avec une chaîne et ses pendants d'argent jusqu'à une valeur de 20 livres pour le jour du mariage aux dépens de l'époux et son père. Les habits et bijoux nuptiaux appartiendront au dernier survivant.

Le père de l'époux donne à son fils la somme de 300 livres par donation entre vifs en plus de sa part héréditaire et il promet de nommer son fils héritier universel à parts égales avec ses autres fils. Si ledit Joseph quitte « la société » de son père sans le consentement de ce dernier, cette donation sera annulée et le fils se contentera de sa part héréditaire.

Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 200 livres ; d'elle à lui 100 livres. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison d'habitation de ladite Barthélemie François, en présence de Laurent Vian fils de feu Jacques et de Me Elzias Olivier chirurgien de ce lieu. [Signé : Jehan Sicard, J Gautier, L Vian, Olivier, Gautier, *illisible* [...sgal]]

**Caution prêtée pour Michel Barthélémy de La Tour-d'Aigues contre Me Georges Bernard notaire – f°1198**

**Cession pour Me Louis Ange contre Gaspard Reboul – f°1200**

**Rétention pour Magdeleine Gouirand femme de Jacques Nicolas de La Motte-d'Aigues contre la communauté dudit lieu – f°1201**

**Cession pour Me Louis Ange contre Michel Barthélémy – f°1203**

**Rétrocession pour César Gounon de Saint-Martin-de-Castillon contre Me Louis Ange – f°1205**

**Obligation pour Paul Agnel contre André Silvestre – f°1206**

**Obligation pour Paul Agnel contre Joseph Just – f°1207**

**Obligation pour Paul Agnel contre Michel Meyran – f°1208**

**Obligation pour Paul Agnel contre Jean Daumas – f°1209**

**Mègerie pour André Silvestre contre Noël Rougier – f°1209**

Le 12/12/1611 a comparu André Silvestre de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé en mègerie à Noël Rougier de ce lieu, présent, 51 bêtes à laine, 9 bêtes cabrines [chèvres], le tout reçu par ledit Rougier, et ce jusqu'à la Saint-Pancrace prochaine. Le croît se partagera à parts égales ainsi que la laine. Ledit Rougier nourrira les tondeurs et ledit Silvestre les paiera. Si du bétail meurt ledit Silvestre aura la chair et les peaux se partageront sauf si les décès sont de la faute dudit Rougier. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Joseph Just écuyer de Marseille (13) et Jean Daumas de ce lieu. [Signé : Joseph Just]

Le 08/12/1612 acte barré en présence des parties qui se font quittance réciproque. Fait en ce lieu en présence de Jean Reynaud et François Solliers.

**Procuracion pour Me Claude Darbon – f°1211**

Le 13/12/1611 a comparu Me Claude Darbon, ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), lequel a nommé pour procureur Honoré Gautier son mégier, absent, pour en son nom emprunter de messire André de Castillon, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, la quantité de cinq charges de blé annone, et d'en passer acte en ajoutant une charge d'orge que ledit Castillon avait prêté précédemment auxdits Darbon et Gautier sans avoir passé d'acte. Fait et publié en ce lieu de La

Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de François Velixandre et Melchion Vallette de ce lieu.  
[Signé : C Darbon]

**Achat de fruits pour Antoine Garcin contre Joseph Danjou – f°1212**

**Obligation pour François Velixandre contre Honoré Thurin et Jean Bouchet – f°1212**

**Promesse pour Me Martin Philip contre Etienne Gorrin – f°1214**

**Achat pour Jean Orcière de Cabrières-d'Aigues contre demoiselle Hélène Simeon, veuve – f°1215**

**Obligation pour Paul Agnel contre le capitaine Bernard Roy en principal et Laurent Vian en pleige – f°1217**

Le 17/12/1611 a comparu le capitaine Bernard Roy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de Manosque (04), absent, la somme de 42 livres pour le prix de deux charges trois panaulx de blé annone, ainsi qu'une charge d'annone [pour] « interestz et tous despans, faictz par ledit Agnel qu'icelluy Roy et Mathurin Gellu sont obligés envers ledit Agnel » par acte chez ce notaire en 1610. La somme est à payer au 15 août. Fut présent Laurent Vian fils de Jacques de ce lieu, lequel s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Elzias Olivier chirurgien et Guillaume Sicard de ce lieu. [Signé : L Vian, B Roy, Olivier, Sicard]

**Mariage entre Jean Jouvent fils de feu Jehannon de La Tour-d'Aigues et Anne Reynier de Saint-Michel – f°1218**

Le 18/12/1611 contrat de mariage entre Jean Jouvent, fils de feu Jehannon et de vivante Jeanne Imbert de La Tour-d'Aigues, et Anne Reynier de Saint-Michel (04) fille d'Antoine et de Marguerite Meyron dudit lieu, habitants en ce lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). L'époux est assisté par sa mère ; l'épouse est assistée par ses père et mère.

Le père de l'épouse lui assigne en dot la somme de 120 livres soit 40 écus, à payer, 30 livres à l'instant, somme reçue d'où quittance et reconnaissance, et le reste en cinq paies égales de 18 livres, la première de ce jour en un an et ainsi de suite au même jour d'an en an. Il sera fait à l'épouse une robe et un aubergeon de drap de boutique aux dépens, ladite robe du père de l'épouse et l'aubergeon de l'époux, le tout pour le jour du mariage. Les habits nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres.

La mère de l'épouse donne à sa fille deux linceuls et une bassaque avec son traversier, une touaille et ce à prendre au jour du mariage ; ainsi qu'un pourceau marsenc.

Fait et publié audit Saint-Martin-de-la-Brasque, dans la maison de Pierre Barthélémy, en présence de Bastien Pourpe, Jean Roman fils de François et Georges Roux dudit lieu. [Signé : J Roman]

**Procuration pour la communauté de La Motte-d'Aigues – f°1221**

**Obligation pour Marguerite Reynaud contre Guillaume Nicolas – f°1223**

**Obligation pour Antoine Garcin contre Claude Ginies – f°1223**

Le 19/12/1611 a comparu Claude Ginies ménager de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à Antoine Garcin marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 15 livres pour « retour d'eschange de bestail » reçu dudit Garcin d'où quittance et qu'il promet de payer à la Saint-Michel. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Elzias Olivier et Denis Daulmas. [Signé : A Garcin, Olivier]

Le 23/11/1612 acte barré en présence dudit Garcin qui fait quittance audit Ginies. [Signé : A Garcin]

**Obligation pour Me Pons May contre Honoré Roux en principal et Me Jean Guillaume Sauvecane en pleige – f°1224**

Le 23/12/1611 a comparu Honoré Roux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pons May chirurgien de ce lieu, absent, deux charges de conségal, reçues en prêt, qu'il promet de rendre à Pâques. Fut présent Me Jean Guillaume Sauvecane, de ce lieu, qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Bertrand Coussin et François Velixandre de ce lieu. [Signé : H Rous, Sauvecane]

Le 09/08/1614 acte barré en présence dudit May qui confesse avoir été payé par ledit Roux, d'où quittance. Fait en présence de Jean Daulmas. [Signé : P May]

**Obligation pour Me Pons May contre Jean Meynier – f°1225**

**Quittance pour Barthélémy Berard contre Catherine Chabert veuve, et Dominique Audoin – f°1226**

**Quittance pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Claude Thomassin, écolier – f°1228**

**Quittance portant cession pour Guilhen Andrieu contre Me Louis Jourdan – f°1228bis**

**Testament pour Jean Solliers, travailleur – f°1229**

Le 27/12/1611 testament de Jean Solliers, travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils de feu Jean, dans son lit, malade. Il souhaite être inhumé en l'église ou cimetière de ce lieu.

Il lègue à Honorade Mirabel, sa femme, les fruits et usufruits de tout son bien sa vie durant en gardant l'état de viduité et en payant les tailles et les censes. Elle devra nourrir et alimenter Marie Solliers, leur fille, jusqu'à son mariage « auquel jour ledit bien et heritaige luy sera randu sans contredict et jusques alhors ladite Honorade ne pourra demander aulcung droit sur sondit bien en fasson quelconque ».

Il nomme pour héritière universelle ladite Marie Solliers sa fille. Si elle meurt sans enfant légitime, il lui substitue Laurent, François et Guillaume Solliers, ses frères, ou les leurs à parts égales. Il nomme pour gadiateur Georges Pichot. Fait et publié en ce lieu, dans la maison du testateur, en présence de Bertrand Coussin, Denis Brun, Grégoire Velixandre, Me Vincent May, Me Balthazar Billard cordonnier, Antoine Martel et Jean Rey de ce lieu. [Signé : Coussin, V May, Billard, Denis Brun]

**Rétention pour Jean Maurin et Catherine Darbon contre Me Claude Darbon et la communauté de La Tour-d'Aigues – f°1232**

Le 30/12/1611 comme feu le capitaine Jean Darbon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, avait acquis le 11/12/1606 de la communauté de ce lieu quatre instances de maison, acquises par la communauté par collocation de Marguerite Laidet pour le prix de 80 écus soit 240 livres, cette acquisition a été apprise par Catherine Darbon fille de ladite Laidet et Jean Morin beau-fils de ladite Laidet, de Pertuis (84), lesquels ont requis Me Claude Darbon ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), fils et hoir avec inventaire dudit feu Jean, de quitter trois instances de ladite maison avec le ciel ouvert, en ce lieu quartier de L'Amourier confrontant maison de ladite Catherine Darbon, à côté maison d'Antoine Reynaud et la rue du four, autre instance « suer » [sive ?] le four réservée audit Me Darbon avec son passage. Lesdits Maurin et Darbon promettent de payer pour ledit Me Darbon la somme de 48 écus à la communauté, ce que ledit Me Darbon a accepté.

A comparu ledit Me Darbon lequel a désesparé auxdits Jean Morin et Catherine Darbon, beaux-frères, présents, lesdites trois instances avec le ciel ouvert, réserve faite audit Me Darbon de la susdite instance avec son passage sortant sur la rue « de la grandeur que se treuve a presant la porte sortissant du cousté du fourt de long en long demeurant ledit passaige descouvert ». Et ce, moyennant la somme de 48 écus à 3 livres pièce que lesdits Morin et Darbon promettent de payer à la communauté de ce lieu, présents Me Claude Gavaudan, Jean Martin et ce notaire, comme consuls modernes de ce lieu, en quatre paies égales de 12 écus chacune, la première fin août et ainsi de suite d'an en an avec les intérêts au denier seize au prorata de la somme principale qui restera à payer. Ils hypothèquent lesdites instances au profit de la communauté et dudit Me Darbon. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Elzias Olivier et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : Gavaudan, C Darbon, J Maurin, J Martin]

**Obligation pour Me Pons May contre Antoine Reynaud – f°1236**

**Cession pour Jean Martin contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°1237**

**Quittance portant prorogation pour Antoine Berard contre Me Louis Jourdan – f°1238**

**[fin du registre]**